RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération

SOMMAIRE

Sommaire 1
Le mot de la Présidente 7
1. Présentation de Provence Alpes Agglomération 8
1.1 Le territoire 8
1.2 Les compétences 10
1.3 Le fonctionnement 11
1.3.1 L'exécutif – le processus de décision 11
1.3.2 Les conseillers communautaires 13
1.3.3 Les moyens financiers 17
1.3.4 Le personnel et les services 22
Organigramme général au 31 décembre 2017 23
2. L'exercice des compétences et les actions en 2017 25
2.1. Développement économique et touristique 26
2.1.1. Economie, emploi diversification du tissu économique 26
2.1.1.1 Structuration du partenariat avec les acteurs économiques 26
2.1.1.2 L'offre foncière et immobilière de PAA 27
2.1.1.3 Agriculture et les circuits courts : 28
2.1.1.4 Le projet « Nature Santé » du territoire de PAA 31
2.1.2. Tourisme : de la délégation de la promotion à l'émergence d'une politique touristique .. 32
2.1.2.1. Organisation de la compétence tourisme 32
2.1.2.2. UNESCO Géoparc de Haute Provence et Musée Promenade 33
2.1.2.3. Gestion d'équipements touristiques et activités de pleine nature 34
2.1.2.4. Thermalisme 35
2.2. Aménagement du territoire et prospective 36
2.2.1. Développement durable, transition énergétique 38
2.2.2. Transports et mobilité 41
2.2.3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 44
2.2.4. Système d'Information Géographique (SIG) 46
2.2.5. Service Ingénierie 47
2.2.6 Autres activités de 2017 53
Habitat 53
POST P.P.R.T. de l'établissement ARKEMA France, sis à Château-Arnoux-Saint-Auban 53
Préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI 54

2.3. Gestion des déchets 54
2.3.1. Collecte et traitement des ordures ménagères 55
2.3.1.1. Modalité de la collecte sur chaque secteur 56
2.3.1.2. Les chiffres de la collecte 57
2.3.2. Déchetteries 58
2.3.3. Collecte sélective 59
2.3.4. ISDI et Plate-forme de compostage 60
2.3.5. Bilan annuel du service public d'élimination des déchets 61
2.3.6. Territoire Zéro Déchets Zéro GASPILLAGE (TZDZG) 62
2.3.6.1. Présentation générale du projet 62
2.3.6.2. Les attentes de l'ADEME 63
2.3.6.3. Synthèse des projets réalisés et en cours 63
2.4. Service Public d'assainissement Non collectif 66
2.4.1. Caractérisation technique du service 66
2.4.2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 67
2.4.3. Indicateurs de performance 68
2.4.4. Financement des investissements 69
2.5. Voirie, éclairage public et barrage de Vaulouve 69
La voirie 69
L'éclairage public 70
Le barrage de Vaulouve 71
2.6. Vie territoriale 72
2.6.1. Equipements culturels 72
L'école des beaux-arts IDBL 73
Les médiathèques et leur réseau 76
Autres équipements structurants relevant de l'agglomération 82
2.6.2. Equipements sportifs 86
Gymnase du Pays Seyne 86
Autres équipements de proximité 87
2.6.3. Enfance, petite enfance 88
2.6.3.1. Les structures petite enfance 89
2.6.3.2. Le service petite enfance 93
Evolution de la compétence petite enfance 94
2.6.4. Le Service Intercommunal de Restauration 94

2.6.5. La Maison de Service au public à Seyne-les-Alpes 96
2.6.6. Politique de la ville 97
Présentation de la compétence 98
Contexte local 98
Moyens et missions 102
2.6.7. Gens du voyage 102
Présentation de la compétence 102
Les aires permanentes d'accueil 103
Les aires de grands passages 104
Moyens et missions 105
2.7. Les partenaires et les aides aux organismes 106

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Crédits Photos : Cyrille de Villèle – Ville de Digne-les-Bains

Etablir le rapport d'activité de notre communauté d'agglomération est une obligation réglementaire codifiée par l'article L5211-39 du CGCT. Bien au-delà de cette obligation, l'exercice permet aux élus de l'exécutif et aux services d'effectuer un opportun et positif travail d'inventaire, d'analyse et de réflexion.

Ce travail concerne l'année 2017 qui fut l'année fondatrice de Provence Alpes Agglomération.
Bien plus qu'un rapport d'activité le bilan permet d'apprécier la complexité et l'ampleur du chantier entrepris.

- Fédérer 5 intercommunalités de taille, d'histoire, d'ambitions différentes.
- Installer une gouvernance tentant de conjuguer représentation des anciens territoires et efficacité (constitution du bureau, création et installation des commissions, mise en place d'une conférence des maires…)
- Inventorier les services et les projets les expertiser afin de les prioriser, parfois établir les nécessaires mises en conformité et les arbitrages d'opportunités.
- Arbitrer entre les compétences héritées des communautés de communes, s'adapter aux nouvelles compétences obligatoires tout aussi complexes que stratégiques (ZAE, transports…)
- Structurer les services dans un changement d'échelle parfois vertigineux (5 communautés ne font pas toujours une agglomération).
- Enfin et surtout garder et promouvoir un esprit positif et collectif. Savoir nous projeter avec le sentiment de faire l'histoire de notre territoire.

Tout n'est pas parfait mais tout est fait en responsabilité. La réussite sera notre, l'échec serait notre.

S'il faut regarder vers le passé pour assurer notre ancrage il est inutile d'en attendre une alternative. Nous ne reviendrons pas aux anciens territoires. La seule certitude la seule volonté que nous puissions avoir est de réussir, ensemble, l'aventure de Provence Alpes Agglomération. Cette réussite inscrira notre territoire dans la géographie politique de notre région. Si échec il devait y avoir ce serait un échec collectif ouvrant la voie à une nouvelle structuration territoriale par fusion dans un territoire plus vaste. Nous sommes tous attachés à la proximité. Celle-ci ne peut se concevoir sans adossement à une structure de projet large et efficace. Provence Alpes Agglomération est l'outil dont nous nous sommes dotés à cet effet. Sachons l'utiliser efficacement et en toute responsabilité. Les conseils municipaux trouveront dans ce rapport d'activité 2017 une information large leur permettant d'approfondir leur connaissance du fonctionnement de Provence Alpes Agglomération. Il ne s'agit pas d'un exercice imposé mais d'une communication dont la vocation est d'ouvrir un dialogue constructif.

Patricia Granet-Brunello,
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains

1. PRESENTATION DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

1.1 LE TERRITOIRE

Provence Alpes Agglomération est issue de la fusion de 5 communautés de communes : la Communauté de communes Asse Bléone Verdon, la Communauté de Communes du Pays de Seyne, la Communauté de Communes Duyes et Bléone, la Communauté de Communes Haute Bléone, la Communauté de Communes Moyenne Durance.

Entraient en outre dans le périmètre et les missions de Provence Alpes Agglomération : le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Digne les Bains, le Syndicat Mixte de Ramassage et traitement des Ordures Ménagères du Pays Durance Provence (SMIRTOM), toutes structures dissoutes au 31 décembre 2016.

- La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération c'est…

- 46 communes
- 1574 km2
- 47 288 habitants (source INSEE 1er janvier 2017)

CA Provence Alpes agglomération

1.2 LES COMPETENCES

Les compétences de Provence Alpes Agglomération sont distinguées au sein de 3 catégories :

- Des compétences obligatoires
- Des compétences optionnelles
- Des compétences facultatives ou additionnelles

Si les compétences obligatoires sont fixées par la Loi, les compétences optionnelles et additionnelles résultent de la compilation des compétences exercées par les anciens EPCI ayant fusionné au 1er janvier 2017.
Un premier travail de rationalisation et de clarification des compétences optionnelles et additionnelles a été réalisé durant l'année 2017.

A l'issue des travaux menés en 2017, les compétences sont les suivantes :

compétences obligatoires	compétences optionnelles	compétences facultatives
•Développement économique, dont promotion du tourisme •Aménagement de l'espace •Equilibre social de l'habitat •Politique de la ville •GEMAPI (à compter du 1er janvier 2018) •Accueil des gens du voyage •Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés	•Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie •Voirie d'intérêt communautaire •Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire •Création et gestion des maisons de service au public	•Eclairage public (*sur les territoires ex CCABV et CCHB*) •Gestion de chenils (sur le *territoire ex CCABV*) •Aménagement numérique du territoire •Contribution au SDIS •SPANC (*sur les territoires ex CCABV, CCPS, CCHB*) •Actions de promotions, soutien, développement de l'économie rurale et forestière •Gestion d'équipements touristiques •Environnement (biodiversité) •Politique communautaire culturelle et sportive complémentaire aux politiques communales •Etudes, création et gestion de structures concernant l'enfance, petite enfance (hors communes de Château-Arnoux-Saint-auban, Les Mées et Peyruis) •SIRES (*ex CCDB*)

1.3 LE FONCTIONNEMENT

1.3.1 L'EXECUTIF – LE PROCESSUS DE DECISION

- **La communauté d'agglomération est administrée par :**

Le Conseil communautaire, **organe délibérant**. Composé de 80 délégués titulaires (39 suppléants), ses principales fonctions sont le vote du budget, du compte administratif, l'impulsion et l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire.

Les conseillers communautaires ont été désignés dans le cadre des élections municipales de mars 2014 et des procédures propres à la fusion d'intercommunalité selon les modalités suivantes :

Une fois que la répartition des sièges par commune est arrêtée par le Préfet, la désignation des membres se fait comme suit :

- Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.
- Les conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus au sein des organes délibérants des EPCI existants préalablement à la fusion ont été élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales de 2014. (L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité).

  Lors d'une fusion d'intercommunalité, la répartition des sièges peut entraîner une modification du nombre de délégués pour la commune.

  Ainsi, lorsque le nombre de conseillers communautaires dont dispose la commune est identique, les conseillers communautaires siégeant au sein du conseil d'agglomération sont les mêmes que ceux qui siégeaient dans la communauté de communes avant fusion.

  Lorsque le nombre de conseillers communautaires est diminué ou augmenté, le conseil municipal procède à l'élection de nouveaux conseillers communautaires, selon des règles encadrées par le code général des collectivités territoriales.

La Présidente, **organe exécutif**. Elle exécute les décisions du Conseil et représente l'institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et prescrit les recettes, est la responsable de l'administration et nomme le personnel, préside le Bureau. La présidente est élue parmi les délégués communautaires, par le conseil communautaire.

- **Le circuit de prise de décision :**

LES COMMISSIONS

Proposent et donnent des avis

LE BUREAU

Prépare les décisions à prendre par le Conseil communautaire
Donne des avis sur les projets

LA CONFERENCE DES MAIRES

Est consultée sur les projets stratégiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vote les décisions

LA PRÉSIDENTE

Exécute les décisions
En collaboration avec le directeur et l'équipe de techniciens

Les commissions : à vocation consultative, 6 commissions thématiques permanentes réunissent les délégués pour discuter et débattre en amont des projets avant leur présentation en Bureau et au vote du Conseil :

- La commission finances
- La commission économie
- La commission tourisme
- La commission environnement et transition énergétique
- La commission évolution des compétences
- La commission aménagement de l'espace.

Ces commissions sont composées de 15 membres chacune outre Madame la Présidente, Présidente de droit.

Le Bureau: il se compose de la présidente, des 15 vice-présidents et de 3 conseillers délégués.

La conférence des maires: elle se compose de la présidente, des membres du bureau et des maires des communes membres. La conférence des maires étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc communal et le projet de territoire de la communauté d'agglomération. Cette instance de concertation, facultative, a été créée pour favoriser les échanges et le dialogue territorial.

En 2017 :

- ✓ 10 réunions de commissions
- ✓ 22 réunions de bureau
- ✓ 6 Conférences des maires
- ✓ 11 réunions du conseil communautaire
- ✓ 230 délibérations

1.3.2 LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

- **En 2017, les délégués communautaires :**

Monsieur	ACCIAI Bruno	LA ROBINE SUR GALABRE	Titulaire
Madame	AILHAUD Régine	CHAMPTERCIER	Titulaire
Monsieur	AILLAUD Jean Pierre	ST JULIEN D'ASSE	Titulaire
Madame	AILLAUD Sylvie	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	ARENA Antoine	CHAMPTERCIER	Suppléant
Madame	AURRIC Bernadette jusqu'au 7 avril 2017 puis M.MUNOZ MALDONADO Julien	GANAGOBIE	Titulaire
Monsieur	AUZET Eric	LA JAVIE	Titulaire
Monsieur	AUZET Guy	VERDACHES	Titulaire
Madame	AUZET Nathalie	LA JAVIE	Suppléant
Monsieur	AYMES Bernard	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	BAILLE Denis	THOARD	Titulaire
Monsieur	BALIQUE François	LE VERNET	Titulaire
Monsieur	BARBERO Christian	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BARDIN Chantal	LE CASTELLARD MELAN	Suppléant
Monsieur	BARTOLINI Bernard	PRADS HTE BLEONE	Titulaire
Monsieur	BARTOLINI Jean Louis	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BAUDOUI - MAUREL Marie - Anne	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BECCARIA Lilyane	LA ROBINE SUR GALABRE	Suppléant
Monsieur	BERNARDINI Patrick	BEAUJEU	Suppléant
Monsieur	BERTRAND Philippe	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	BLANC Michel	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	BLOT Michel	MONTCLAR	Titulaire
Monsieur	BOCCONI Fabien	LES HAUTES DUYES	Suppléant
Monsieur	BONDIL Marc	MOUSTIERS STE MARIE	Suppléant
Madame	BONNET Brigitte	BEAUJEU	Titulaire
Madame	BONNET Martine	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BONZI Maryse	LES MEES	Titulaire

Madame	BOURG Brigitte	L'ESCALE	Suppléant
Monsieur	BOURJAC Jean Marie	STE CROIX DU VERDON	Titulaire
Madame	BREMOND Danièle	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Madame	BRUN Patricia	MOUSTIERS STE MARIE	Titulaire
Madame	CAMILLO Christine	BEYNES	Suppléant
Monsieur	CAREL Serge	MIRABEAU	Titulaire
Madame	CASA Chantal	LES HAUTES DUYES	Titulaire
Monsieur	CAZERES Benoit	SELONNET	Titulaire
Madame	CHABAUD Anne Marie	BRAS D'ASSE	Suppléant
Monsieur	CHARRIEAU Marc	MONTCLAR	Suppléant
Monsieur	CHATARD Gilles	MALIJAI	Titulaire
Monsieur	COMBE Gérard	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	CORTES Guy	ST JEANNET	Suppléant
Madame	COSSERAT Sandrine	VOLONNE	Titulaire
Madame	COSSUS Christelle	MALLEMOISSON	Suppléant
Monsieur	DE VALCKENAERE Gilles	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	DEORSOLA Jean Paul	MALLEFOUGASSE	Titulaire
Madame	DEVEAUX Annie	GANAGOBIE	Suppléant
Madame	DOMENGE Eliane	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	DUBUS Laurent	LE BRUSQUET	Suppléant
Madame	DULAU Marie France	SELONNET	Suppléant
Monsieur	ESMIOL Gérard	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	EYMARD Max	LES MEES	Titulaire
Madame	FERAUD Maryline	LE CHAFFAUT	Titulaire
Monsieur	FIAERT Claude	L'ESCALE	Titulaire
Madame	FIGUIERE Delphine	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	FLORES Sylvain	BEYNES	Titulaire
Madame	FONTAINE Sonia	MALIJAI	Titulaire
Madame	GILLY Anne Marie	LE CHAFFAUT	Suppléant
Monsieur	GIRARD BEGUIER Laurent	SAINT JURS	Suppléant
Madame	GIRAUD Eliane	VERDACHES	Suppléant

Madame	GRANET BRUNELLO Patricia	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	GRAVIERE Remy	BARRAS	Titulaire
Monsieur	GUICHARD Francis	MAJASTRES	Suppléant
Madame	GUICHARD Laurence jusqu'au 27 mars 2017 puis AUBERT Serge	ARCHAIL	Titulaire
Monsieur	HERMITTE Francis	SEYNE LES ALPES	Titulaire
Monsieur	ISOARD Roger	AUZET	Titulaire
Monsieur	JACQUEMIN Claude	BARLES	Suppléant
Monsieur	JUGY Daniel	AIGLUN	Suppléant
Monsieur	JULIEN Jacques	LE CASTELLARD MELAN	Titulaire
Monsieur	KARCHE Jean Pierre	CHATEAUREDON	Suppléant
Madame	LECOQ Fabienne	MEZEL	Suppléant
Monsieur	LECORRE Thibaut	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	LEDEY Olivier	PEYRUIS	Titulaire
Monsieur	LEJOSNE Patrick	ESTOUBLON	Titulaire
Monsieur	LIARDET Alain	PRADS HAUTE BLEONE	Suppléant
Madame	MAGAUD Marie José	ENTRAGES	Titulaire
Monsieur	MALDONADO Jean Paul	VOLONNE	Titulaire
Monsieur	MARTELLINI Patrick	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Madame	MARTIN Emmanuelle	MALLEMOISSON	Titulaire
Madame	MAYENC Christelle	ENTRAGES	Suppléant
Monsieur	MENS Jacques	ST JULIEN D'ASSE	Suppléant
Monsieur	MICHEL Jean Marie	LE VERNET	Suppléant
Monsieur	NALIN Albert	MIRABEAU	Suppléant
Madame	NEBES Sandrine jusqu'au 7 avril 2017 puis RONDEAU Daniel	CHATEAUREDON	Titulaire
Monsieur	NICOLOSI Philip	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	OGGERO BAKRI Céline	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	ORSINI Philippe	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	PASCAL André	ST MARTIN LES SEYNE	Suppléant
Monsieur	PAUL Gérard	LES MEES	Titulaire
Monsieur	PAUL Gilles	BRAS D'ASSE	Titulaire
Monsieur	PAYAN Claude	BARLES	Titulaire

Monsieur	PELESTOR Michel	PUIMOISSON	Suppléant
Madame	PIERRISNARD Jacqueline	SAINT JEANNET	Titulaire
Monsieur	PIN Jean Louis	THOARD	Suppléant
Monsieur	POLY David	STE CROIX DU VERDON	Suppléant
Monsieur	POULEAU Philippe	AIGLUN	Titulaire
Madame	PRIMITERRA Geneviève	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	RANCHIN Victor	MALLEFOUGASSE	Suppléant
Monsieur	REBOUL Childeric	ST MARTIN LES SEYNE	Titulaire
Monsieur	REINAUDO Gilbert	LE BRUSQUET	Titulaire
Monsieur	REINAUDO Patrick	MARCOUX	Titulaire
Monsieur	REY Michel	SEYNE LES ALPES	Suppléant
Monsieur	ROCHAT Jacques	PEYRUIS	Titulaire
Madame	ROCHETTE Ginette	BARRAS	Suppléant
Monsieur	SERRA Victor	DRAIX	Titulaire
Monsieur	SEVENIER Jean	MAJASTRES	Titulaire
Monsieur	SFRECOLA Alain	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	SIMON Michel	AUZET	Suppléant
Monsieur	SUAU Jean Pierre	MARCOUX	Suppléant
Monsieur	SUZOR Pierre	MEZEL	Titulaire
Monsieur	TEYSSIER Bernard	LE CHAFFAUT ST JURSON	Titulaire
Madame	THIEBLEMONT Martine	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	THONNATTE Lionel	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	TONELLI Corinne	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	TOUSSAINT Carole	ESTOUBLON	Suppléant
Monsieur	TRABUC Nicolas	LES MEES	Titulaire
Madame	URQUIZAR Danielle	SAINT JURS	Titulaire
Monsieur	VILLARD René	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	VILLARON Bruno	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	VIVOS Patrick	PEYRUIS	Titulaire
Madame	VOLLAIRE Nadine	DIGNE LES BAINS	Titulaire

- **Les Vice-présidents**

- Monsieur **MARTELLINI Patrick** - 1er Vice Président délégué aux finances.
- Monsieur **HERMITTE Francis** - 2ème Vice Président délégué à la stratégie touristique.
- Monsieur **REINAUDO Gilbert** - 3ème Vice Président délégué aux Ressources humaines.
- Monsieur **BAILLE Denis** - 4èmeVice Président délégué aux travaux.
- Madame **BRUN Patricia**- 5ème Vice Présidente déléguée à la gestion des services d'intérêt collectif (sport et loisirs, petite enfance, etc).
- Monsieur **PAUL Gérard** - 6ème Vice Président délégué à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets.
- Monsieur **TEYSSIER Bernard** - 7ème Vice Président délégué aux espaces environnementaux et équipements de pleine nature.
- Madame **MARTIN Emmanuelle** - 8ème Vice Présidente déléguée aux transports et à la mobilité.
- Monsieur **NICOLOSI Philip** - 9ème Vice Président délégué à la stratégie économique.
- Monsieur **FIAERT Claude** - 10ème Vice Président délégué à la culture et équipements culturels, coordination des manifestations d'intérêt communautaire et communication.
- Monsieur **CAZERES Benoit** - 11ème Vice Président délégué à la mutualisation, développement et évolution des compétences, et à l'évaluation des politiques publiques.
- Monsieur **ACCIAI Bruno** - 12ème Vice Président délégué à l'attractivité du territoire.
- Monsieur **VIVOS Patrick** - 13ème Vice Président délégué au développement durable.
- Monsieur **CHATARD Gilles** - 14ème Vice Président délégué à la fabrique citoyenne et au conseil de développement.
- Monsieur **POULEAU Philippe** - 15ème Vice Président délégué au SCOT et PLUI et à l'équilibre social de l'habitat.

- **Les conseillers délégués**

- Monsieur **LE CORRE Thibaut** Délégué au numérique, usages, e-collectivités et SIG.
- Monsieur **ESMIOL Gérard** Délégué à la politique de la Ville, CLSPD, gens du voyage.
- Monsieur **SUZOR Pierre** Délégué au thermalisme.

Sous la présidence de Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente de la communauté d'agglomération et Maire de Digne les Bains.

1.3.3 LES MOYENS FINANCIERS

Le budget 2017 de la communauté d'agglomération est essentiellement issu de la compilation des budgets des structures fusionnées.

Le compte administratif 2017 est établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace les réalisations effectives en dépenses et recettes.

Pour le budget principal, les dépenses et recettes sont présentées ci-après sous forme de graphiques.

FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **35 749 035,29 €**

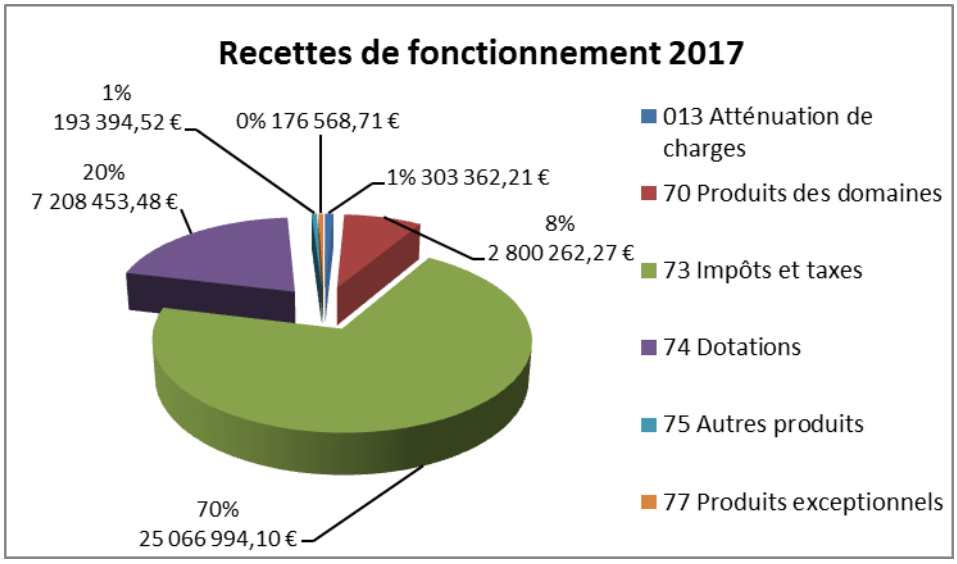

Le montant total des **dépenses** de fonctionnement s'élève à **33 651 519,01 €**

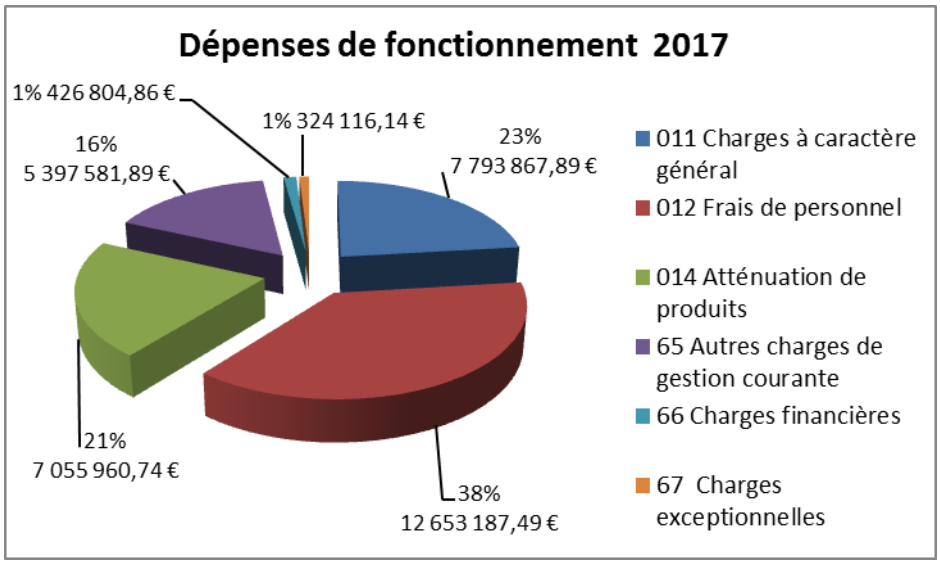

INVESTISSEMENT

Le montant total des **recettes** d'investissement s'élève à **4 003 152,44 €**

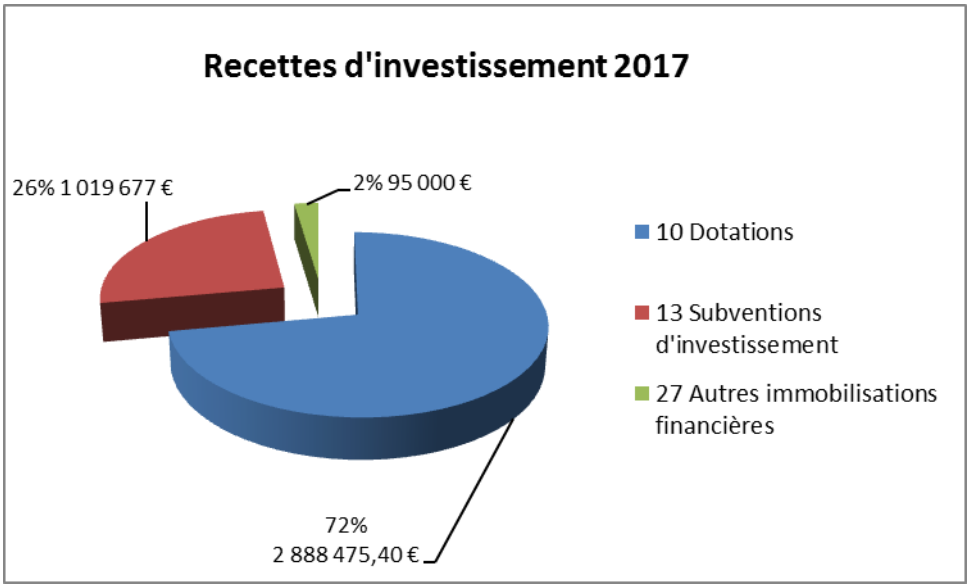

Le montant total des **dépenses** d'investissement s'élève à **6 007 831,45 €**

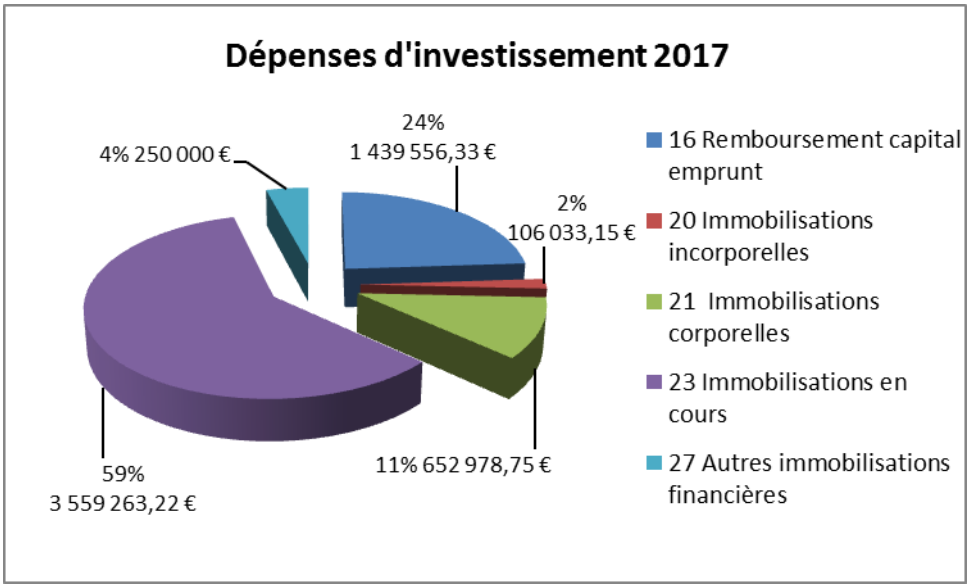

Parallèlement au budget principal, dix budgets annexes retracent les dépenses et recettes d'activités spécifiques à savoir :

1- Budget Annexe des Ordures Ménagères (redevance ordures ménagères de la CCHB) :

Ordures Ménagères	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	162 867,82 €	292 543,02 €	129 675,20 €
Investissement	62 875,34 €	81 650,04 €	18 774,70 €
Besoin section investissement			0,00 €

2 - Budget Annexe de l'abattoir de Digne-les-Bains :

Abattoir de Digne	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	847 320,54 €	897 550,26 €	50 229,72 €
Investissement	123 895,16 €	99 261,61 €	- 24 633,55 €
Report investissement	60 560,00 €	70 000,00 €	9 440,00 €
Besoin section investissement			15 193,55 €

3 - Budget Annexe de l'abattoir de Seyne :

Abattoir de Seyne	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	188 924,68 €	200 020,25 €	11 095,57 €
Investissement	35 338,30 €	20 265,68 €	-15 072,62 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			15 072,62 €

4 - Budget Annexe des SPANC :

Budget Annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	50 490,81 €	71 230,68 €	20 739,87 €
Investissement	6 802,14 €	28 305,44 €	21 503,30 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			0,00 €

5 - Budget Annexe des Transports Urbains Dignois :

Transports Urbains Dignois	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 160 995,55 €	1 145 365,48 €	- 15 630,07 €
Investissement	28 783,09 €	136 871,22 €	108 088,13 €
Report investissement	110 000,00 €	25 600,00 €	- 84 400,00 €
Besoin section investissement			0,00 €

6 - Budget Annexe "SIRES" (restauration scolaire) :

Budget Annexe SIRES	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	181 064,33 €	209 163,38 €	28 099,05 €
Investissement	2 784,50 €	1 232,96 €	- 1 551,54 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			1 551,54 €

7 - Budget Annexe "barrage de Vaulouve" :

Budget Annexe Vaulouve	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	17 583,95 €	42 231,26 €	24 647,31 €
Investissement	18 644,87 €	6 916,26 €	- 11 728,61 €
Report investissement	55 431,00 €	48 886,00 €	- 6 545,00 €
Besoin section investissement			18 273,61 €

8 - Budget Annexe de la Zone d'Activités "Henrious" de la CCABV :

Budget Annexe ZA Henrious	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 624,14 €	0 €	- 1 624,14 €
Investissement	12 237,14 €	0 €	- 12 237,14 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			0,00 €

9 - Budget Annexe du Parc Industriel de la "Cassine":

Budget Annexe Parc Cassine	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	163 948,83 €	551 302,21 €	387 353,38 €
Investissement	447 724,93 €	317 665,03 €	- 130 059,90 €
Report investissement	193956,34 €	0,00 €	- 193 956,34 €
Besoin section investissement			324 016,24 €

10 - Budget Annexe de la Zone d'Activités "Saint-Pierre":

Budget Annexe ZA St-Pierre	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	34 110,01 €	242 806,97 €	208 696,96 €
Investissement	12 166,68 €	20 851,41 €	8 684,73 €
Report investissement		0,00 €	
Besoin section investissement			0,00 €

1.3.4 LE PERSONNEL ET LES SERVICES

- **Les services de Provence Alpes Agglomération**

Au 31 décembre 2017, 345 agents composent la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération et mettent en œuvre les compétences et services de celle-ci.

L'organisation des services s'articule autour de 5 pôles :

- le pôle opérationnel
- le pôle vie territoriale
- le pôle planification projet
- le pôle développement territorial
- le pôle fonctionnel

sous l'autorité du Directeur Général des Services.

ORGANIGRAMME GENERAL AU 31 DECEMBRE 2017

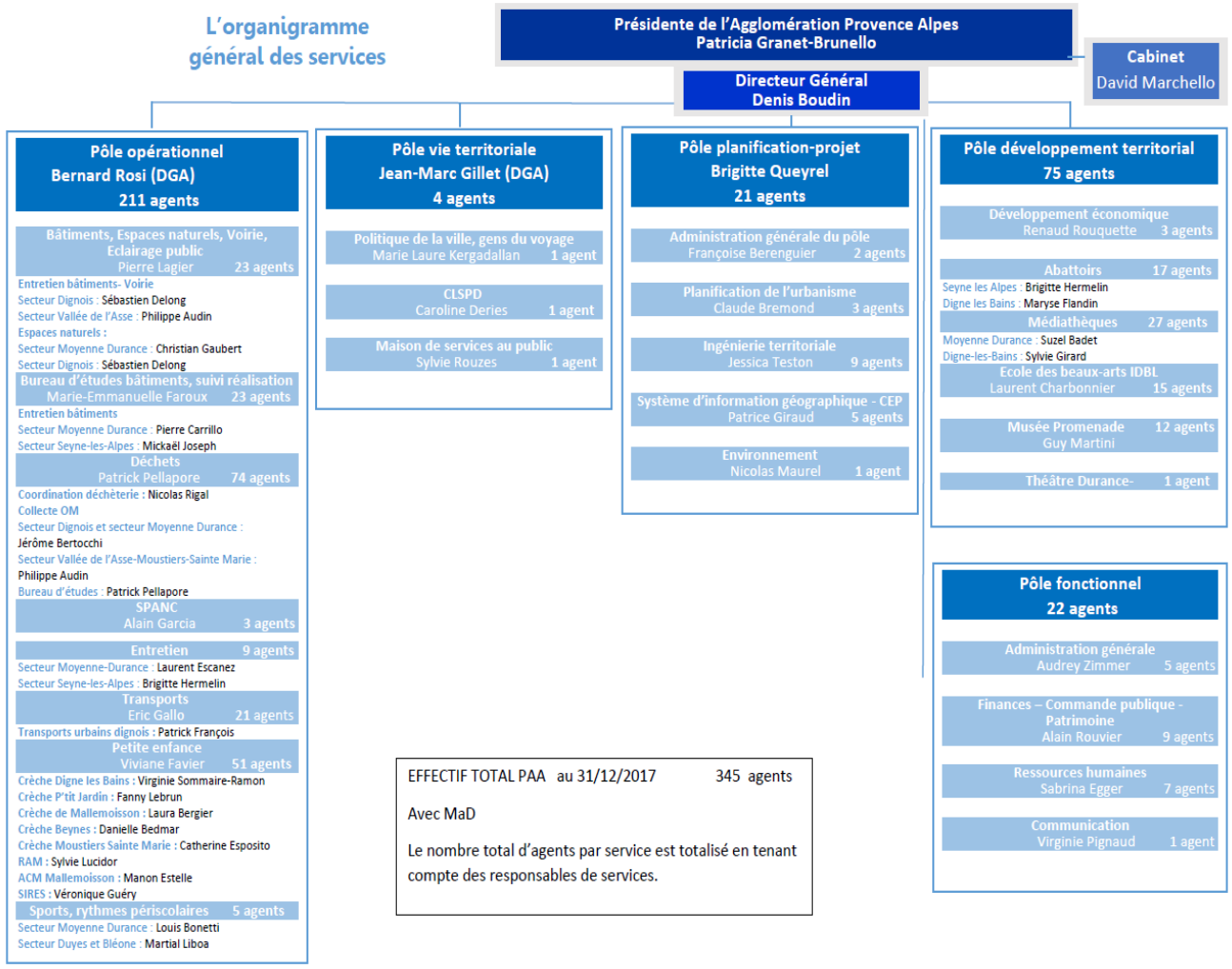

Titulaires de la fonction publique territoriale	233
Contractuels (CDI, CDD de droit public et de droit privé)	73
Mise à Disposition - Autres collectivités vers PAA	14
Mise à Disposition- PAA vers autres collectivités	25
TOTAL	**345**

○ Le personnel de Provence Alpes Agglomération

Comme évoqué dans la partie « Territoire », la Communauté d'Agglomération Provence Alpes est issue de la fusion :

- de 5 communautés de communes : Communauté de Communes du Pays de Seyne, Communauté de Communes Asse Bléone Verdon, Communauté de Communes Haute

Bléone, Communauté de Communes Duyes et Bléone et la Communauté de Communes Moyenne Durance

- de 2 syndicats : Syndicat Mixte de l'Abattoir de Digne les Bains, Syndicat Mixte de Ramassage et traitement des Ordures Ménagères du Pays Durance Provence,

- de la reprise de l'Association du Pays Dignois (à compter du 1er mars 2017).

Les agents de ces différentes structures ont été transférés à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes au 1er janvier 2017.

Pendant toute l'année 2017, l'ensemble des règles relatives aux congés annuels, aux RTT, aux règles de récupération des heures supplémentaires et complémentaires qui étaient appliquées dans les anciennes structures ont été conservées.

L'année 2017 a été consacrée à l'harmonisation de ces règles. Ce travail d'harmonisation a été mené au sein du Comité Technique Paritaire.

Ce travail a permis de poursuivre deux objectifs complémentaires :

- prendre en compte les nécessités de service et leurs exigences diverses
- garantir de bonnes conditions de travail aux agents qui contribuent à ces services publics.

Le conseil d'agglomération du 12 décembre 2017 a validé cette réglementation après l'avis favorable du collège employé et employeur lors du comité technique du 27 novembre 2017.

A compter du 1er janvier 2018, le droit aux congés annuels, au RTT, à la récupération des heures supplémentaires et à l'action sociale forment un cadre commun à l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération.

En outre, l'ex communauté de communes de la Moyenne Durance (CCMD) avait une organisation mutualisée avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Durant l'année 2017, la mise en place de l'organisation de Provence Agglomération et la redéfinition des missions ont abouti à la « démutualisation » de certains services ou agents.

Parallèlement, le recentrage sur la ville centre de la communauté d'agglomération et la prise en compte de compétences à dominante « urbaine » (politique de la ville) ont été un levier de la mutualisation avec la commune de Digne-les-Bains. Cette mutualisation se traduit notamment par la mise à disposition pour une partie de leur temps de travail, du DGS de la ville de Digne-les-Bains, qui occupe la fonction de directeur général adjoint du pôle vie territoriale, du directeur financier et de cadres disposant des compétences liées aux missions précitées.

2. L'EXERCICE DES COMPETENCES ET LES ACTIONS EN 2017

2.1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

2.1.1. ECONOMIE, EMPLOI DIVERSIFICATION DU TISSU ECONOMIQUE

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce le rôle de coordination des régions en matière de développement économique, en limitant la capacité des départements à intervenir et en imposant un transfert quasi intégral aux communautés des compétences économiques du bloc local. En substance, là où intervenaient quatre échelons institutionnels différents, le législateur a souhaité que le développement économique repose à l'avenir sur deux niveaux pivots : les régions et les intercommunalités.

Très concrètement, la compétence en matière de développement économique de PAA recouvre les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17, la création, aménagement et gestion des zones d'activités, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires, la promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme. L'année 2017 fut une année d'organisation et d'élaboration du projet économique. Deux vice-présidents se partagent la mission l'un étant délégué à l'attractivité et l'autre à la stratégie.

Pour faire face au renforcement de la compétence et mettre toutes les forces au service du territoire, des partenariats ont été engagés avec les acteurs économiques. Un transfert des zones d'activités a été opéré, les équipements transférés réorganisés et des démarches lancées pour répondre à l'ambition de développement de l'agglomération.

2.1.1.1 STRUCTURATION DU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES

L'aire géographique couverte par Provence Alpes Agglomération constitue un des principaux bassins économiques du département des Alpes-de-Haute-Provence concentrant à la fois un grand nombre d'entreprises et d'emplois. Ce territoire fait face à des enjeux majeurs en termes de développement.

C'est pourquoi, Provence Alpes Agglomération et les chambres consulaires ont décidé de s'engager dans le cadre de conventions cadres de collaboration afin d'agir de concert au profit du développement économique. 3 conventions cadres ont ainsi été élaborées et signées pour une durée de trois ans. Chaque année une convention d'objectifs sera proposée aux trois partenaires.

Initiative Alpes du Sud, dont le siège est situé dans les locaux communautaire de Diniapolis à Digne-les-Bains et la Mission de développement économique 04, en voie de fusion avec l'agence de développement touristique, sont également des partenaires importants.

2.1.1.2 L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PAA

La gestion des zones d'activités

Provence Alpes agglomération gère 12 zones d'activités économiques (ZA). Elle dispose d'environ 60ha viabilisés (principalement sur la zone de la Cassine à Peyruis). Parmi ces 12 zones, 5 ont fait l'objet d'un transfert suite à la création de l'agglomération. Le transfert a été organisé durant l'année 2017 avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Ce travail a effectivement fait l'objet d'une étude portant sur la valorisation des biens et des charges transférés. L'année 2018 permettra de travailler sur un projet global de requalification des zones et sur la montée en qualité de la zone de la Cassine, vitrine du territoire.

Zones d'activités publiques relevant au 31/12/2016 des communautés de communes fusionnées	Zones d'activités publiques communales transférées à Provence Alpes Agglomération le 01/01/2017
• ZA Saint-Christophe à Digne-les-Bains • ZA les Sieyes à Digne-les-Bains • ZA de Champtercier • ZA Espace Bléone à Aiglun • ZA saint-Pierre au Chaffaut • ZA la cassine à Peyruis • ZA Espace Saint-Pierre à Peyruis	• ZA du Pont rouge à Seyne-les-Alpes • ZA la Taura aux Mées • ZA de l'escale • ZA du Mardaric à Peyruis • ZA des Blaches-Gombert à Château-Arnoux (concernée par un transfert de biens également)

Diniapolis

L'espace entreprise Diniapolis a été créé par l'ex communauté de communes Asse Bléone Verdon avec l'ambition d'insuffler une dynamique entrepreneuriale nouvelle en favorisant l'installation et le développement d'activités porteuses. Pour mémoire, ce lieu situé dans le centre-ville de Digne-les-Bains est constitué d'une petite pépinière composée de 5 bureaux loués à des tarifs très attractifs, d'un espace de travail partagé (*coworking)* et d'une salle de réunion destinée à tous les usagers du bâtiment. On peut noter l'installation de trois entreprises en 2017.

Initiative Alpes du Sud occupe un espace composé de 3 bureaux depuis l'ouverture du bâtiment. Cap Emploi occupe également le lieu pour l'accueil de son public 3 jours par semaine. En début d'année 2017, un animateur a été recruté pour assurer l'accueil du bâtiment et la gestion de l'espace de coworking inauguré le 20 septembre. A cet effet, l'année 2017 a été marquée par l'organisation du lieu, l'achat de mobilier, la production de document de communication, et la création de la régie. L'année 2018 permettra de développer l'espace et de booster sa fréquentation par l'organisation régulière d'ateliers, de formations aux entreprises en lien avec les partenaires et la prospection de coworkers potentiels.

2.1.1.3 AGRICULTURE ET LES CIRCUITS COURTS :

Parmi les compétences de Provence Alpes Agglomération, deux concernent plus particulièrement l'agriculture : l'aménagement de l'espace (SCoT) et le développement économique. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les différentes actions en matière agricole. PAA considère l'agriculture comme un axe majeur de développement économique du territoire et souhaite ainsi œuvrer pour :

- préserver les terres à fort potentiel agricole
- faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- faciliter la transmission des exploitations agricoles (hors cadre familial)
- soutenir l'offre de formation existante (Lycée agricole de Carmejane et MFR)
- soutenir les équipements structurants de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en circuits courts (abattoirs, maison de pays, atelier de transformation animal et végétal)

De manière générale, la politique agricole menée par PAA doit impulser une dynamique d'excellence des produits d'un point de vue qualité et approche agri environnementale. Pour mener à bien ses exigences, l'agglomération s'appuie sur les compétences et l'expertise de la chambre d'agriculture. Ces ambitions constituent la base du partenariat formalisé au sein de la convention cadre et la convention annuelle d'objectifs.

PAA gère l'abattoir de Digne-les-Bains et sa salle de découpe, l'abattoir de Seyne les Alpes ainsi que la Maison de produits de Pays située à Mallemoisson. L'agglomération entend développer ces outils pour qu'ils répondent aux exigences de qualité souhaitées.

o Organisation et développement des abattoirs

Les abattoirs de Digne-les-Bains et de Seyne les Alpes sont des outils structurants et indispensables au maintien et développement de la filière viande sur le territoire de Provence Alpes Agglomération. Notamment pour les filières ovine, caprine et bovine qui représentent la majeure partie de l'activité. La valorisation de ces structures s'intègre pleinement dans la stratégie de l'agglomération qui place les circuits courts au cœur de son ambition de développement.

A Digne-les-Bains, l'abattoir qui dispose également d'une salle de découpe sur site, est multi espèces avec une activité dominante concernant les ovins et les caprins. Pour l'abattage **Le tonnage réalisé est de 430T en 2017** et en constante évolution. Concernant **la découpe, il est de 245T** et également en constante évolution. La diversité des prestations proposées (préparation hachée salée, saucisserie...) correspond à la demande locale et régionale puisque la clientèle s'étend à l'ensemble des départements à l'exception des Hautes Alpes. La valorisation du produit fini se fait entièrement en circuit court, commercialisé directement par l'éleveur, dans les points de vente de proximité et la restauration scolaire. L'abattoir de Digne compte 14 agents dont 7 CDI. Les travaux de modernisation et le développement de l'activité devraient permettre le passage de CDD en CDI à court terme. Fin 2017, pour faire suite aux nouvelles normes concernant le bien-être animal, un restrainer a été installé (moyens de contentions des ovins et caprins avant leur mise à mort).

L'abattoir de Seyne-les-Alpes est situé au cœur du 1er bassin d'élevage de la région PACA et connait une croissance constante depuis sa réouverture et après sa mise aux normes en 2008. **Le tonnage réalisé en 2017 est de 142T**. L'activité d'abattage est assurée par 3.5 ETP dont 1 agent administratif. La totalité de la production de viande bovine et ovine est issue d'animaux nés et élevés à Seyne et commercialisés par les filières courtes : l'artisan boucher local, la salle de découpe coopérative (CODEVIA) et les 3 salles de découpe individuelles. La qualité de ses produits de terroir est un atout qui contribue à l'attractivité de cette zone rurale de montagne, lieu touristique avec ses stations de sports d'hiver. Une démarche de promotion et valorisation est développée depuis plusieurs années par des collectifs d'éleveurs et de producteurs. L'abattoir est donc une pièce maîtresse de l'économie locale.

En 2017, le rapport de la DDCSPP fait ressortir que des travaux de modernisation sont à prévoir obligatoirement au sein de cet abattoir et préconise la création d'une chaîne ovine qui améliorera le bien-être animal et diminuera la pénibilité pour les opérateurs. Ces travaux ont été programmés au cours du 3ème trimestre 2018 et bénéficieront des subventions FEADER. Une demande de subvention a été déposée.

En 2017, un audit a été réalisé sur les deux structures par un cabinet spécialisé. Cet accompagnement perdurera sur l'année 2018 pour structurer ces deux outils et développer les complémentarités.

La mission qui s'est déroulée sur toute l'année 2017 consistait à :

- Préciser les enjeux pour les acteurs de la filière et de la collectivité
- Repérer les points d'appui, les points de vigilance
- Apporter une visibilité sur les conditions d'équilibre économique des outils
- Proposer des outils d'aide à la décision (impacts des choix d'exploitation et d'investissement/acceptabilité usagers, niveau engagement de la collectivité)
- Mettre en place des outils de pilotage.

Le bilan de l'audit est optimiste pour l'avenir, le maintien des deux structures est souhaitable et les travaux demandés par la DDCSPP[1] pour créer une chaine ovine à Seyne sont nécessaires.

o Nouvelle Charte Forestière Ubaye/pays de Seyne

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « soutien à l'activité forestière » qui se traduit par la participation à l'élaboration de la charte forestière.

La communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye et celle du pays de Seyne étaient engagées dans une charte forestière qui a pris fin en 2017.
Pour maintenir la dynamique engagée sur cette filière, il a été décidé de relancer une nouvelle charte forestière pour la période 2018-2022 sur un périmètre géographique constant.

Les axes de travail retenus sont les suivants :

[1] Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Action 1 : La mise en place d'une nouvelle Charte forestière de territoire partagée entre les acteurs du territoire

Rédiger une nouvelle stratégie forestière partagée à l'échelle du nouveau territoire, articulée autour du développement économique forestier, ayant pour finalité de relocaliser la valeur ajoutée des filières forestières au sein même du territoire de la Charte.

Mettre en place un plan d'action 2018-2022 destiné à :

- Généraliser les réussites passées du territoire (gestion de la ressource)
- Mobiliser plus et mieux les bois des forêts publiques et privées
- Hiérarchiser les usages de la ressource, prioriser la valorisation des bois en circuits courts et locaux (productions de bois d'œuvre, réseaux de chaleur locaux…)
- Créer des dynamiques de projets et d'investissements structurants pour les filières bois. Favoriser les logiques de coproduits
- Prendre en compte la multifonctionnalité des territoires forestiers par des actions transversales ou spécifiques (préciser…)

Action 2 : L'émergence de nouvelles dynamiques économiques autour de la forêt et du bois

- Maintenir les dynamiques forestières existantes créées antérieurement par l'animation forestière de la 1ère Charte
- Mobiliser les acteurs autour de la thématique du développement local forestier
- Identifier avec eux les opportunités d'actions et projets structurants à mener : bois d'œuvre, bois énergie, tourisme et loisirs valorisant le patrimoine forestier…

Les résultats attendus sont les suivants :

Sur un plan environnemental :

- La généralisation d'une gestion raisonnée de la forêt à travers une démarche de certification type PEFC, pour améliorer la ressource, en permettre le renouvellement, et minimiser les impacts environnementaux et paysagers
- La prise en compte de tous les enjeux de la multifonctionnalité forestière

Sur un plan économique :

- La hiérarchisation des usages de la ressource forestière, en s'appuyant notamment sur le développement de la certification BOIS DES ALPES™ (seule certification permettant de garantir l'origine alpine des bois), sur la valorisation innovante d'essences méconnues localement telles que le pin noir, le pin sylvestre, le pin à crochet…
- La structuration des filières de bois d'œuvre et bois énergie dans une logique de décloisonnement, pour plus de complémentarité entre les coproduits
- Le développement des marchés territoriaux en bois d'œuvre et bois énergie pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire : chaufferies et réseaux de chaleur utilisant le bois local, bâtiments publics et privés utilisant les bois Alpins certifiés et transformés localement

Sur un plan social :

- Créer des emplois sur le territoire à travers la multiplication des circuits courts

- Impliquer les populations et acteurs sur les thématiques de la multifonctionnalité forestière, dans une logique de conciliation des usages
- Développer les complémentarités entre activités (bois / tourisme montagne…)

2.1.1.4 LE PROJET « NATURE SANTE » DU TERRITOIRE DE PAA

Provence Alpes Agglomération souhaite positionner le territoire sur un concept « nature-santé » avec l'ambition :

- de développer l'activité touristique en lien avec le bien-être et le bien vieillir
- de devenir un territoire référent en matière de prévention santé
- de renforcer l'offre d'accès aux soins notamment via la télémédecine
- d'œuvrer pour le maintien à domicile des personnes âgées et personnes dépendantes.

Cette volonté politique s'appuie sur deux équipements structurants que sont l'établissement thermal qui se diversifie avec la construction d'un SPA thermal et la maison de santé qui prévoit d'accueillir un living lab, véritable lieu d'innovation et de collaboration sur les thématiques du bien-être et du bien vieillir. Pour mener à bien cette politique, Provence Alpes Agglomération s'est positionnée en 2017 sur plusieurs projets européens et appels à projet régionaux pour mobiliser les ressources financières indispensables au démarrage de ces activités.

Ainsi, Provence Alpes agglomération s'est positionné comme Chef de file sur le PITEM PROSOL et espère mobiliser 827 000 € de contrepartie FEDER sur ce projet. PAA est également délégataire du SICTIAM sur le PITEM CLIP et espère mobiliser 85 000 € de FEDER. Ces candidatures sont en cours et seront déposées en début d'année 2018.

La troisième source de financement mobilisée est issue de l'Appel à projet régional PACA LAB qui consiste à financer les projets de livinglab en investissement et en fonctionnement. Sur cet appel à projet le montant de financement du conseil régional peut s'établir à 50 % du coût total. PAA souhaite mobiliser une partie des financements issus des PITEM CLIP et PROSOL pour porter la part d'autofinancement à 20 % conformément au règlement de l'Appel à projet.

L'objectif est de se donner les moyens de lancer le livinglab en maitrisant le reste à charge et permettre d'avoir le temps nécessaire pour trouver un modèle économique viable. Le living lab, véritable outil au service de la stratégie de développement du territoire, devra répondre à des enjeux de société (le bien vieillir, le maintien à domicile et l'accès aux soins via la télémédecine) et des enjeux économiques en mettant tout en œuvre pour favoriser l'émergence de projets. Le living lab sera un lieu de réseautage, de travail collaboratif, d'expérimentation de solutions innovantes et d'accélération de projets. L'ambition est de mettre en réseau le living lab de Digne-les-Bains avec les autres living lab régionaux pour bénéficier de leur expertise et positionner Digne-les-Bains comme un écosystème d'expérimentation sur les thématiques bien-être et bien vieillir.

Dans le cadre de son adhésion au Centre d'Innovation et d'Usage en santé et d'un partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, Provence Alpes Agglomération bénéficie de l'expertise et du retour d'expérience du « 27 Delvalle », lieu d'innovation pour la santé et l'autonomie crée et ouvert en 2015 qui héberge également un living lab spécialisé.

Implanté au cœur de la maison de santé de Digne-les-Bains, quelques aménagements permettront d'optimiser l'espace dédié à l'innovation. Le living Lab sera constitué de deux bureaux, d'un accueil, d'une grande salle de réunion et d'un appartement démonstrateur de solutions innovantes pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Dans l'optique de professionnaliser les aidants à domicile mais aussi les artisans, l'appartement témoin servira également de plateau de formation. La salle de réunion sera équipée d'un ou plusieurs écrans et d'un système de visio conférence.

Un agent dédié sera recruté pour assurer l'accueil et l'animation du lieu. Au sein du Living Lab, qu'il soit public ou privé, tout type de porteurs d'idées et de projets innovant d'intérêt général sera accompagné. Plusieurs services seront proposées aux créateurs mais aussi aux usagers et citoyens.

Un espace de travail collaboratif sera mis à disposition, des évènements de type « Open Lab » favorisant l'émergence d'idées seront proposés régulièrement, des rencontres pour présenter de projets innovants seront organisées.

2.1.2. TOURISME : DE LA DELEGATION DE LA PROMOTION A L'EMERGENCE D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE

2.1.2.1. ORGANISATION DE LA COMPETENCE TOURISME

La Loi NOTRe a renforcé le rôle des EPCI en matière de développement économique, notamment en matière de tourisme, en faisant de la « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » une nouvelle compétence obligatoire des intercommunalités. A compter du 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération a ainsi piloté avec les anciens offices du territoire la démarche de mise en place du nouvel office de tourisme Communautaire « Provence Alpes – Digne les Bains ». Financé par PAA au travers d'une convention d'objectifs pluriannuelle, ce nouvel office de tourisme de forme associative est organisé autour d'un siège situé à Digne les Bains et de plusieurs bureaux d'information répartis sur le territoire (BIT de la Blanche Serre Ponçon, BIT du Val de Durance, BIT de Sainte Croix du Verdon). Les élus communautaires participent à sa gouvernance au côté de socio professionnels qui sont majoritaires au sein du Conseil d'administration. La commune de Moustiers-Sainte-Marie a obtenu quant à elle une dérogation lui permettant de conserver un office de tourisme communal.

Au-delà de la promotion du tourisme, Provence Alpes Agglomération porte également différents projets et assure la gestion d'équipements touristiques identifiés parmi ses compétences additionnelles : l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, les Thermes et le projet de spa, la via ferrata de Digne les Bains, l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR et le développement de la randonnée sous toutes ses formes, le domaine nordique du Fanget, les équipements du col de Fontbelle, l'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale, les structures d'accueil de la plateforme vélivole de Saint-Auban, les campings des Cigales à Peyruis et des Salettes à Château-Arnoux, le gîte d'étape des Sièyes et ceux du projet Retrouvance, la maison de produits de pays de Mallemoisson et les Bistrots de Pays de Marcoux et la Robine-sur-Galabre.

Afin d'assurer le financement de la compétence et plus généralement des actions en matière de développement touristique, PAA a décidé par délibération en date du 29 juin 2017 d'instituer une taxe de séjour communautaire pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018. S'appliquant au régime du réel sur l'ensemble du territoire intercommunal, cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergements et du nombre de nuitées.

- L'émergence d'une politique touristique :

La communauté d'agglomération a engagé une réflexion afin de définir une stratégie touristique. D'ores et déjà, cette volonté politique s'appuie sur les équipements touristiques suivants.

2.1.2.2. UNESCO GEOPARC DE HAUTE PROVENCE ET MUSEE PROMENADE

UNESCO Géoparc de Haute Provence

L'UGHP est composé de 58 communes appartenant à PAA et à la communauté de communes du Sisteronais-Buëch. Le label est attribué par l'UNESCO et doit être renouvelé tous les 4 ans. La dernière validation est intervenue en 2015, la prochaine sera à faire en 2019.

De nombreuses actions de l'UGHP sont liées à l'appartenance au réseau mondial des Géoparcs. Il s'agit de la participation aux réunions du réseau européen et du réseau mondial, d'actions de coopération entre Géoparcs, de l'accueil de délégations étrangères.
Ainsi, par exemple, deux délégations du N'gorongoro-Lengai (Tanzanie) sont venues en visite à Digne-les-Bains et une délégation s'est rendue sur place.
L'UGHP a aussi collaboré avec le nouveau Géoparc du Beaujolais et avec celui des Causses du Quercy.

La mise en œuvre de partenariats associant des acteurs locaux à l'UGHP est un élément essentiel de l'action menée pour rendre le Géoparc visible sur son territoire. Les partenaires sont principalement des musées ou assimilés, des hébergeurs, des restaurateurs, des artisans, des producteurs agricoles et des professionnels des activités de pleine nature. A la fin de l'année 2017, le réseau comptait plus de 110 membres. L'équipe de l'UGHP leur a proposé plusieurs demi-journées de formation pour parfaire leur connaissance du Géoparc. Pour les partenaires producteurs et artisans, un dépliant spécifique a été tiré à 5000 exemplaires.

L'équipe de l'UGHP a été présente lors de plusieurs manifestations sur son territoire et a notamment animé deux stands durant la *Foire de la lavande* pour présenter son territoire et pour accueillir et promouvoir ses partenaires qui se sont relayés pendant la durée de la foire pour proposer leurs produits.

Sous l'appellation *Parlons Géoparc* , un ensemble de rencontres, conférences et débat autour del'UGHP a été proposé en 2017 à chacune des 60 communes du territoire. L'équipe s'est répartie dans les différentes communes en fonction des demandes de celles-ci, sur le périmètre de PAA :
Auzet, Thoard, La Robine, Prads, Le Castellard-Mélan, Verdaches. Toutes ces rencontres ont été de véritables temps d'échange et de dialogue avec les habitants et les élus.

Musée Promenade

En 2017 le musée-Promenade a été ouvert 7j/7j du mois d'avril au mois de novembre avec uniquement deux horaires différents : 9h – 19h en juillet et août et 9h-12h ; 14h-17h30 le reste du

temps.

La fréquentation totale s'est établie à 15585 visiteurs, en léger retrait par rapport à l'année 2016 (16935). Corrélativement, le chiffre d'affaires est également en recul passant de 110.806 € à 102.550 €.

L'origine géographique des visiteurs est sensiblement la même qu'en 2016, soit 12% de visiteurs de langue étrangère provenant majoritairement d'Europe du nord. Plus de la moitié des visiteurs sont originaires de la région.

Deux programmes importants pour l'avenir du Musée-Promenade ont été mis en route en 2017 : un ensemble de travaux dans le cadre du programme Espace valléen *Aqua-Terra*, d'une part et une étude-diagnostic en vue d'une restructuration dans le cadre du programme Alcotra *L'@venture géologique,* d'autre part. Les deux sont complémentaires car le premier permettra de maintenir un niveau de qualité pour l'accueil du public à court terme et le second engage la réflexion sur l'avenir à moyen/long terme de la structure.

Au cours de l'année 2017 et en particulier pendant la coupure hivernale, des améliorations ont été apportées aux diverses salles d'exposition : reprise des étiquettes de la salle des fossiles, climatisation des aquariums, amélioration zone d'accueil du public à l'entrée, wifi accessible au public dans le musée, accrochage d'une exposition de photos du territoire dans les couloirs (B. Plossu). La salle « Les animaux du futur » a été démontée et remplacée par une exposition sur les risques naturels, dans notre région et dans le monde.

Hormis l'entretien régulier des chemins et des canaux, la signalétique qui accueille le public à partir du parking a été renouvelée et un parking à vélos a été installé. La stabilité du massif rocheux est une préoccupation constante depuis l'installation du Musée-Promenade ; une étude complémentaire au suivi mené depuis plus de 20 ans a été réalisée par un Bureau d'étude externe. Le portail extérieur a été rénové ainsi que l'ensemble des tables de pique-nique et les bancs.

Le dépliant du Musée-Promenade a été modifié, tiré à 20.000 ex et diffusé dans tout le département. Une page a été consacrée au Musée-promenade dans le guide du routard du train des Pignes.

Les activités pédagogiques classiques ont été renouvelées, adaptées aux nouveaux programmes scolaires et intégrées sur le site internet. Une équipe de 3 volontaires en service civique a été recrutée pour participer à l'encadrement des publics d'avril à octobre.

2.1.2.3. GESTION D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion d'équipements touristiques et des activités de pleine nature, plusieurs actions ont été menées en 2017.

Fête de la randonnée : la 14ème fête de la randonnée s'est déroulée les 7 et 8 octobre 2017 au départ du collège Maria Borelly en raison des travaux en cours sur le site du palais des congrès. 44 randonnées ont été proposées sur le weekend en partenariat avec le CDRP 04. Elles ont rassemblé au total environ 800 personnes. 14 associations se sont mobilisées pour accompagner l'ensemble de ces

randonnées. Au total une cinquantaine de bénévoles associatifs ont participé à l'organisation de cette manifestation.

Travaux d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR : le programme de travaux prévu pour l'année 2017 (20.000 € H.T.) été reporté en 2018.

Via Ferrata de Digne les Bains : travaux d'entretien dans le cadre du contrat de maintenance périodique.

Aménagement éco-touristique de la retenue de l'Escale : redéfinition du projet, études pré-opérationnelles en vue du dimensionnement de la passerelle (étude de projet, descentes de charges, sondages géotechnique), étude de définition des aménagements écologiques.

Station du Fanget : acquisition de matériel de location et convention avec l'Association Union Sportive de La Blanche pour la gestion du site.

Aménagement du site de Fontbelle : redéfinition du projet et recherches de financement dans le cadre d'Espace Valléen.

Mise en accessibilité des gorges de Trevans : recherche de financements.

Structures d'accueil : gestion du gîte d'étape des Sièyes et finalisation du projet Retrouvance avec les communes concernées et l'ONF.

2.1.2.4. THERMALISME

Provence Alpes Agglomération gère l'Etablissement Thermal de Digne les Bains sous forme de régie autonome avec personnalité morale, avec l'ambition de redynamiser l'ensemble de la filière tourisme nature - santé à l'échelle de son territoire. Les Thermes de Digne les Bains ont un impact économique fort sur le territoire : plusieurs centaines d'emplois induits et plus de 60 sur le site même.

En 2017, le chiffre d'affaire global de l'établissement s'est porté à 3 813 841 €, soit une progression de + 3,9 % par rapport à 2016. La fréquentation des assurés sociaux est également en hausse (6 289 soit + 5,89 %) ainsi que celle des cures médicales libres et des séjours santé (128, soit + 10,34 %). En revanche les accès détente et remise en forme sont en baisse de - 10,11 %, avec 3 717 tickets unitaires vendus en 2017, contre 4 135 en 2016.

2017 a aussi été l'année de la relance du projet d'extension des Thermes de Digne les Bains, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Provence Alpes Agglomération. En effet, le premier appel d'offre s'étant avéré infructueux, un important travail de refonte et de recadrage a été fait avec la Régie des Thermes et les architectes, en vue de la définition d'un nouvel Avant Projet Détaillé et du dépôt d'un Permis de Construire Modificatif.

2017 a également permis de consolider le montage financier de l'opération dont le coût d'objectif s'élève à 4 100 000 € H.T., pour un autofinancement de Provence Alpes Agglomération à hauteur 40 % (subventions acquises auprès de l'Etat, de la Région et du Département).

Le projet consiste en la création d'un espace de remise en forme ouvert à un public large et complémentaire des curistes. Il se matérialisera sous la forme d'une extension au traitement architectural singulier, en proue du bâtiment existant, en liaison avec l'établissement actuel mais avec des accès différenciés. L'ensemble réunira un espace aqualudique intérieur / extérieur avec solarium, hammams, saunas et bain à remous, et des espaces plus polyvalents (salles fitness, réunion, accueil, boutique).

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROSPECTIVE

« L'aménagement du territoire et prospective » relève, avec d'autres pôles ou en lien avec d'autres pôles de la communauté, du Pôle Planification Projet Ingénierie. Il s'inscrit dans un projet de territoire déclinant des objectifs sur la longue durée.

La constitution de ce pôle n'a concrètement été mise en place qu'à compter du 1er Juillet 2017 avec parfois quelques réticences, voire résistance et après une démutualisation de certains services avec la commune de Chateau-Arnoux-Saint-Auban.

A cette date le Pôle était constitué de trois services alors dénommés « Aménagement de l'Espace-SCoT», « ingénierie » et « SIG ».

La direction et les services étaient dispersés en quatre lieux différents sur trois communes appartenant au territoire de l'agglomération [à Digne-les-Bains (hôtel de ville), à Mallemoisson (au-dessus de la Mairie dans un immeuble en location), à Château-Arnoux-Saint-Auban (au 4ème étage de la Mairie d'une part et dans une aile de Ferme de Font-Robert sous compétence agglomération)].

Les équipes étaient alors issues de l'ancienne CCABV, de l'ancienne CCMD (six premiers mois mutualisées avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban suivis d'une démutualisation et de retour d'agents à la commune) et de l'ancienne CCDB ; ou dépendaient antérieurement du Pays Durance Provence et du Pays Dignois dissouts lors de la création de l'agglomération ainsi que d'un agent à temps partiel mis à disposition, en mars 2017, par la ville de Digne-les-Bains auprès de l'agglomération.

En fin d'année 2017 le service en charge de la Planification de l'urbanisme et le service Ingénierie territoriale ont pu se regrouper, avec la direction du pôle ainsi qu'avec une partie du pôle Développement Territorial, en un lieu plus adapté situé 42 Avenue François Cuzin à Digne-les-Bains. La prise à bail de ce bâtiment situé à proximité du siège de l'agglomération a contribué à améliorer les liens inter services et inter pôles et l'efficience de l'activité de ces services.

Le service SIG est demeuré quant à lui sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Durant l'année 2017 la majorité des agents composant le pôle a dû déménager par deux fois avec les inconvénients associés qu'ils soient d'ordre matériel ou d'ordre psychologique.

A l'instar d'autres services de l'agglomération, la construction du pôle s'est donc faite dans l'urgence et la difficulté.

Ce « melting pot » composé de jeunes agents et d'agents plus expérimentés a été conçu en tant qu'atout potentiel pour l'agglomération à court et moyen termes. Il a en effet pour caractéristique de regrouper des agents spécialisés dans la stratégie territoriale et son accompagnement, d'agents rompus au fonctionnement des collectivités territoriales dans le département ainsi que d'un service support pour fluidifier les liens entre les services fonctionnels de la Communauté d'Agglomération et le pôle opérationnel.

C'est dans ce contexte que le pôle Planification projet a organisé le suivi, la participation et la contribution de Provence Alpes Agglomération (PAA), dès le mois de janvier 2017, à l'élaboration du **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET**) ainsi qu'à l'élaboration du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** que le Conseil Régional prévoit d'adopter durant le 1er semestre 2019. Le PRPGD sera intégré au SRADDET.

Ces deux documents revêtent une importance capitale pour la Communauté d'Agglomération puisqu'ils doivent être pris en considération dans son projet territorial et ses décisions. En effet ces documents seront, pour certaines de leurs parties et selon diverses formes, opposables aux territoires de la région tels que celui de Provence Alpes Agglomération (à titre d'exemple pour le SCoT et pour le PCAET: prise en compte des objectifs du SRADDET et compatibilité avec les règles générales de ce schéma).

Les participations se sont organisées en transversalité entre les élus délégués et les pôles concernés directement ou indirectement par les sujets abordés. Cette transversalité explique la mention, au sein de plusieurs paragraphes qui vont suivre, de la contribution de l'agglomération à l'élaboration du projet de SRADDET et du projet de PRPGD.

Pour ce qui concerne l'élaboration du SRADDET, les contributions se sont concrétisées par des participations à la totalité des réunions, forums et ateliers organisés en 2017 par la Région que ces rencontres soient générales et destinées à l'ensemble du territoire régional, qu'elles soient thématiques ou encore propres aux territoires Alpins (Système Alpin au sens du SRADDET) ; ainsi que par des contributions écrites.

Pour l'élaboration du PRPGD les contributions ont revêtu la forme de participations actives aux travaux de la commission consultative du plan ainsi qu'à ceux d'ateliers et réunions territoriales spécifiques aux territoires alpins.

Ces contributions se poursuivront jusqu'à l'approbation du PRPGD et du SRADDET.

2.2.1. DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

L'installation de la commission environnement a eu lieu le 18 septembre 2017. C'est à cette occasion qu'ont notamment été présentés les dossiers en cours ci-après énumérés.

L'engagement de PAA dans le Plan Climat Energie Territorial (PCAET)

Pour rappel, le PCAET est un outil réglementaire (réalisation obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants) et un projet territorial en faveur de la mise œuvre de la transition énergétique, qui doit répondre à plusieurs finalités dont l'autonomie énergétique du territoire et la lutte contre le changement climatique.
Plus précisément :

- Traduire l'action de PAA vers la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire de la communauté aux conséquences du changement climatique

Deux délibérations formalisant l'engagement de PAA dans la démarche ont été approuvées le 31 mai et le 8 novembre 2017.
La phase de préfiguration a été entamée en juin sous la gouvernance de deux instances décisionnelles : un comité technique (CoTECH) et un comité de pilotage (CoPIL). Le CoTECH s'est réuni deux fois et le CoPIL une fois lors de son installation.
Une équipe projet constituée de techniciens du pôle Planification-Projet, du pôle Développement territorial et du pôle Opérationnel s'est réunie régulièrement en groupe de travail afin d'élaborer un cahier des charges en vue du recrutement d'un bureau d'étude pour un accompagnement dans les différentes phases du PCAET à compter du premier trimestre 2018.
Le 4 septembre, une formation de l'ADEME, spécialement organisée pour PAA, a été suivie par quinze élus et techniciens au siège de la communauté.
Enfin, la démarche PCAET a été présentée en conférence des maires le 29 novembre.

Le festival de la biodiversité Inventerre

Ce festival a été retenu en 2016 parmi les actions lauréates du programme TEPCV *(Ministère de l'Ecologie et du Developpement Durable)*. Le portage du programme a été repris depuis par PAA par délibération en date du 15 février 2017 portant sur la reprise des missions et programmes du Pays Dignois.
Cette manifestation grand public bénificie d'un budget de 60 000 € financé à 80 % par l'Etat (au travers du programme TEPCV). Un CoPIL a été créé en octobre 2017 et le thème de l'eau a été retenu pour la 7ème édition qui se déroulera dans la première semaine d'octobre 2018 sur les pôles culturels de Digne-les-Bains et de Château-Arnoux - Saint-Auban.

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat

Courant 2016, le Pays Dignois, en tant que chef de file, a engagé aux côtés du Pays Durance Provence et d'autres territoires du département une étude de préfiguration pour la création d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.

Dans le cadre d'un service public de la performance énergétique, ces plateformes ont pour vocation de développer le marché de la rénovation d'une part en accompagnant et facilitant le passage à l'acte des particuliers dans leur projet et d'autre part en favorisant la mise en relation des différents acteurs mobilisés (conseil, ingénierie, maîtrise d'œuvre, entreprises du bâtiment, secteur bancaire et assurantiel). Elles doivent également permettre la poursuite des objectifs essentiels en matière de développement durable dans les domaines de l'environnement, l'emploi local, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité énergétique.

Suite à la nouvelle organisation territoriale, PAA a donc tenu le rôle de chef de file d'un partenariat réunissant 4 autres territoires (la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, la Communauté de communes Sisteronais-Buëch, le Parc naturel régional du Verdon et le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance).

Cette étude a bénéficié d'un financement de l'ADEME, de la Région PACA, de l'Europe (fonds européen FEDER) ainsi que de l'ANAH.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des territoires partenaires du projet mais également les services de l'Etat (DDT, DREAL), l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CAF, l'ANAH s'est réuni à deux reprises sur l'année 2017.

Une offre de services susceptible d'être développée dans le cadre de cette plateforme à créer ainsi que sa structuration juridique et maquette financière ont été proposées.

Le projet de méthanisation

La Communauté de Communes de la Moyenne Durance (CCMD) a initié en juin 2015 une réflexion sur la réalisation d'un projet de méthanisation sur son territoire. Cette démarche a été entreprise parallèlement à celles engagées par le Pays Durance Provence (LEADER, TEPCV) et le SMIRTOM[2] (Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet).

Une étude de faisabilité d'unités de Méthanisation en Val de Durance avec la participation active et financière de la DLVA, de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et de la commune de Sisteron a été lancée mi-2016 avec l'appui technique du GERES, suite à l'inscription à l'Appel à Projet National «1500 projets de méthanisation» par le SMIRTOM.

Afin de permettre à PAA de s'approprier le dossier, l'étude a été mise en attente pendant quelques mois à compter du 1er janvier 2017.

En mai et juin 2017 plusieurs CoPIL et groupes de travail ont été organisés sur :

- le dimensionnement technico-économique du projet ;
- la gouvernance et montage juridique *(avec interventions de porteurs de projets tels que Cap Vert Energie et le Sydeme)* ;
- la restitution finale et la synthèse de l'étude.

[2] Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et Traitement des ordures Ménagères en Pays Durance Provence. Ce syndicat été dissout au 31 décembre 2016.

Il est ressorti de l'étude que la conception de deux unités *(Nord et Sud du Val de Durance)* étaient viables avec des fonctionnements et tonnages particuliers *(avec et/ou sans FFOM[3], boues d'épuration, déchets verts…)*. Cependant quelques jours avant le CoPIL de restitution finale du 6 juin 2017, le partenaire DLVA a fait part de son désengagement à cette démarche partenariale et le projet a dû être recentré sur les territoires de PAA et de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch. Malgré ce, le projet est resté centré sur les territoires initiaux.

La sécurisation des gisements *(déchets des industries agro-alimentaires, fermentescibles issus des ordures ménagères, déchets verts, déchets agricoles…)* a été considérée comme prioritaire pour garantir la viabilité du fonctionnement du méthaniseur projeté.

Un dossier de demande d'aide financière pour l'étude de la collecte sélective des déchets verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères sur les deux EPCI restants a été déposé en septembre auprès de la Région et de l'ADEME mais n'a pas été retenu *(notification en décembre)*.

Suez Environnement a été contacté puis rencontré au mois de novembre.

D'autres moyens de financer l'étude seront recherchés dès 2018.

Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP)

La CCMD a constitué en 2015 un service mutualisé avec ses communes membres sur la base préférentielle d'un suivi de factures des divers flux. Les interventions du Conseiller en Energie Partagée (CEP) ont débuté le 1er juin 2015.

Cette pratique s'est poursuivie lors de la constitution de PAA durant toute l'année 2017 avec une prise en charge des établissements de l'ex-CCMD transférés à la Communauté d'Agglomération.

Les missions confiées au CEP relèvent de la maîtrise et de la gestion de l'énergie.

Les objectifs principaux confiés à ce conseiller consistent en la réduction des consommations et au développement de projets à aspect énergétique.

A titre d'exemple durant l'année 2017 les actions engagées ont pris les formes suivantes :

- Agir sur l'Éclairage Public :

Des réunions sur la pollution lumineuse ont été organisées afin de sensibiliser élus et techniciens. Plusieurs élus de communes voisines, pratiquant l'extinction nocturne, ont fait un retour de leur expérience *(avantages/problèmes rencontrés)* utile au regard des objectifs visés.

Le CEP est également intervenu en octobre 2017 sur et à la demande de la commune de Volonne lors de l'évènement « Le Jour de la Nuit » par la tenue d'une conférence sur les conséquences de la pollution lumineuse. Cet évènement de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé est renouvelé chaque année.

[3] FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

▪Bilan des flux :

Le suivi et le bilan des consommations énergétiques des communes volontaires ont été réalisés à 62% pour les flux suivants: électricité, gaz, fioul, eau, carburant, téléphone qui ont tous été optimisés. Les flux gaz, électricité et téléphone ont été suivis en priorité. En effet, le lancement de plusieurs marchés (UGAP Gaz et Électricité), ainsi qu'un marché « DATA» en partenariat avec la commune de Digne-les-Bains et PAA nécessitait une clarification de ces flux pour un recensement pertinent des besoins.

Ces marchés permettent de clarifier le parc concerné en disposant d'un véritable état des lieux. La massification des clients, le regroupement des communes ou des demandeurs doit engendrer une réduction significative des coûts fixes liés à l'abonnement.

Le lancement de marchés tels que celui de UGAP Électricité, offre l'opportunité aux communes de s'abonner pour consommer des énergies renouvelables. La totalité des communes de l'ex-CCMD ont opté pour une formule utilisant une énergie d'origine 100% renouvelable.

Ce travail a été réalisé avec l'appui du service bureau d'étude du pôle opérationnel.

▪Études :

Dans le cadre des actions subventionnées par le programme TEPCV, des bâtiments ainsi que l'éclairage public et les déchetteries ont été ciblés.

Une fiche d'identité de bâtiment a été conçue et un rapport d'état des lieux a été rédigé à l'issue des visites organisées sur tous les sites.

Des bâtiments accueillant des écoles ou des mairies ont fait l'objet d'études portant sur la fluctuation de température, la luminosité et l'humidité. Ces études ont conduit à une optimisation de la gestion des salles et/ou la mise en relief de problème de régulation.

2.2.2. TRANSPORTS ET MOBILITE

A sa création, au 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité, cela signifie qu'elle organise sur son périmètre des services de transports publics urbains (les Transports Urbains Dignois) et interurbains (les lignes régulières), mais également les transports scolaires.

○ Reprise de la compétence et organisation du service transports

2017 a été l'année de la reprise de la compétence.

Tout d'abord, le 1er janvier 2017, les Transports Urbains Dignois ont été transférés de la Ville de Digne-les-Bains à Provence Alpes

DONNEES CHIFFREES DES TRANSPORTS URBAINS DIGNOIS EN 2017

Nombre d'abonnements :

Curistes : 50
Adultes : 175
Jeunes : 3585

Nombre de tickets vendus :

Plein tarif : 66 000
½ tarif : 20 000

350 000 voyageurs / an

Nombre de kilomètres parcourus :
240 000 km

Nombre de bus :

10 et 1 navette PMR

Budget 1 000 000€

Agglomération (exploitation en régie). A noter que l'organisation ainsi que le personnel restent inchangés.

Ce réseau desservant la Ville de Digne-les-Bains est composé de 5 lignes urbaines (dont une ligne est doublée pour les scolaires) fonctionnant du lundi au samedi, ainsi que d'un service de Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite : FlexiTUD. Néanmoins, le réseau dispose de plus de 82% d'arrêts répondant aux normes d'accessibilité et un parc d'autobus 100% accessible.

Ensuite, le 1er septembre 2017, l'agglomération a repris les lignes régulières et les lignes de transports scolaires internes au ressort territorial après transfert du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence via la Région PACA.

Afin d'organiser au mieux cette reprise, **2 agents administratifs** ont été recrutés et un **groupe de travail** a été mis en place. Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises en 2017, en mettant notamment l'accent sur l'organisation des transports scolaires.

A noter que les marchés publics ont une échéance au 31 août 2019 et que la Communauté d'Agglomération a pris deux délibérations lors du conseil communautaire du 29 juin 2017 concernant d'une part le règlement intérieur relatif aux transports scolaires et d'autre part la convention sur la tarification de la participation des familles aux transports scolaires et des lignes ouvertes au public.

Par ailleurs, une réunion d'information pour les Autorités Organisatrices de second rang (AO2, cf. communes LEGTA Carmejane, SITE Bléone-Durance) a été organisée le 30 juin 2017 avant de lancer les inscriptions 2017-2018 courant de l'été 2017.

Dans ce cadre, Provence Alpes Agglomération a également fait l'acquisition du **logiciel PEGASE**, outil incontournable des collectivités pour gérer les inscriptions de transports scolaires et le suivi des dossiers pour les élèves de l'agglomération fréquentant un établissement scolaire du périmètre de l'Agglomération. Un formulaire en ligne a été créé : https://pegase5.gfi.fr/capad/usager/ (17% des inscriptions se sont faites en ligne pour cette première année).

NB. Certaines lignes de transports scolaires (sortant du ressort territorial) ne sont pas gérées par PAA mais par le SITE Bléone-Durance ou la Région PACA.

DONNEES CHIFFREES DES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2017-18

1001 élèves transportés quotidiennement sur les lignes spécialisées scolaires et les lignes régulières (962 élèves en 2016/17)

Budget 972 474 € contre 998 638 € l'année précédente (passage à la semaine de 4 jours)

Pour les familles ne bénéficiant pas d'une ligne de transports et habitant à plus de 3 km d'un établissement scolaire :

- Délibération aide aux familles du 14/02/2017
- 127 aides aux familles demi- pensionnaire et externes pour cette première année (147 en 2016-17) et 7 pour les internes (14 en 2016/17). Le montant total des aides s'élève à 45 993 € (58 750 € en 2016/17).

○ Communication lors de la Semaine européenne de la Mobilité

Lors de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2017, Provence Alpes Agglomération a réalisé une campagne de communication et de sensibilisation sur les réseaux sociaux sur l'offre de transports collectifs desservant le territoire ainsi que sur les modes alternatifs à la voiture individuelle comme le vélo et le covoiturage. Les publications ont été vues par 500 à 2500 personnes.

○ L'instauration du versement transport

Le versement transport (VT) est la taxe destinée à financer le transport public de voyageurs. Le VT est instauré par la délibération du 21 septembre 2017 pour effet au 1er janvier 2018 au taux de 0.15% de la masse salariale. Ce taux devra être harmonisé avec celui de la ville de Digne les Bains à 0.55% d'ici 12 ans.
Cette taxe est due par les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus. Cette contribution est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de la mobilité.

○ Contribution aux Assises Régionales de la Mobilité

La Région en tant qu'Autorité Organisatrice de Transports et chef de file de l'intermodalité a organisé en 2017 une importante phase de concertation des usagers. Divers rendez-vous ont été organisés auxquels Provence Alpes Agglomération a participé : Rencontre des Autorités Organisatrices de la Mobilité le 25 janvier, Journée du 18 avril (3 réunions consécutives à Digne-les-Bains : avec les

acteurs du territoire, les Autorités Organisatrices de la Mobilité et le public), Comité de ligne du 7 novembre…

Ces « Assises Régionales des Transports » avaient pour objectif d'établir la consultation le plus large possible pour répondre aux besoins de mobilité aujourd'hui et dans les 20 ans à venir, de favoriser la complémentarité des modes de transport, confronter l'action de la Région aux attentes des usagers…

Enfin, ces échanges et débats sur les enjeux des transports en PACA ont permis à la Région d'établir sa stratégie régionale des transports comprenant 4 axes prioritaires et donner un nouvel élan en termes d'intermodalité

- Axe 1 Simplifier la vie du voyageur (notamment la tarification, les titres de transports et l'intermodalité)
- Axe 2 Adapter et expérimenter de nouveaux services
- Axe 3 Promouvoir l'offre et l'utilisation des transports en commun propres
- Axe 4 Promouvoir le dialogue avec les usagers et les acteurs des transports (notamment les AOM)

Ces enseignements seront également repris dans le SRADDET ainsi que dans l'élaboration de la Planification Régionale de l'Intermodalité et des infrastructures de Transports.

2.2.3. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

L'Arrêté Préfectoral portant délimitation du périmètre du SCoT sur le périmètre de PAA a été signé par le Préfet le 14 Février 2017. Cet acte a formellement marqué la faculté d'engager la procédure d'élaboration du SCoT sur le territoire communautaire.

Les démarches SCoT et PLUi ont été présentées aux élus et techniciens de PAA par le service planification de l'urbanisme.

Le PLUI

Conformément à la règlementation, le principe de la prise de compétence par la communauté d'agglomération a été délibéré par les communes membres. Le service a collationné l'ensemble des décisions et en a assuré le suivi.
La compilation des décisions explicites ou implicites a conclu à une opposition des communes au transfert. Aussi, Provence Alpes Agglomération n'exerce pas la compétence PLUi.

Le SCOT

La préparation à l'élaboration du SCOT de Provence Alpes Agglomération s'est déroulée du mois de juin au mois de décembre. Par décision du bureau, chacune des communes constituant la communauté d'agglomération a été rencontrée.

Les services de Provence Alpes Agglomération se sont rendus sur les sites des 46 communes. Préalablement, un questionnaire avait été adressé aux maires. Ce questionnaire a permis de soutenir et de cadrer les échanges. Les rencontres, fructueuses, ont permis d'établir un lien de proximité et d'acquérir une bonne connaissance du territoire.

Des cartographies ont été élaborées par le service SIG en appui de ces rencontres.

Les fiches et les cartographies établies pour chaque commune ont permis d'élaborer un pré-diagnostic pour l'élaboration du cahier des charges du SCoT.

Des financements *(subventions, dotation)* ont été recherchés.

C'est durant cette période, le 17 octobre 2017, que l'installation de la commission Aménagement de l'Espace a eu lieu. A cette occasion, la méthode et l'état d'avancement du projet de SCoT ont été présentés.

○ Les documents d'urbanisme

Provence Alpes Agglomération a suivi tout au long de l'année, au titre de Personne Publique Associée, l'évolution et la création de documents d'urbanisme sur son territoire ainsi que sur les collectivités voisines ou sur d'autres structures telles que le PNR du Verdon.

○ Le SRADDET

Provence Alpes Agglomération a été associée par la Région à l'élaboration du SRADDET, document stratégique régional de planification à moyen et long terme, composé d'un rapport d'objectifs et d'un fascicule de règles qui concernent 11 domaines (aménagement des territoires, transports, déchets, habitat, énergie, biodiversité…). Une fois le SRADDET approuvé, ses objectifs et ses règles s'imposeront aux documents de planification comme le SCoT et le PCAET, les PLU…Au titre de Personne Publique Associée, Provence Alpes Agglomération a notamment contribué via un appel à contribution *(en janvier)*, un séminaire prospectif *(15 février)*, des ateliers *(en mars sur les lignes directrices et les objectifs, en septembre sur l'armature territoriale, en octobre sur l'élaboration des règles).*

○ Autorisations du Droit des Sols

Provence Alpes Agglomération, sans être dans l'exercice de ses compétences, a contribué à la rationalisation et au maillage des services ADS de son territoire.
Durant le 1er semestre 2017, une réflexion sur la mise en place d'une répartition de la gestion des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols sur le territoire de PAA a été menée, en établissant des liens notamment entre le service Urbanisme de la ville de Digne-les-Bains et celui de la ville de Château-Arnoux-Saint-Auban.

La répartition des prestations réalisées par voie de conventions en est ressortie ainsi qu'il suit :

▪Instruction par les services de la ville de Digne-les-Bains : 14 communes.
Aiglun-Auzet-Bras d'Asse-Le Brusquet-Champtercier-Entrages-Estoublon-La Javie- Mézel-Marcoux-Moustiers-Sainte-Marie-Sainte-Croix du Verdon-Saint-Julien-Asse-Saint-Jurs.

▪Instruction par les services de la ville de Château-Arnoux-Saint-Auban : 6 communes
Barras-Mallefougasse-Augès-Mallemoisson-Les Mées-Mirabeau-Thoard.

Ainsi, les communes suivantes instruisent elles-mêmes leurs dossiers ADS :
Barles, L'Escale, Malijai, Montclar, Peyruis, Selonnet, Seyne, Le Vernet, Volonne.

Les dossiers des communes suivantes sont instruits par la DDT :

Archail, Beaujeu, Beynes, Le Castellard-Mélan, Le Chaffaut Saint-Jurson, Châteauredon, Draix, Ganagobie, Hautes-Duyes, Majastres, Prads Haute-Bléone, La Robine sur Galabre, Saint-Jeannet, Saint-Martin-lès-Seyne, Verdaches.

2.2.4. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Un SIG a été mis en place à l'échelle de PAA en mutualisation avec les 46 communes.
Une base commune de données de référence, tenue à jour en permanence et accessible via un extranet est ainsi disponible en tant qu'outil d'aide à la décision pour les élus et les techniciens du territoire.

Ce système permet l'observation du territoire et l'analyse de son évolution, de concevoir les développements potentiels et de faciliter la gestion de services au quotidien.

Le service a été créé au 1 janvier 2017 par la fusion des services SIG de l'ex Pays Dignois et de l'ex CCMD entraînant une fusion des serveurs, bases de données et portails cartographiques.
L'équipe de deux géomaticiens a été complétée par un agent de relève des réseaux d'AEP (alimentation en eau potable) d'EU (eaux usées) et de l'ANC (assainissement non collectif).

Une réorganisation des missions du service de PAA a été décidée par une délibération de la communauté d'Agglomération en date du 21 septembre 2017 portant sur les autorisations d'Application du Droit des Sols (ADS), les Plans Locaux d'Urbanisme, l'Eau Potable, les Eaux Usées et l'assainissement non collectif, l'éclairage public et l'adressage.

Cette réorganisation, effectuée dans un but de sensibilisation, d'information et de coordination et pour faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets des collectivités, a engendré une recrudescence des demandes en termes de cartographies, de fonctionnalités et de données.

A titre d'exemple les actions engagées par le service SIG ont pris les formes suivantes durant l'année 2017:

▪ Formation et assistance pour l'utilisation de l'extranet
Des sessions de formations ont été organisées régulièrement en direction d'élus et/ou agents ayant accès l'extranet et à ses données cartographiques.

▪ ADS et documents d'urbanisme
L'historique des dossiers d'instruction **ADS** des communes et de la DDT a été intégré au logiciel Cart@DS de PAA.
Les collectivités ont été accompagnées pour les procédures de numérisation initiale des **documents d'urbanisme**, de révision générale, de modification, de modification simplifiée et de révision simplifiée des PLU.

▪ Harmonisation des modèles de documents par le logiciel Cart@DS
Un groupe de travail composé essentiellement des instructeurs sur le territoire de PAA s'est réuni sur une journée à cinq reprises.
Cette méthode a permis d'harmoniser tous les documents (tels que les courriers, notification, arrêtés…) concernant les PC et les DP pour une meilleure efficacité du logiciel instruction de l'ADS.

▪ **Mise en place du SIG sur le territoire du Pays de Seyne**

L'ensemble du territoire de l'ex-Pays de Seyne a reçu des formations sur Intragéo et Cart@DS.

▪ **Mise en place d'accompagnement des projets « adressage » : nommer et numéroter ses voies**

Poursuite des projets d'adressage sur certaines communes initiés par l'ex-Pays Dignois par un accompagnement des communes de Champtercier, de Le Brusquet et de la Robine sur Galabre pour assurer à l'ensemble des administrés le bénéfice du même service et des mêmes conditions de sécurité par des adresses normées.

▪ **Poursuite de la relève des réseaux d'AEP EU et de l'ANC**[4]

Dans un premier temps et durant les six premiers mois de l'année, PAA a poursuivi les actions mises en place par l'ex CCMD en mutualisation avec ses communes qui étaient d'ores et déjà financées par la Région et l'ADEME, à savoir : collectes des données métiers sur le terrain, intégration et diffusion sur Intragéo, accessibilité aux gestionnaires *(visualisation, interrogation, croisement avec d'autres informations, impression).*

Il est à préciser qu'en ce qui concerne la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban seul un contrôle intermédiaire de la prestation effectuée par un prestataire extérieur a été réalisé par le service.

Dans un second temps et en raison de l'obtention d'une nouvelle aide financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet « gérer les compétences AEP/EU au bon niveau » ; la nouvelle échelle d'intervention a été étendue à la totalité des communes du territoire de PAA.

Les moyens disponibles d'alors ont exclusivement permis d'effectuer la relève des réseaux d'AEP des communes de Moustiers-Sainte-Marie et de Verdaches, préalablement à la réalisation de Schéma Directeur AEP.

▪**Relève de travaux en tranchées ouvertes sur les réseaux**

Lors de la réalisation de travaux sur les communes ; des tranchées ouvertes ont été relevées en conformité avec la réglementation applicable.

▪**Localisation Assainissement Non Collectif (ANC)**

Cette localisation est réalisée en utilisant le cadastre et la photo aérienne à l'aide de listings ou de par la connaissance des agents gestionnaires et avec un contrôle du gestionnaire.

▪**Etablissement de cartographie pour les projets de PAA**

2.2.5. SERVICE INGENIERIE

Le service ingénierie a été constitué en 2017 par la reprise des contrats et programmes gérés par les Pays (Dignois et Durance-Provence) avant la création de Provence Alpes Agglomération. Un travail méthodique a été nécessaire auprès des différents financeurs afin d'assurer le bon transfert des subventions, contrats et programmes des Pays à Provence Alpes Agglomération. Dans un second temps, la procédure de dissolution de l'association « Comité du Pays dignois » a été engagée.

[4] AEP : Alimentation en Eau Potable, EU : eaux usées, ANC : assainissement non collectif

La mission du service ingénierie consiste pour l'essentiel à contractualiser avec les financeurs (Europe, Etat et Conseil régional) des dispositifs et programmes permettant le financement des projets du territoire portés par Provence Alpes Agglomération, les communes, des regroupements de collectivités voire des acteurs privés (associations, entreprises…)

Contractualisation avec l'Etat et la Région

Le premier semestre 2017 a été l'occasion pour Provence Alpes Agglomération de passer un accord cadre avec l'Etat via le **Contrat de ruralité** avec comme cosignataires le CD04 et la CDC. Ce contrat a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la politique territoriale à l'échelle de l'agglomération. Il porte sur la période 2017-2020.

Il s'agit d'un outil pour valoriser les atouts des espaces ruraux, conçu et proposé par l'Etat, pour coordonner et structurer les politiques publiques territorialisées à une échelle infra départementale. Une enveloppe du FSIL cible les contrats de ruralité.

Le contrat précise que l'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des autres collectivités territoriales et des autres acteurs dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au FSIL…

Le contrat couvre 6 axes dans lesquels les projets de l'agglomération et des communes peuvent s'inscrire : accès aux services publics et marchands et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités locales et accessibilité au territoire, transition écologique et énergétique et cohésion sociale.

52 actions concrètes et opérationnelles ont été mentionnées au sein de l'accord -cadre avec comme bénéficiaires : PAA, 2 syndicats et 33 communes différentes.

En mars 2017 s'est tenu le Comité de pilotage du Contrat régional d'équilibre territorial (**CRET**) qui a permis aux nouveaux élus de Provence Alpes agglomération de fusionner et de redéfinir le contenu des deux programmes d'actions de ce contrat portés antérieurement par les Pays. Ce CRET « 1er génération » a une durée d'exécution allant de 2015 à 2018 et traite quatre thématiques :
- Transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Développement économique et création d'emploi
- Renforcement des solidarités au sein du territoire

Le programme d'actions compte près de 40 opérations pour un montant estimé de près de 12 millions d'euros avec un financement régional de 3,2 millions d'euros.
Divers types d'opérations ont pu ainsi être financées :

- des études comme celle de préfigurations de la plateforme de la rénovation énergétique ;
- des investissements matériels notamment à destination du service SIG et de l'abattoir de Digne-les-Bains ;
- des projets d'aménagement urbains : requalification du centre-ancien de Digne-les-Bains et création de l'écoquartier de Volonne ;
- des opérations de restructuration ou de création de lieux de services à la population, aux associations ou aux entreprises : restructuration du Palais des congrès de Digne-les-Bains, aménagement de deux maisons de santé et de l'espace entreprises Diniapolis.

Le CRET en cours s'achèvera fin 2018 mais le Conseil régional proposera une nouvelle contractualisation pour la période 2019-2021.

Les programmes LEADER

LEADER est un programme européen de financement de l'économie rurale. Il permet d'accompagner financièrement les projets publics et privés du territoire et s'appuie sur une stratégie territoriale, définie et pilotée par un Groupe d'Action Locale (GAL). Ce dernier est composé d'acteurs publics et privés du territoire qui sélectionnent les projets à financer.

Carte des deux GAL

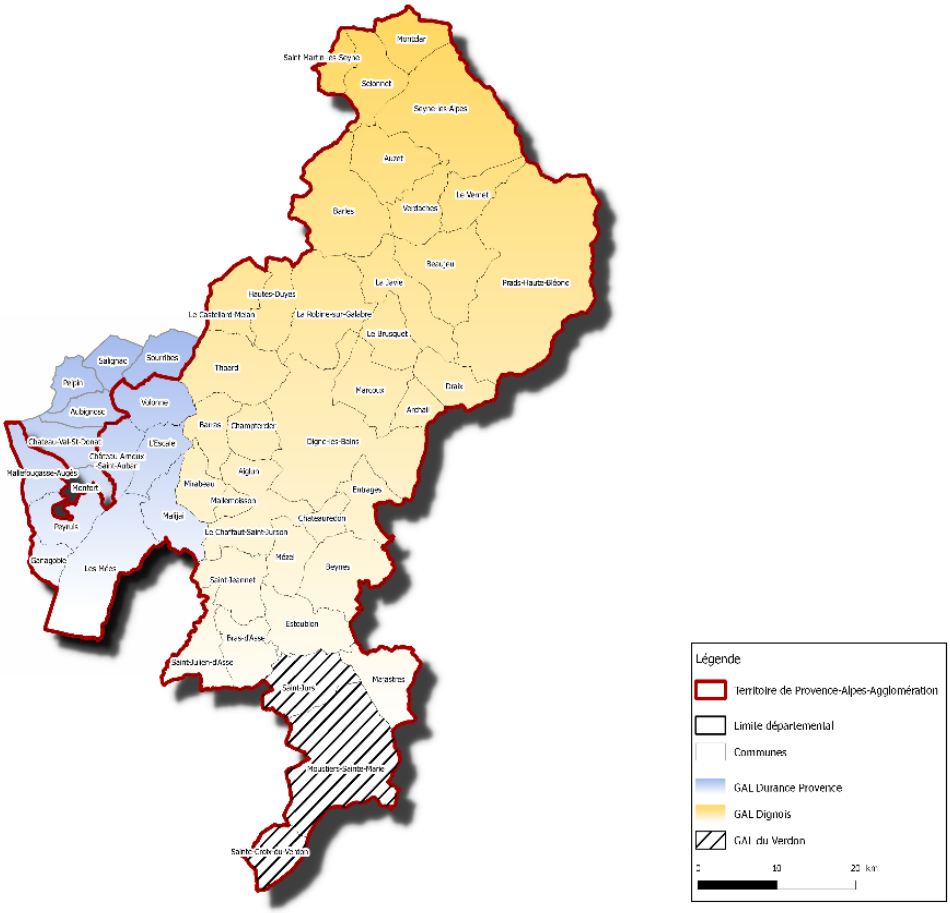

Programme LEADER Durance Provence

PROVENCE-ALPES AGGLOMÉRATION — GAL Durance Provence — UNION EUROPÉENNE Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural — Région Provence Alpes Côte d'Azur — LEADER

L'Europe investit dans les zones rurales

Le programme LEADER Durance Provence repose sur 3 grandes thématiques : l'environnement et le développement économique durable, le développement d'un tourisme culture-nature, et enfin, l'amélioration des services et de la cohésion sociale. Le GAL Durance Provence, composé de 14

communes est situé sur le carrefour Bléone-Durance. Pour la période 2014-2020, il dispose de près de 3,3 millions d'euros (2 millions d'euros de Fonds Européen et 1,3 millions de contreparties publiques françaises).

2017 fut une année charnière pour le programme LEADER Durance Provence avec le lancement de sept Appels à Propositions. Ces derniers correspondent aux sept fiches-actions de la stratégie du programme. Ils ont fait l'objet de plusieurs vagues de dépôt entre fin 2016 et le 1er semestre 2017. Le Comité de Programmation s'est réuni à cinq reprises en 2017 pour donner un avis d'opportunité aux 23 projets déposés. Parmi ces derniers, 18 projets ont fait l'objet d'une demande de subvention et cinq dossiers ont pu, dès 2017, se voir attribuer leurs subventions (FEADER et contreparties publiques).

En novembre 2017, le Comité de Programmation, ainsi que ses partenaires privilégiés, se sont réunis afin de faire un 1er bilan du programme depuis 2014. Les conclusions ont été plutôt positives malgré les difficultés liées à son lancement. Une présentation de ce bilan auprès du grand public s'en est suivie.

Chiffres-clés 2017 :

1 999 468.23 € : Enveloppe FEADER Durance Provence 2014-2020
18 : Nombre de dossiers déposés
5 : Nombre de dossiers programmés
124 310.50 € : subventions FEADER attribuées

Programme LEADER Dignois

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le programme LEADER dignois finance des projets sur 7 thématiques : circuits-courts, rénovation énergétique, tourisme, mobilité, économie, jeunesse et silver-économie.

Le GAL dignois, composé de 35 communes autour de Digne-les-Bains et de Seyne, bénéficie d'une enveloppe financière totale d'environ 3.3 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de fonds européens gérés directement par le territoire. Le financement fonctionne par Appels à projets, lancés régulièrement au cours de la période de programmation 2014-2020.

Transféré du Pays dignois à Provence Alpes Agglomération au 1er janvier 2017, l'année 2017 a été une année de transition pour le programme LEADER dignois. L'équipe technique en charge de son fonctionnement n'a été reconstituée qu'aux mois de mai (1 ETP) et novembre (1 ETP).

Les 25 projets, déposés dans le cadre du premier appel à projets fin 2016, ont été présentés de janvier à mai 2017 au Comité de programmation au cours de trois réunions. Le Comité s'est prononcé favorablement pour 22 projets.

La période de mai à octobre 2017 a été dédiée à la remise en conformité du programme LEADER dignois avec les nouvelles attentes réglementaires de l'autorité de gestion des Fonds Européens (Région PACA).

En parallèle, de septembre à novembre 2017, la nouvelle équipe du programme a accompagné les porteurs de projets dans le dépôt de leur demande de subvention. 12 projets ont été déposés et seront instruits en 2018.

Chiffres-clés 2017 :

1 992 810.53 € : Enveloppe FEADER Dignois 2014-2020

12 : Nombre de dossiers déposés

Les Espaces valléens

Le programme Espace Valléen (2015-2020) finance la mise en œuvre de projets de développement touristiques en lien avec une stratégie mettant en valeur les ressources naturelles et culturelles de notre territoire.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des politiques européennes nationales et régionales, pour le développement du massif des Alpes.
Provence Alpes Agglomération gère sur son territoire deux Espaces Valléens :

- Aqua-Terra autour de Digne-les-Bains et Seyne
- Durance Provence autour du carrefour Bléone-Durance

Les objectifs stratégiques de nos espaces valléens sont les suivants :
- Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire ;
- Construire une identité touristique sur les éco-innovations, partagée par tous ;
- Faire vivre aux visiteurs des vacances engagées et originales ;
- Expérimenter les éco-innovations.

En 2017, sept projets ont été déposés, cinq ont débuté et trois sont terminés.

Parmi les opérations phares de ce programme on peut citer :

- la restructuration de l'accueil numérique de l'office de tourisme ;
- les projets de rénovation des musées Promenade et Maison Alexandra David-Néel ;
- la création d'un site éco-touristique autour de la retenue de l'Escale ;
- le soutien au développement de l'hébergement touristique (études sur les gîtes de Seyne et Beynes, création d'un gîte à Mirabeau)
- l'éducation à l'environnement (classes Durance, formations LPO, festival Inventerre)

L'année 2018 verra la poursuite de ce dispositif avec la réalisation de plusieurs de ces projets structurants pour l'attractivité touristique de notre territoire.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Retenu dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », le territoire a signé avec le Ministère 3 conventions financières pour un montant global de 2 500 000 euros.

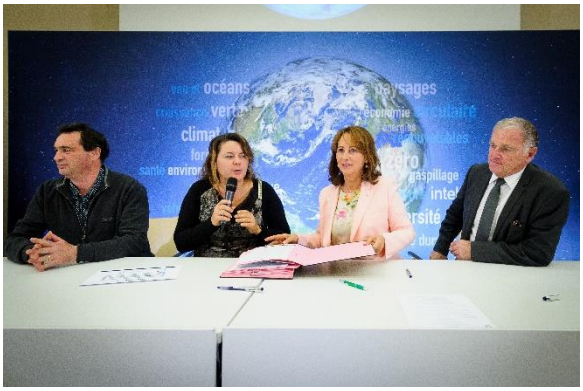

Une convention signée le 12 octobre 2015 par l'ex Pays Durance Provence pour un appui financier d'un montant de 500 000 euros. Une convention signée le 19 mai 2016 puis une deuxième signée le 15 décembre 2016 par l'ex Pays dignois pour un appui financier total de 2 000 000 euros. Ces conventions ont une durée de validité de 3 ans et chacune des actions devaient obligatoirement débuter au cours de l'année 2017.

Ce programme vise à encourager les actions concrètes de réduction des besoins d'énergie, de développement des énergies renouvelables mais aussi de préservation de la biodiversité. Ainsi, au travers de ces trois conventions, une trentaine d'actions ont pu être financées, toutes en faveur de la réduction des besoins en énergie du territoire et de la préservation de la biodiversité. Ces actions sont majoritairement mises en œuvre par les communes constituant l'agglomération, ou l'agglomération elle-même.

Les grandes thématiques abordées sur le territoire sont :

- La réduction des dépenses énergétiques des collectivités : rénovation de bâtiments existants, rénovation du parc d'éclairage public, étude au développement de réseaux électriques intelligents ;
- Le développement et la promotion de la mobilité douce : acquisition de véhicules électriques, déploiement de bornes de recharge, actions de sensibilisation.
- La préservation de la biodiversité : actions de sensibilisation et aménagements pédagogiques

Zoom sur les actions phares portées par PAA :

- Rénovation énergétique de l'IME6 sur Château-Arnoux-Saint-Auban
- Rénovation du parc d'éclairage public
- Acquisition de 7 véhicules de service électriques, 2 mini bus électriques dont 1 accessible aux PMR
- Actions en faveur de la biodiversité : diffusion d'une plaquette de présentation de la Réserve Ornithologique de Haute-Provence et installation de panneaux d'interprétation, organisation d'un évènement local les 3, 4 et 5 février 2017 aux Mées dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides

Exemples d'actions portées par les communes ou autres acteurs dans le cadre de ce programme :

- Rénovation du palais des congrès et de l'hôtel de ville de Digne-les-Bains,
- Rénovation des logements communaux de La Javie et du Chaffaut-Saint-Jurson,

- Rénovation énergétique des écoles du Chaffaut-Saint-Jurson, de Digne-les-Bains et de Mallemoisson
- Actions de sensibilisation à la mobilité électrique lors de l'édition 2017 de la Foire de la lavande de Digne-les-Bains
- Déploiement de bornes de recharge électrique par le SDE 04

2.2.6 AUTRES ACTIVITES DE 2017

HABITAT

Cette compétence, obligatoire pour les communautés d'agglomération, n'était exercée par aucune des communautés de communes ayant fusionné.
Une réflexion sur la structuration de Provence Alpes Agglomération en vue de l'exercice de la compétence obligatoire portant sur l'équilibre social de l'habitat a été esquissée et un lien entre l'élaboration du SCoT et la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) obligatoire pour PAA a été établi.

POST P.P.R.T. DE L'ETABLISSEMENT ARKEMA FRANCE, SIS A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est un outil réglementaire. Il participe à la prévention des risques technologiques dont l'objectif est d'agir sur l'urbanisation existante et nouvelle afin de protéger, si possible, les personnes des risques induits par le site industriel classé SEVESO seuil haut voisin.

Cet outil permet d'une part d'agir avec des mesures foncières sur l'urbanisation existante à proximité des établissements industriels à l'origine des risques et d'autre part, d'interdire ou limiter l'urbanisation nouvelle. Des mesures constructives de protection de la population par renforcement des logements existants ou futurs, peuvent également être prescrites.

Le P.P.R.T. de l'établissement d'ARKEMA a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 mars 2017. Il s'applique sur les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale et Les Mées sur différentes zones à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques.

Suite à son approbation, un logement, situé sur la commune de l'Escale, est concerné par une mesure de délaissement et environ 10 autres, situés sur la commune de l'Escale également, sont exposés à des risques toxiques et font donc l'objet d'une obligation de mise en œuvre de travaux de confinement.

Au titre des articles L. 515-19 et L. 515-19-1 du Code de l'Environnement, Provence Alpes Agglomération, percevant une partie de la Contribution Economique Territoriale versée par l'établissement ARKEMA, se doit de participer au financement des diagnostics et travaux de protection prescrits par le P.P.R.T. aux personnes physiques propriétaires de logements ainsi qu'au financement des délaissements ou expropriations mises en œuvre.

Ainsi, l'agglomération a participé à l'élaboration des conventions de financement de ces mesures au côté des services de l'Etat, de l'exploitant à l'origine des risques ainsi que du Conseil Régional et Conseil Départemental.

PREFIGURATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Provence Alpes Agglomération se voit confier à compter du 1er janvier 2018, la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI).

En lien avec les quatres opérateurs existants dans le territoire de Provence Alpes Agglomération (SMAVD, SMAB, SMDBA et Parc Naturel Régional du Verdon) et les représentants de l'Etat, une quinzaine de réunions portant sur l'organisation administrative, technique et juridique ont eu lieu à partir du 13 février 2017.

Les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération ont été actées par une délibération le 14 février 2018.

2.3. GESTION DES DECHETS

Cette compétence figure au rang des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération. Le service s'est organisé sur la base des structures des 5 communautés de communes fusionnées et par redéploiement des équipes de l'ex SMIRTOM[5], dont le périmètre d'étendait sur des communes actuellement regroupées dans la CCLDV[6].

La reprise du SMIRTOM a dévolu à Provence Alpes Agglomération la reprise des équipements, notamment des déchetteries de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Peyruis, des matériels et des personnels.
Une convention temporaire d'une année a été passée entre PAA et la communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) afin d'assurer sur le territoire de cette dernière, avec les moyens de la communauté d'agglomération, la collecte des déchets ménagers. Parallèlement, une autre convention a été établie afin de permettre l'accès des usagers aux déchetteries.

Adhésion au SYDEVOM de HAUTE-PROVENCE pour le traitement des déchets ménagers

Depuis sa création au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération est dotée de la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et n'était, de fait, plus membre du SYDEVOM de Haute-Provence.

Une convention temporaire avec le SYDEVOM a, dans un premier temps, été passée pour assurer la continuité du service public relatif au traitement des déchets.

[5] SMIRTOM : Syndicat Mixte de Ramassage et Traitement des ordures Ménagères du Pays Durance Provence

[6] CCLVD : Communauté de Commune Lure Durance Vançon

A l'issue de cette convention et après une analyse comparative des conditions juridiques et financières entre cette adhésion et une gestion directe des déchets ainsi qu'après analyse des perspectives d'évolution statutaire du SYDEVOM ; la Communauté d'Agglomération a adhéré à ce syndicat mixte le 12 Avril 2017.

2.3.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères se fait en régie directe. La collecte concerne le territoire des 46 communes de Provence Alpes Agglomération et est organisée en 4 secteurs de tournées.

Le secteur de Digne les Bains concerne les 20 communes suivantes :

Aiglun, Archail, Barras, Beaujeu, Champtercier, Digne les Bains, Draix, Entrages, La Javie, La Robine sur Galabre, Le Brusquet, Le Castellard-Mélan, Le Chaffaut Saint Jurson, Les Hautes Duyes, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Mirabeau, Prads Haute Bléone, Thoard.

Le secteur de Château Arnoux Saint Auban concerne les 8 communes suivantes :

Château Arnoux- Saint Auban, Ganagobie, L'Escale, Les Mées, Malijai, Mallefougasse Auges, Peyruis, Volonne

Le secteur de Seyne concerne les 8 communes suivantes :

Auzet, Barles, Le Vernet, Montclar, St Martin lès Seynes, Selonnet, Seyne, Verdaches

Le secteur de Bras d'Asse concerne les 10 communes suivantes :

Beynes, Bras d'Asse, Châteauredon, Estoublon, Majastres, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Saint Jeannet, Saint Julien d'Asse, Saint Jurs

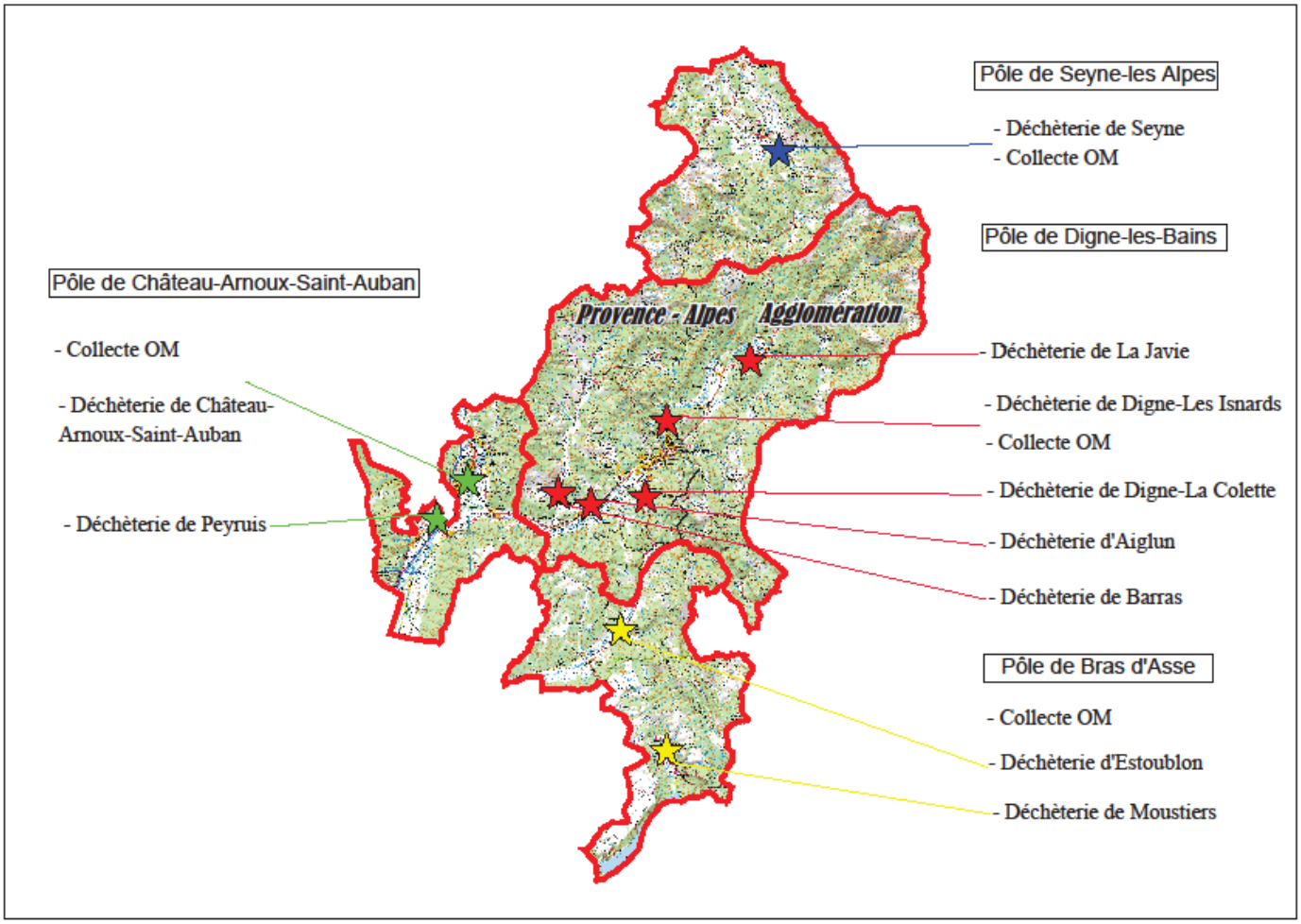

2.3.1.1. MODALITE DE LA COLLECTE SUR CHAQUE SECTEUR

Provence Alpes Agglomération assure la collecte des ordures ménagères pour les 46 communes.

Secteur de Digne les Bains :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (Route de Barles) ; les déchets sont acheminés au quai de transfert de Digne les Bains (La Colette – Route de Nice).

Secteur de Château Arnoux – Saint Auban :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (ZA les Blaches Gombert) ; les déchets sont acheminés au quai de transfert de Lurs.

Secteur de Seyne :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ de la déchèterie de Seyne (ZA Les Iscles); les déchets sont acheminés au quai de transfert de Seyne.

Secteur de Bras d'Asse :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ de Bras d'Asse ; les déchets sont acheminés directement au CSDU 04 de Valensole.

La tournée de collecte des ordures ménagères représente 120 km pour la vallée de l'Asse et 160 km pour le Plateau (collecte et dépôt sur le site du CSDU de Valensole).

2.3.1.2. LES CHIFFRES DE LA COLLECTE

Nombres d'habitants collectés sur les 4 secteurs

Secteur	Nombre de communes	Population totale
Digne les Bains	20	26 239
Bras d'Asse	10	2 505
Château Arnoux - Saint Auban	8	17 425
Seyne	8	2 754
	TOTAL	**48 923**

Evolution des tonnages par secteur

Année	**2016**	**2017**
Tonnage sur le secteur de Digne les Bains	8 021,62	8 061,75
Tonnage sur le secteur de Bras d'Asse	1 127,85	1 097,85
Tonnage sur le secteur de CASA	6 159,88	6 151,75
Tonnage sur le secteur de Seyne	1 099,75	1 039,05
Tonnage total sur PAA	**16 409,10**	**16 350,40**

Montant annuel global des dépenses du service

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT OM	**Secteur de Digne les Bains**	**Secteur de Bras d'Asse**	**Secteur de CASA**	**Secteur de Seyne**	**PAA**
Cout (€ TTC)	**2 291 830,32**	**310 698,15**	**1 964 628,12**	**305 845,55**	**4 873 002,14**
Tonnage OM (tonne)	8 061,75	1 097,85	6 151,75	1 039,05	**16 350,40**
Cout à la tonne (€/t)	**284,28**	**283,01**	**337,67**	**294,35**	**304,93**
Nombres d'habitant	26 239	2 505	17 425	2 754	**48 923,00**
Cout par habitant (€/hab)	**87,34**	**124,03**	**112,75**	**111,06**	**99,61**

Conclusion

Il est à noter une stabilité des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles sur l'ensemble de l'agglomération. La variation globale se situant à -0,36 %.

2.3.2. DECHETTERIES

Les déchetteries de Provence Alpes Agglomération

Secteur de Digne les Bains :

Le secteur de Digne les Bains dispose de 3 déchetteries :

- Les Isnards à Digne les Bains
- Barras
- La Javie

Secteur de Château Arnoux- Saint Auban :

Le secteur de Château Arnoux- Saint Auban dispose de 2 déchetteries :

- Les Blaches Gombert à Château Arnoux- Saint Auban
- La Cassine à Peyruis

Secteur de Seyne :

Le secteur de Seyne dispose de 1 déchetterie :

- Les Iscles à Seyne

Secteur de Bras d'Asse :

L'aire de dépôt des encombrants, située sur la commune d'Estoublon permet la collecte des encombrants et du bois. Elle est ouverte tous les jeudis après-midi et tous les samedis matin.

Une aire de dépôt est située à Moustiers Sainte Marie, à proximité de la station d'épuration communale.

Une benne de collecte de carton a été implantée en juin 2013 sur la commune de Moustiers Sainte Marie.

Provence Alpes Agglomération - carte des déchèteries

Coûts de fonctionnement

SERVICE DECHETTERIE	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA
TOTAL	**402 508,99**	**30 184,66**	**445 292,28**	**99 844,52**	**977 830,44**

Tonnage et coûts de traitement et valorisation

PAA	CASA ZA BLACHE GOMBERT	PEYRUIS ZA LA CASSINE	DIGNE LES BAINS LES ISNARDS	LA JAVIE	BARRAS	SEYNE LES ALPES ZA LES ISCLES	2017
Tonnage (T)	4 454,67	1 555,00	4 501,03	491,09	384,63	1 060,74	**12 447,16**
Dépenses (€)	180 278,27	41 333,45	112 538,39	31 936,53	25 908,44	76 538,48	**468 533,56**
Recettes (€)	84 488,23	14 995,35	39 301,09	3 320,30	1 599,76	10 761,88	**154 466,61**

Conclusion

Le tonnage global reçu dans les déchèteries est en léger recul de -1,5 %.
Le flux DIB[7]/Tout Venant qui est enfoui affiche une baisse de -0,9 % sur l'ensemble des déchèteries.
Par ailleurs, les flux de matériaux valorisables (métaux, bois, Eco-mobilier, D3E…) affichent une tendance à la hausse.

2.3.3. COLLECTE SELECTIVE

Cout de collecte

COLLECTE TRI SELECTIF	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA
TOTAL (€)	**154 855,67**	**37 076,20**	SYDEVOM*	**14 413,24**	**205 703,13**

**cout de collecte inclus dans le cout de transport et traitement*

Cout de transport et traitement

Emballage

EMBALLAGE	2016 Tonnage	2016 Cout (€)	2017 Tonnage	2017 Cout (€)
SECTEUR DE CHÂTEAU ARNOUX - SAINT AUBAN	**167,79**	**169 351,47**	**173,53**	**182 962,36**
SECTEUR DE SEYNE	**41,05**	**21 978,48**	**41,10**	**21 826,81**
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCABV	622,36	131 091,05	601,45	128 849,37
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCDB	31,46	31 753,40	32,54	34 305,44
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCHB	10,49	10 584,47	10,85	11 435,15
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	**664,31**	**173 428,92**	**644,83**	**174 589,96**
SECTEUR DE BRAS D'ASSE	**80,08**	**16 867,25**	**77,39**	**16 578,81**
TOTAL	**953,23**	**381 626,12**	**936,85**	**395 957,95**

[7] DIB : déchet industriel banal

Journaux Revues Magasines (JRM)

JRM	2016	2016	2017	2017
	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCDB	42,51	5 063,12	44,32	5 215,17
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCHB	38,26	4 556,81	39,89	4 693,66
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	**80,78**	**9 619,94**	**84,21**	**9 908,83**
SECTEUR DE CHÂTEAU ARNOUX - SAINT AUBAN	**297,60**	**35 441,87**	**310,26**	**36 506,21**
SECTEUR DE SEYNE	**46,77**	**5 569,44**	**48,76**	**5 736,69**
TOTAL	**425,14**	**50 631,24**	**443,23**	**52 151,73**

Verre

VERRE	2016	2016	2017	2017
	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	439,67	44 103,29	461,98	44 121,00
SECTEUR DE BRAS D'ASSE	124,01	12 440,05	130,30	12 448,53
SECTEUR DE CHÂTEAU ARNOUX - SAINT AUBAN	345,52	30 253,31	344,66	29 968,89
SECTEUR DE SEYNE	69,10	6 050,66	68,93	5 993,78
TOTAL	**978,30**	**92 847,31**	**1 005,87**	**92 532,20**

Conclusion

Sur les secteurs de Digne les Bains et Bras d'Asse, le taux de refus de 14 % en 2016 est passé à 20 % en 2017. Cette augmentation du taux de refus sur le secteur Digne et Bras d'Asse est due à un manque de communication.

Concernant les autres secteurs (Tri-flux), il est à noter une augmentation du tonnage collecté de 4% mais un taux de refus important de 24 %.

2.3.4. ISDI ET PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

Provence Alpes Agglomération gère une installation de stockage de déchets inertes (I.S.D.I) (gravats, terre, pierres, tuiles, brique, carrelage, verre, béton, enrobés bitumineux sans goudron), ainsi qu'une plateforme de compostage, situés à La Colette à Digne-les-Bains.

Montant annuel des dépenses du service

SERVICE DECHARGE	Secteur de Digne les Bains	PAA
TOTAL	**170 575,33**	**170 575,33**

Tonnage recueillis sur le site

Code catégorie	*Types de déchets inertes*	*Tonnages*
17 01 01	Béton	200 t
17 01 03	Tuiles, céramiques	60 t
17 01 07	Mélange béton, tuiles, céramiques	2140 t
17 03 02	Mélange bitumineux	400 t
17 05 04	Terres, cailloux	2998 t
19 12 05	Verre	2 t
	Total	5800 t

Conclusion

Il est à noter que les tonnages entrants sur l'ISDI sont en diminution de -11 %.

L'interdiction du brûlage des déchets verts entraîne une augmentation importante des apports de déchets verts et entraine une saturation de la plateforme de compostage.

2.3.5. BILAN ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

BILAN	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA
RECETTE					
TEOM	3 165 710,18	362 184,43	2 285 865,43	474 306,96	**6 288 067,00**
REOM	235 502,00				**235 502,00**
Redevance Spéciale	120 170,99				**120 170,99**
Redevance camping	5 758,40	51 059,60		10 105,41	**66 923,41**
Participation CCLDV			251 023,39		**251 023,39**
Déchetteries professionnels	14 085,00		102 888,43		**116 973,43**
Remboursement convention chargement quai de transfert avec le SYDEVOM	14 410,00				**14 410,00**
Soutien à la valorisation	44 221,15		99 483,58	10 761,88	**154 466,61**
Soutien tri sélectif	183 453,10	37 391,40	181 950,26	43 752,40	**446 547,16**
TOTAL COUT RECETTE (€ TTC)	**3 783 310,82**	**450 635,43**	**2 921 211,08**	**538 926,66**	**7 694 083,99**
Nombres d'habitant	26 239	2 505	17 425	2 754	**48 923,00**
Cout par habitant (€/hab)	**144,19**	**179,89**	**167,64**	**195,69**	**157,27**
DEPENSE					
Ordures ménagères	2 291 830,32	310 698,15	1 964 628,12	305 845,55	**4 873 002,14**
Tri-sélectif	372 040,31	66 103,54	212 931,25	47 970,52	**699 045,62**
Déchetteries	572 892,35	30 184,66	666 904,00	176 383,00	**1 446 364,00**
Décharge	170 575,33				**170 575,33**
TOTAL COUT DEPENSE (€ TTC)	**3 407 338,32**	**406 986,34**	**2 844 463,37**	**530 199,06**	**7 188 987,09**
Nombres d'habitant	26 239	2 505	17 425	2 754	**48 923**
Cout par habitant (€/hab)	**129,86**	**162,47**	**163,24**	**192,52**	**146,94**
BILAN					
RECETTE - DEPENSE (€ TTC)	**375 972,51**	**43 649,09**	**76 747,71**	**8 727,60**	**505 096,90**

En conclusion, le bilan financier global du pole déchets fait apparaître un solde positif de 505 096,90 euros affectés à la réalisation des opérations suivantes :

- Acquisition matérielle : 25 764 €
- Quai de transfert à la Colette : 116 719.75 €
- Mise aux normes déchetterie : 362 613.15 €

Le bilan de l'année 2017 et les réflexions engagées sous l'impulsion du vice-président délégué, Gérard Paul, concluent à la nécessité d'améliorer l'information, de rationaliser et d'améliorer les dispositifs de tri sélectif et de collecte, de resserrer les maillages des déchetteries. Toutes ces actions engagées vont se déployer en 2018.

2.3.6. TERRITOIRE ZERO DECHETS ZERO GASPILLAGE (TZDZG)

2.3.6.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Provence Alpes Agglomération a repris l'action de l'ex SMIRTOM[8] en matière de Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage. Par délibération du 12 avril 2017 le conseil d'agglomération a décidé d'étendre la démarche TZDZG à l'ensemble du territoire de Provence Alpes Agglomération.

Le SMIRTOM Durance Provence s'était engagé, à travers la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, dans une démarche de réduction des déchets sur son territoire. L'objectif global est de quitter le « produire, utiliser, jeter » pour le « réduire, réutiliser, recycler ».

Une première vague de candidatures avait abouti à la désignation de 58 lauréats à la fin 2014. Le territoire faisait partie des 95 lauréats de la « deuxième vague », faisant suite à l'appel à projet lancé en juillet 2015.

Ainsi, le SMIRTOM s'est engagé, pour 3 ans, dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs généraux suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage,
- Donner une seconde vie aux produits,
- Recycler tout ce qui est recyclable.

Le projet se décline en de nombreuses actions de terrain à mettre en place afin de se rapprocher de l'idéal « zéro déchet, zéro gaspillage ».

En 2017, Provence Alpes Agglomération a réalisé une étude pour l'extension de la démarche TZDZG à l'ensemble du territoire.

[8] Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères du Pays Durance Provence

2.3.6.2. LES ATTENTES DE L'ADEME

Le projet TZDZG comporte 16 axes de travail. Ils correspondent à des actions qui devront être mises en œuvre au cours des trois années.

Ces axes de travail définissent les attentes de l'ADEME qui sont d'harmoniser ainsi qu'optimiser la collecte pour réduire les coûts, réduire les déchets avec l'aspect environnemental induit de même que l'aspect financier lié au coût de collecte et de traitement.

Les actions doivent être :

- Innovantes sur le territoire
- Pérennes
- Préventives
- Reproductibles
- Toucher un grand nombre d'acteurs du territoire
- Créer des synergies avec les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Créer une dynamique de changement de comportement

L'ADEME impose un suivi avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les performances mais aussi **des objectifs chiffrés** qui sont définis ainsi :

- Réduction de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) : atteindre 630 kg/an/habitants en 2020
- Réduction de la quantité de déchets enfouis : atteindre 5340 tonnes de déchets enfouis en 2020
- Augmentation du taux de valorisation global des DMA : atteindre 55 % de valorisation en 2020

2.3.6.3. SYNTHESE DES PROJETS REALISES ET EN COURS

Le tableau ci-dessous résume les actions passées et en cours de réalisation sur l'année 2017, dans un ordre chronologique. Il fait référence aux sous-actions énoncées dans le planning TZDZG.

Projets ou animations	Principe	But	Date de démarrage / fin	Points en 2017
10.1 et 6.1 Plan de relance de tri du papier **Projet financé par ECO-FOLIO** ecofolio	Renforcer le parc de colonnes de tri des papiers (Axe 1) Mise en place d'une collecte du papier auprès des administrations (collectivités, écoles, pompiers…) (Axe 2)	Réduction OM Valoriser les matières recyclables Augmenter le flux des papiers triés par les ménages	Avril 2016 – décembre 2017	Augmentation du tonnage papier de 11.53 % en 2017 versus 2016 En tenant compte des subventions d'ECOFOLIO sur les investissements ainsi que la recette effectuée sur les produits nous obtenons une économie globale réalisée de : 12 077€ HT par an
7.1 Zones test pour la mise en place de la	Le principe des tarifications incitatives	Inciter les usagers à diminuer la quantité	Zone 1 : Ganagobie Colonnes OM	Zone 1 et 3 : après plusieurs

tarification incitative	consiste à faire payer l'utilisateur du service en fonction de sa production de déchets, sur la base de la facturation de l'eau ou de l'électricité Objectifs zones test : • Préciser et tester les infrastructures à mettre en œuvre • Identifier les adaptations ou corrections nécessaires, ainsi que connaitre le ressenti des administrés concernés • Constituer une base de référence qui pourra servir à l'extension du dispositif dans un premier temps, puis au passage à la TI dans un second temps • Utiliser et intégrer l'ensemble de ces données dans l'étude préalable à l'instauration de la TI qui devrait être réalisée au plus tard en 2017	de déchets qu'il jette et de contribuer ainsi à la politique nationale de réduction des déchets. La tarification Incitative est un engagement obligatoire pris avec le territoire zéro déchet zéro gaspillage	-octobre 2016- Zone 2 : Château-Arnoux « le belvédère » Containers individuels - Avril 2017 – Zone 3 : Volonne Colonnes OM - Juin 2017 –	mois, les usagers nous ont fait part d'un mécontentement en ce qui concerne le tambour des colonnes trop dur à l'ouverture. Pour faciliter l'accès, le tambour a été remplacé par des bavettes plastiques, en attendant de pouvoir investir dans un autre matériel plus adapté. Zone 2 : Le nouveau mode de collecte est majoritairement adopté mais le règlement de collecte n'est pas respecté (sacs fermés, containers pleins…). Il est apparait que le volume des bacs n'est pas adapté en fonction du nombre de personnes occupant le foyer.
15.3 Repair Café **Projet financé par l'ADEME**	C'est un évènement périodique local pour la réparation d'objets divers avec l'aide de bénévoles réparateurs	Réemploi Réduction OM	Novembre 2016 – en cours	De plus en plus de participants viennent chaque mois (en moyenne 12 par mois) avec un bilan de réparation réussies de 74%. Un projet tuteret a été mis en place en partenariat avec l'IUT de Digne afin de créer des vidéos promotionielles, architecturer un site internet et inciter les bénévoles à créer une associations afin de pérenniser le Repaire café.
6.5 Défi des familles et commerces zéro déchet **Projet financé par ADEME**	Pendant un an, 40 familles, 5 entreprises et commerçants volontaires seront accompagnés gratuitement pour réduire leurs déchets.	Réduire notre production de déchets à la source La propagation par l'exemple	Décembre 2016 – décembre 2017	6 atelier, 4 apéro tchatche, 2 gratiféria, 1 soirée lancement, 1 soirée clôture, 1 conférence, projection trashe, repair café Objectif le plus ambitieux = -70% Objectif atteint le plus

				important =- 97% ou -78% Plus petit poids déchet = dizaine kilos par an 6 commerces engagés
9.5 AAP prévention et gestion des déchets verts en région PACA « Mise en place d'un pool de collectivités, de professionnels des espaces verts et de location de matériels « pilotes » ainsi que de foyers témoins, exemplaires en matière de gestion des déchets verts » Projet financé par ADEME et la Région	Sensibiliser les gros producteurs et le grand public en initiant une dynamique de gestion des déchets verts pour réduire les apports en déchetteries et le brulage à l'air libre.	Réduire production de biodéchet à la source Réduire DMA Réduire les émissions de CO2	Juin 2017 – en cours	un guide « vers une meilleure gestion de vos décehts verts » a été créer pour les usagers Une première réunion de lancement avec 3 paysagistes et 2 collectivité a été menée
16. Journée nettoyage nature à Mallefougasse	Présentation de P2A, des différents projets mis en œuvre et en cours, les astuces de réduction et les exutoires des flux	Sensibilisation du public	25 Juin 2017	1.64T de déchets récupérés en déchèterie dont une partie sont recyclés 1 Animation autour du tri sélectif avec la remorque de tri mise à disposition 1 stand prévention sur les différents projets du territoire
8.1 Etude pour la mise en place d'une redevance spéciale	Elaboration d'une étude pour la mise en place et l'harmonisation d'une redevance spéciale sur toute l'agglomération	Incitation à la réduction chez les professionnels	Juillet 2017- Mars 2018	Etude réalisée par le Bureau d'étude SCORVAL
Elaboration d'un cahier des charges pour l'étude d'extension du TZDZG	Etendre le TZDZG sur l'ensemble du territoire de P2A	Incitation à la réduction en général	Juillet 2017	-
2.9 Animation Stand à la Journée de la transition à Volonne	Présentation de P2A, des différents projets mis en œuvre et en cours, les astuces de réduction et les exutoires des flux	Sensibilisation du public	23 Septembre 2017	-
2.9 Animation Stand et conférences à la journée de la Répar'action à Château-Arnoux	Présentation de P2A, des différents projets mis en œuvre et en cours, les astuces de réduction et les exutoires des flux Conférences TZ	Sensibilisation du public	14 Octobre 2017	Une centaine de participants avec un partenariat avec la CMA

Etude d'extension du Territoire zéro déchet zéro gaspillage sur l'ensemble de PAA	Elaboration d'une étude pour l'extension du programme territoire zéro déchet zéro gaspillage sur l'ensemble du territoire de PAA		Novembre 2017 - janvier 2018	Etude réalisée par le BE TERRA

2.4. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence Assainissement Non Collectif sur les territoires des ex communautés de communes Asse Bléone Verdon, Pays de Seyne et Haute Bléone.

2.4.1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le service est exploité en régie au niveau intercommunal par Provence Alpes Agglomération.
Les compétences liées au service sont : le contrôle des installations et la réhabilitation des installations.

Les communes adhérentes au service sont celles des anciennes communautés de communes précitées : AIGLUN, BEYNES, BRAS-D'ASSE, CHAMPTERCIER, CHATEAUREDON, DIGNE-LES-BAINS, ENTRAGES, ESTOUBLON, LA ROBINE-SUR-GALABRE, MAJASTRES, MARCOUX, MEZEL, MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, SAINT-JEANNET, SAINT-JULIEN-D'ASSE, SAINT-JURS, SAINTE-CROIX-DU-VERDON , VERDACHES ,SEYNES-LES-ALPES, BARLES , SELONNET, LE VERNET, SAINT-MARTIN-LES-SEYNES, MONTCLAR, AUZET , PRADS-HAUTE-BLEONE, BEAUJEU, LA JAVIE, LE-BRUSQUET, DRAIX, ARCHAIL.

Les indicateurs d'activité du service sont définis par l'Agence de l'eau. Une présentation, extraite du rapport annuel du SPANC 2017 est faite ci-après.

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 293 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 28 352.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 15,14 % au 31/12/2017.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercise 2016	Exercice 2017
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 100.

2.4.2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2017 sont les suivants, ceci pour les secteurs des anciennes communautés de communes à savoir Asse Bléone Verdon (tarifs uniques quelle que soit la capacité de traitement : 90 et 45 €), Pays de Seyne (tarification différente pour les installations de plus de 20

équivalents habitants : 165 et 82.5 €) et Haute Bléone (tarifs uniques quelle que soit la capacité de traitement : 150 €) soit :

- Tarif du contrôle des installations neuves en € : 90/165/80/150
- Tarif du contrôle des installations existantes en € : 90/82.5/80/150
- Tarifs des autres prestations aux abonnés en € (conception, exécution) : 45/ 165/ 80/150

Recettes

	Exercice 2016			Exercice 2017		
	Collectivité	**Délégataire (le cas échéant)**	**Total**	**Collectivité**	**Délégataire (le cas échéant)**	**Total**
Facturation du service obligatoire en €	10 110		10 110	20 295.90		20 295.90
Facturation du service facultatif en €	Néant					
Autres prestations auprès des abonnés en €	Néant					
Contribution exceptionnelle du budget général en €	Néant					
Autre en € : primes Agence de l'Eau.	3 160		3 160	3 000		3 000

2.4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	563	805
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	987	1522
Taux de conformité en %	57.04	**52.89**

2.4.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2017** est de 0 €.
En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a poursuivi les programmes de réhabilitation engagés avant sa création.
Pour mémoire, il est rappelé qu'une aide forfaitaire de 3 000 €uros est allouée pour chaque installation réhabilitée, ceci après contrôle de bonne exécution effectué par le service S.P.A.N.C.
En vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service, un sixième programme de réhabilitation est en cours d'instruction.

2.5. VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET BARRAGE DE VAULOUVE

LA VOIRIE

La voirie d'intérêt communautaire

La compétence voirie pour les voies d'intérêt communautaire, a été transférée par les communes membres de l'ex CCABV. En 2017, cette compétence est ainsi exercée sur le territoire de l'ex CCABV.

En 2017, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Un programme de travaux neufs sur la voirie communautaire financé à 50 % par les communes concernées via un fonds de concours, engagé par l'ex CCABV.
  Ce programme, réalisé en 2017, concerne la commune d'Aiglun : Voie Marius Autric (4000€ TTC), et la commune de Saint Jeannet : Chemin de la Signorette et Chemin de Saint Jean (26 600 €).

- Un programme de travaux neufs de voirie sur les ponts Beau de Rochas et sur l'avenue de Verdun à Digne-les-Bains pour un montant de 215 000 € TTC. Ces travaux ont été engagés en 2016 et ont été réceptionnés et payés en 2017.

- L'aménagement de la placette dans la zone d'activité de la commune de Champtercier pour un montant de 75 600€.

Sur les voies de liaison (Saint-Jurs, Bellegarde, Plateau Venascle, Moustiers /Sainte-Croix), les agents de la communauté de communes ont mis en place environ 25 tonnes d'enrobés à froid pour boucher les trous.

Un débroussaillage périodique est réalisé tout au long de la saison : 200 heures par an sont réalisées avec l'épareuse.

On note une grande mobilisation des équipes de l'agglomération. Cette disponibilité a permis d'offrir un service de qualité aux usagers.

Provence Alpes Agglomération, afin de ne pas rompre avec des pratiques de soutien de proximité aux communes a maintenu une assistance technique ponctuelle, en termes d'ingénierie sur les projets d'aménagement communaux.
L'aide technique apportée en 2017 :

- ✓ Majastres : projet aménagement de l'espace rural, enfouissement des réseaux, création d'une station d'épuration.
- ✓ Marcoux : aménagement voirie et placette, avant-projet sommaire pour la résiliation d'un lotissement.
- ✓ Mézel : accompagnement dans le suivi de la réalisation d'un trottoir.
- ✓ Champtercier : programme de travaux de voirie *(voiries communales non transférées)*

Durant l'année 2017, une réflexion a été menée sur l'intérêt communautaire de la voirie. Il en résulte une volonté de retour de la plupart des voiries aux communes. La décision sera prise en 2018, après la réalisation d'un programme de travaux d'entretien d'un montant estimé à 250 000€.

La voirie des zones d'activité

Cette compétence est obligatoire et exercée sur l'ensemble du territoire de PAA à compter du 1er janvier 2017.
A ce titre, PAA doit assurer la gestion et l'entretien des voiries situées dans les zones d'activités suivantes :

- Zone d'activité de la Taura aux Mées
- Zone d'activité Saint-Pierre à Peyruis
- Zone d'activité la Cassine à Peyruis
- Zone d'activité le Mardaric à Peyruis
- Zone d'activité de l'Escale
- Zone des Blaches Gombert à Château-arnoux-Saint-Auban
- Zone d'activité Saint Pierre au Chaffaut
- Zone d'activité d'Aiglun
- Zone d'activité de Champtercier
- Zone d'activité Saint Christophe à Digne-les-Bains
- Zone d'activité les Sièyes à Digne-les-Bains
- Zone le Pont Rouge à Seyne les Alpes

Durant l'année 2017, les services ont pris connaissance de la situation des différentes zones. L'entretien des espaces verts et de la voirie, ainsi que des travaux sur la ZA du Mardaric à Peyruis ont été réalisés.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

PAA est compétente sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCHB et sur l'ensemble des zones d'activité mentionnées ci-dessus.

Les projets d'éclairage public concernent : la voirie, les cheminements piétons et les pistes cyclables du domaine public.

Un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé sur le territoire de l'ex CCABV pour un montant de 39 000€ TTC subventionné par l'ADEME à 50% (16 250€).

Suite aux résultats du diagnostic, un programme de travaux neufs pour un montant de 99 988 € TTC a été réalisé. Les communes concernées par ce programme qui consiste au remplacement de lanternes et à la sécurisation de postes d'éclairage public sont Champtercier, Digne les Bains, la Robine sur Galabre et Saint Julien d'Asse.

Dans le cadre du marché à bon de commande de petits travaux , un montant de 49 208€ TTC a été engagé sur l'ex CCABV, CCHB et les zones d'activités de l'ensemble du territoire.

Le montant des travaux d'entretien (marché de maintenance de l'éclairage public), imputés à la section de fonctionnement, s'élève à 121 946 € pour l'année 2017.

LE BARRAGE DE VAULOUVE

Le barrage de Vaulouve se situe sur le ravin de Vaulouve sur les communes des Hautes-Duyes et du Castellard-Mélan. Il s'agit d'un barrrage en remblai de terre, à noyau d'argile. Alimenté par son bassin versant de 3km2, il permet de créer une retenue de 200 000 m3 destinée à l'irrigation des terres agricoles de la vallée des Duyes.

Le barrage construit en 1991 a été propriété de la Communauté de Commune des Duyes et Bléone, maître d'ouvrage et exploitant.

Depuis le 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération, succedant à la CCDB, est devenue le nouveau maître d'ouvrage et exploitant. Elle est chargée du suivi de la vie du barrage.

En 2017, la DREAL a mis en demeure Provence Alpes Agglomération de réaliser certaines études et travaux, antérieurement imposé à la CCDB :

- Une étude de danger prescrite par arrêté préfectoral en juin 2012, la date butoir étant fixée au 31/12/2014.
- Un avant-projet pour la mise à niveau de l'évacuateur de crue demandé par le service de contrôle en 2012.

- La réalisation des opérations d'entretien nécessaires au bon fonctionnement des vannes d'irrigation et de vidange.

L'étude de danger, pour un montant de 33 360€ a été lancée en 2017 et doit se poursuivre sur l'année 2018. Au rendu de cette étude, l'avant-projet pourra être réalisé.

L'ensemble des travaux d'entretien : remplacement et réparation des vannes, mise en sécurité des chambres de vannes, réalisation d'un piézomètre… a été réalisé en 2017. Le montant total consacré à ces opérations s'élève à 10 970 €.

Les frais de fonctionnement (électricité pour les pompes, assurance, ligne téléphonique, agence de l'eau) s'élèvent à 17 583€.

Les recettes perçues en 2017 s'élèvent à 42 231 € et proviennent essentiellement de la facturation de la consommation des irrigants.

Ce barrage, permettant l'irrigation des terres, contribue au maintien et au développement des activités agricoles de la vallée de Thoard.

2.6. VIE TERRITORIALE

2.6.1. EQUIPEMENTS CULTURELS

Au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Ces équipements, gérés par les anciennes communautés de communes sont les suivants :

- Ecole des Beaux-Arts IDBL,
- Médiathèque François Mitterrand, Médiathèque Louis-Joseph et leur réseau,
- Complexe cinématographique « Le Cinématographe »,
- Ecole de musique communautaire de Saint-Auban,
- Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen
- Le Théâtre Durance,
- Le centre culturel Simone Signoret,
- Les salles polyvalentes de Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale, Volonne, Peyruis, Malijai,
- Les monuments historiques : Eglise Saint-Martin de Volonne

En outre, PAA est compétente pour la définition et la mise en œuvre de politiques communautaires en matières sportives et culturelles, complémentaires aux politiques communales.

L'ECOLE DES BEAUX-ARTS IDBL

Présentation

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement public d'enseignement artistique qui dépend de la Communauté Provence Alpes Agglomération.

Elle est implantée dans un bâtiment de 1900 m2 dont les espaces sont spécialement équipés et conçus pour l'enseignement et la diffusion des arts plastiques et des arts visuels avec des ateliers techniques récemment équipés (infographie/PAO, gravure, céramique, volume/sculpture, design graphique, photo/vidéo), des salles de cours, un pôle administratif, une salle d'exposition, une salle de conférences et une bibliothèque.

L'enseignement est dispensé par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées.

Ses 4 missions principales sont :

1. L'enseignement des arts plastiques et des arts visuels (cours et ateliers) en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) dans toutes les disciplines inhérentes à ces deux domaines

2. Une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique (cette formation fait partie du réseau des classes préparatoires publiques **APPEA** agrée par le Ministère de la Culture)

3. des partenariats culturels et éducatifs avec les institutions culturelles du bassin Dignois : musée Gassendi, Cairn centre d'art, médiathèque, centre culturel René Char, Les rencontres cinématographiques, Réserve géologique, IUT, IUFM ; Théâtre Durance, mais également, **Régionales :** Fonds Régional d'Art Contemporain de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'école supérieure d'art de la ville d'Aix-en-Provence, etc.

4. la diffusion et la promotion de l'art contemporain par l'intermédiaire de la programmation du **bild** (bureau d'implantation des lignes digne) : programmation d'expositions, de conférences, de voyages d'étude, de workshops, d'événements, etc.)

Effectif 2017/2018

L'école d'art intercommunale de Digne **idbl** enregistre **423** inscriptions, toutes catégories d'élèves confondues.

- ✓ **67** Enfants résidants PAA
- ✓ **5** Enfants résidants hors PAA
- ✓ **32** Adolescents résidants PAA
- ✓ **3** Adolescents résidants hors PAA
- ✓ **250** Adultes résidants PAA
- ✓ **62** Adultes résidants hors PAA
- ✓ **22** Étudiants classe préparatoire
- ✓ **4** Curistes

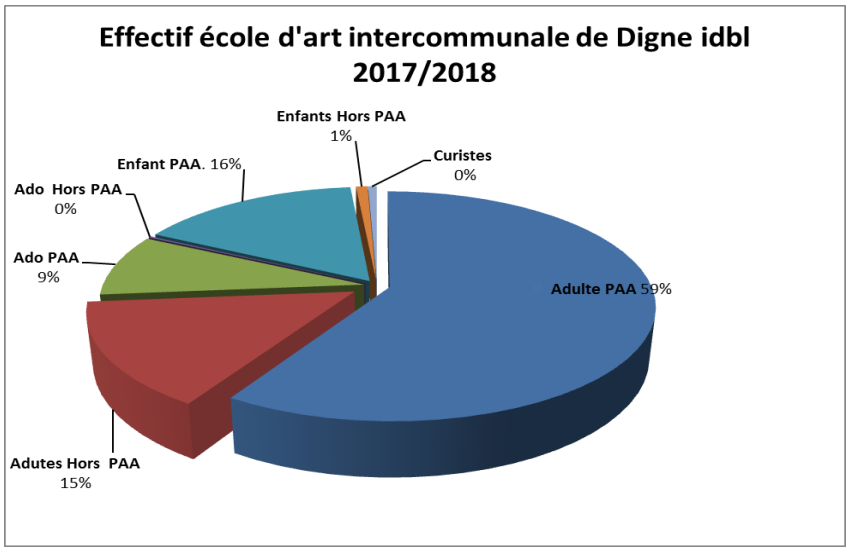

L'effectif de l'**idbl** est essentiellement constitué de résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération soit **84%** et **16%** de résidents extérieurs à la Communauté Provence Alpes Agglomération.

Activités d'enseignement

Ateliers et cours de pratique artistique tous publics

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement d'enseignement artistique public qui dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) sans condition préalable et cela dans toutes les disciplines inhérentes aux arts plastiques et aux arts visuels.

L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées. L'inscription à l'école se fait chaque année en septembre et ouvre droit pour, les adolescents et adultes, à tous les ateliers et cours de l'école selon trois choix prioritaires et à toutes les activités de programmation du bild (bureau d'implantation des lignes digne) : expositions, conférences, workshops, événements… gratuitement (sauf voyages d'étude).

Une inscription ponctuelle est également proposée aux curistes en villégiature à Digne-les-Bains.

Cours, ateliers & disciplines

L'école dispense 65 cours ou ateliers hebdomadaire soit:

- ✓ **6** cours pour les enfants de 5 à 13 ans.
- ✓ **4** cours spécifiquement adressés aux adolescents de 14 /18 ans.
- ✓ **29** cours pour les adultes & adolescents
- ✓ **26** cours pour les étudiants de la classe de préparation aux concours d'entrée aux établissements supérieurs d'enseignement artistique.

Son enseignement a été prodigué dans 12 disciplines différentes :

- ✓ Dessin expression graphique
- ✓ Peinture
- ✓ Gravure
- ✓ Modelage
- ✓ Céramique
- ✓ Volume /Sculpture
- ✓ Bande dessinée
- ✓ Photographie / Vidéo
- ✓ Informatique numérique
- ✓ Design graphique
- ✓ Modelage et croquis d'après Modèle vivant
- ✓ Dessin d'observation et analytique

La classe préparatoire de l'école d'art intercommunale de Digne idbl

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement d'enseignement artistique public spécialisé dans le domaine des arts plastiques et des arts visuels qui propose une formation post bac à plein temps, d'une année scolaire (35 heures de cours hebdomadaires) de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique : écoles supérieures des beaux-arts, écoles d'architecture, écoles d'arts appliqués.

Cette formation fait partie du réseau des classes préparatoires publiques APPEA agrée par le Ministère de la Culture.
Elle s'adresse aux élèves bacheliers âgés de 17 à 23 ans (sauf dérogation).L'admission se fait sur entretien devant un jury de sélection au mois de juin et de septembre de chaque année, précédé d'un dépôt de dossier de candidature qui doit parvenir à l'établissement entre le mois de mars et de mai (à demander à l'administration de l'école) (sans frais d'inscription préalable) L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées.

Cette formation pour l'élève a pour vocation de :

- Le préparer aux épreuves des concours d'entrée des écoles supérieures d'art et de l'aider à constituer son dossier de travaux personnels.
- Lui donner des bases techniques dans chacune des disciplines enseignées.
- Le familiariser aux enjeux formels, conceptuels et théoriques qui sont au cœur des modalités d'enseignement des écoles supérieures d'art.

Favoriser l'élaboration d'un discours révélateur de :

- Sa motivation, sa singularité, son esprit critique, sa curiosité et sa culture générale, en vue des entretiens de sélection.

- L'aider à déterminer son orientation en regard des offres proposées par les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement est dispensé selon 5 pôles :
Arts plastiques / image / volume/espace /design/graphique / culture générale, histoire de l'art.

Des bilans et des mises en situation d'épreuves ponctuent la formation, ainsi que des interventions/workshops de plasticiens ou théoriciens, de voyages d'étude et des participations aux partenariats développés avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC PACA) et les écoles supérieures d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Les élèves profitent pleinement de l'activité du bild (bureau d'implantation des lignes Dignes) :
Programmation d'expositions, conférences et événements artistiques.

Résultat des concours 2016/2017

100% des élèves de la classe de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique ont été lauréat des divers concours dans des écoles prestigieuses comme La Villa Arson de Nice, ENSBA Lyon ; isdaT beaux-arts Toulouse, ENSBA Chalon sur Saône, ENSBA Quimper et de Brest, École Supérieure d'Art d'Aix en Provence, ENSBA de Nîmes, ENSBA d'Annecy, ENSBA Angers, ENSBA Metz et Mulhouse.

En complémentarité à son enseignement l'école d'art intercommunale de Digne organise chaque année une série d'évènements.

LES MEDIATHEQUES ET LEUR RESEAU

Depuis le 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération gère les médiathèques qui relevaient de la compétence de l'ex CCABV et de l'ex CCMD :

- la Médiathèque François Mitterrand située à Digne-les-Bains et son réseau
- la Médiathèque Louis-Joseph située à Château-Arnoux Saint-Auban et son réseau (Les Mées, Peyruis & Volonne)

La carte ci-après présente la localisation des médiathèques et leur réseau.

Localisation des médiathèques et leur réseau

Réseau Asse Bléone Verdon : Digne-les-Bains, Champtercier, Mézel, Estoublon, Saint-Jurs

Réseau Moyenne Durance : Château-Arnoux Saint-Auban, Les Mées, Peyruis, Volonne

Les médiathèques ont **des missions** précises afin de servir au mieux la population :

- Un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue,
- Le développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes,
- La consultation et l'emprunt de documents très variés, du livre au fichier numérique,
- L'accès à la formation et à l'information des usagers mais également des partenaires et des professionnels auxquels les médiathèques peuvent apporter conseils et accompagnement dans le cadre de projets spécifiques,
- La mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs.

Elles ont également pour mission de favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen de différentes formes d'expression culturelle.

Ce sont des lieux de détente, des espaces d'autonomie où s'inventent des idées et des pratiques.

Le personnel

- Médiathèque de Digne-les-Bains et réseau Asse-Bléone-Verdon
  Personnel : 19 agents dont 18 ETP
  Bibliothèques réseau : 15 bénévoles

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance
  Personnel : 10 agents dont 8 ETP

Afin d'assurer ses missions et de fournir aux usagers un service de qualité, le personnel doit se former dans un métier complexe en perpétuelle évolution.

Formations	Nombre de jours Digne-les-Bains	Nombre de jours Château-Arnoux-Saint-Auban & réseau	Nombre de pers. formées par Digne-les-Bains	Nombre de pers. formées par Château-Arnoux-Saint-Auban
Formation du personnel	95	69	19	9
Formations des acteurs du réseau	13	2	13	Lire & faire lire 14
Stagiaires accueillis	Digne-les-Bains	Château-Arnoux-Saint-Auban		
	19	25	4	5

Par la formation de ses agents, Provence Alpes Agglomération garantit le professionnalisme des acteurs de la lecture publique.

Les fonds documentaires

Les budgets d'acquisitions permettent l'accroissement et le renouvellement des collections selon une politique documentaire ayant pour but d'assurer la pertinence et la qualité de celles-ci.
Les budgets sont répartis par support (livres, CD, DVD, revues), mais également par section (adulte, jeunesse) et par genre (romans, documentaires, albums, bandes dessinées etc).

- Médiathèque de Digne

  115 519 documents dont 25 797 en magasin.
  Le fonds ancien de la Médiathèque (ouvrages antérieurs à 1811) est constitué de 7959 documents issus des confiscations de bibliothèques de particuliers et couvents à la Révolution française.
  Périodiques : 130 abonnements presse

Nombre d'acquisitions : 2403 (livres, CD, DVD)

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance

Nombre de documents : 87 314
Périodiques 128 abonnements (97 Casa, 22 Les Mées & 9 Peyruis)
Nombre d'acquisitions : 1961 livres, 366 cd, 326 dvd, 128 revues

Total des acquisitions médiathèques Château-Arnoux et Digne-les-Bains :

Détails Acquisitions 2017
2522 livres adultes
1474 livres jeunesse
517 cd adultes
35 cd jeunesse
344 dvd adultes
164 dvd jeunesse
Total
5056 acquisitions

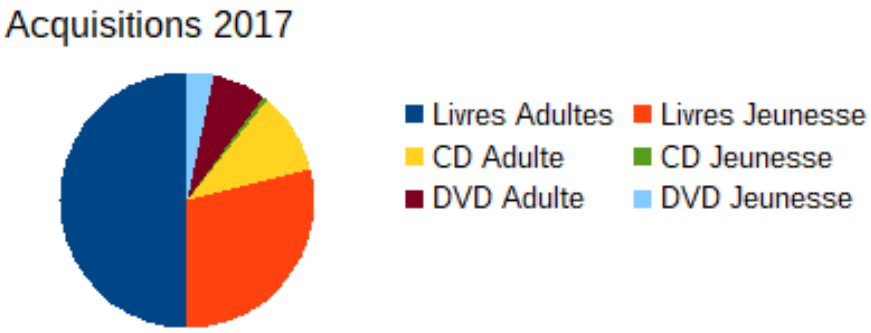

Fréquentation et prêts

- Médiathèque de Digne et réseau Asse-Bléone-Verdon

Nombre d'heures d'ouverture : 31 heures hebdomadaires
Nombre d'inscrits : 4494
Digne : 4417 inscrits actifs dont 3334 emprunteurs actifs
Champtercier : 6
Estoublon : 23
Mézel : 23
Saint-Jurs : 25
Fréquentation : 126 606 entrées
Nombre de prêts annuels : 210 548 dont :
Digne : 208 491
Champtercier : 270
Estoublon : 881
Mézel : 770
Saint Jurs : 136

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance

Nombre d'heures d'ouverture : 22h30 heures hebdomadaires
Nombre d'inscrits : 1519 cartes vendues
Fréquentation : non comptabilisée
Nombre de prêts annuels 104556 dont :

Peyruis : 7265
Les Mées : 17 461
Château-Arnoux : 77 790
Volonne : 2040

Les médiathèques du territoire et leur réseau ont une fréquentation et un nombre de prêts supérieurs à la moyenne régionale et nationale.

	Digne et réseau	Château-Arnoux et réseau	Moyenne nationale
% inscrits par rapport à la population	19,8 %	20 %	16 % 7 % PACA
Heures d'ouverture hebdomadaire	31h	22h30	16h
Prêts annuels	210 548	104 556	53 000
Dépenses acquisitions	2€ par habitant	3,2€ par habitant	2€ par habitant

Les nouveaux services en 2017

- Médiathèque de Digne-les Bains

- Installation d'une boîte de retour permettant la restitution des documents en dehors des heures d'ouverture de la Médiathèque
- Mise en œuvre des ateliers numériques : 1 atelier par mois à destination d'un public adulte et 2 ateliers tablettes pour les enfants, soit 11 ateliers annuels. Les objectifs de ces ateliers sont d'attirer de nouveaux publics autour d'animations originales mais avant tout de lutter contre la fracture numérique.
- Lettre d'information : envoyée chaque mois aux 5000 personnes abonnées.

Le réseau

Le réseau, déjà constitué, de la médiathèque de Digne-les-Bains et des bibliothèques de Champtercier et Estoublon s'est agrandi en 2017 avec les bibliothèques de Mézel et Saint Jurs.
78 heures de formation/informatisation ont été dispensées, à raison de 3h par 1/2 journée, par le personnel de la médiathèque.
La navette, lancée le 18 octobre 2017, offre un réel service de proximité. Baptisée « La vagabonde » elle circule une fois par semaine et permet, grâce à la carte unique, d'emprunter et de rendre les documents dans n'importe laquelle des 5 bibliothèques du réseau.

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance

- passage de la bibliothèque des Mées sur le logiciel Syracuse
- acquisition de tablettes et d'une table numérique pour la section jeunesse
-informatisation de la bibliothèque de Volonne

-Une navette mise en place en décembre 2017 entre les bibliothèques : environ 150 documents circulent chaque semaine entre les 4 établissements
-rééquipement de la discothèque avec du mobilier sur mesure
-dossier de demande d'aides à la Drac et au département pour le financement du contrat territoire lecture

Actions culturelles et animations

Les principales actions culturelles menées tout au long de l'année poursuivent 3 grands objectifs : valoriser les collections et développer la lecture, conquérir de nouveaux publics en multipliant les accès au savoir et à la culture, positionner les médiathèques comme acteurs essentiels de la culture au sein de la collectivité.

Principales actions éducatives, culturelles et sociales en 2017

- Médiathèque de Digne-les-Bains

157 actions menées dans les locaux de la médiathèque : expositions (10), conférences (11), projections, rencontres littéraires, heure du conte
52 actions hors les murs : crèches, portage de livres à domicile
Public touché : 3258 hors expositions et festivals (non comptabilisés)
65 classes (de la maternelle au lycée) ont été accueillies en 2017
Formations pour adultes : accueil de groupes du GRETA, d'Emergence PACA, de la Ligue de l'Enseignement
Des actions envers les publics en difficulté ou empêchés sont menées tout au long de l'année : accueil de jeunes migrants, accueil de jour Saint Martin (adultes atteints de pathologies neuro-végétatives), adultes handicapés, jeunes de l'IME

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance

10 conférences dont 4 Unipop avec Le Cinématographe
Festival Maili Mailo théâtre/Cinématographe/médiathèque : 5 jours d'animations public touché 2373 (2069 personnes tout public + 304 scolaires)
Exposition Objectif nature : 6 jours
2 journées Musique d'automne
6 auteurs et artistes invités pour rencontres
1 heure du conte mensuelle dans les bibliothèques du réseau
12 classes accueillies régulièrement
2 rencontres autour d'un comité de lectures réseau
3 journées d'accueil de migrants
Accueil de Jean-Claude Le Dro conservateur général des bibliothèques qui a travaillé 2 jours sur les archives du fonds Robert Morel les 9 et 10 septembre
Travail avec le centre social La Marelle, l'association Lire et faire lire, les deux IME, l'association l'Entrée des artistes, l'association du patrimoine de Casa, le collège Camille Reymond, les archives départementales et la médiathèque départementale tout au long de l'année

Bilan et projets

La stabilité du nombre d'inscrits et des prêts ainsi que la légère hausse de la fréquentation (+ 1517 entrées à Digne) sont un gage de la bonne vitalité des médiathèques mais prouvent également que le

lectorat est fragile et toujours à conquérir et à fidéliser.
Les animations proposées attirent un public varié et nombreux. Les partenariats engagés avec les structures culturelles présentes sur le territoire permettent d'enrichir considérablement l'offre et de croiser les publics.
Les Médiathèques, services culturels de proximité, sont non seulement des lieux de prêts et d'emprunts mais aussi d'ouverture et d'échange proposant de multiples entrées, de multiples usages et parcours.

Le Contrat territoire Lecture

Mis en place en 2010, le dispositif des contrats territoire-lecture (CTL) permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture, grâce à un diagnostic territorial.

Dans l'objectif de définir le schéma départemental de coopération intercommunale pour les médiathèques, un Contrat Territoire Lecture entre PAA, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence et l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC PACA Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur), a été signé en octobre 2017.

Ce contrat mis en œuvre pour la période 2017-2019 prévoit un nouveau cadre partenarial. Il commence par la réalisation d'un diagnostic territorial à l'issue duquel les élus auront des éléments de décision concernant le fonctionnement d'un futur réseau des bibliothèques et médiathèques au sein de l'agglomération.

Les résultats du diagnostic lancé fin 2017 sont attendus en 2018. Sur cette base, des solutions seront proposées afin d'envisager au mieux l'avenir du réseau dans un objectif de service public de qualité, équitable et viable sur l'ensemble du territoire.

Requalification de la médiathèque Louis Joseph

Cette requalification s'inscrit dans le projet global de restructuration du centre culturel Simone Signoret situé à Château-Arnoux-Saint-Auban.
Une agence d'architecture a été choisie en 2018 pour conduire la première phase des travaux de réhabilitation de la médiathèque, selon l'étude pour le plateau des Lauzières qui avait été commandée préalablement à un cabinet d'architectes.

AUTRES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS RELEVANT DE L'AGGLOMERATION

- **Complexe cinématographique « Le Cinématographe »**

Le cinématographe, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de Gestion du Cinématographe (AGC).

Une convention de concession domaniale a été conclue avec cette association par l'ex CCMD.

Le cinématographe est une exploitation cinématographique de 3 salles en équipement numérique, pouvant accueillir jusqu'à 450 spectateurs.
Installé en territoire rural et post-industriel, à la confluence du Val de Durance et du Val de Bléone, son bassin de vie est de plus de 7000 habitants.
Le cinématographe parvient à capter un public large en raison de sa notoriété, de la qualité de sa programmation et des animations proposées.

Il est labellisé Jeune Public, Recherche et Découverte, Patrimoine et Répertoire et s'appuie également sur un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité.

Responsable départemental des dispositifs d'éducation à l'image pour le jeune public (collège et école au cinéma), il propose de nombreuses séances consacrées aux scolaires.
Parallèlement, une politique tarifaire attractive est en place pour le jeune de moins de 20 ans.

Outre la programmation de divertissement, le cinéma propose une offre culturelle et éducative :

- les manifestations nationales et valorisation du cinéma d'auteur français et européen
- les actions d'éducation à l'image du jeune public avec le dispositif « La Ronde du Ciné », « école et collège au Cinéma »…
- des retransmissions en direct ou différé : opéras, ballets, cinéma et peinture
- une programmation de moments particuliers, selon l'actualité cinématographique ou sous forme thématiques : cinéma italien, cinéma nature et environnement, coups de cœurs du Cinématographe avec des films en avant-première pour les Rendez-vous d'automne, et la venue régulière de personnalités comédiens , réalisateurs, journalistes spécialisés, experts pour enrichir les débats.
- les rendez-vous mensuels avec Uni'Pop, une forme d'université populaire, réunissant autour d'une thématique un conférencier et un film.

La fréquentation en 2017 est à plus de 83 000 entrées.

- **Ecole de musique communautaire située à Château-Arnoux-Saint-Auban**

Créée en 1977, l'école de musique communautaire est installée dans les anciens locaux de l'école primaire des garçons à Saint-Auban. Elle fonctionne grâce à des prestation de service effectuée par convention avec les des Centres Musicaux Ruraux, intervenant sur le carrefour Moyenne Durance depuis 1958.

Le projet d'établissement de l'école est en résonnance avec la philosophie et l'éthique des Centres Musicaux Ruraux : « la Musique pour Tous » s'articule autour des lignes directrices suivantes :

- accès au public le plus large
- pédagogie souple et adaptée
- accent mis sur la pratique collective
- ouverture sur le monde social et culturel

L'école intervient dans les établissements scolaires du primaire et de la maternelle situés sur le territoire de l'ex CCMD.

L'effectif total en 2017 : **193 personnes**, réparties comme suit :

EFFECTIF DES ÉLÈVES SUIVANT UN COURS D'INSTRUMENT : 114
EFFECTIF DES ÉLÈVES NE SUIVANT QUE DES ATELIERS COLLECTIFS : 79

- En classe de guitare : 11 élèves
- En classe d'accordéon diatonique : 15 élèves
- En classe de trompette : 5 élèves
- En classe de clarinette : 3 élèves
- En classe de flûte traversière : 4 élèves
- En classe de flûte à bec : 25 élèves
- En classe de violon : 16 élèves
- En classe de saxophone : 6 élèves
- En classe de piano : 28 élèves
- En classe de violoncelle : 2
- En atelier de jardin musical : 18 élèves
- En atelier de chorale d'enfants : 7 élèves
- En atelier d'ensemble vocal féminin : 7 élèves
- Dans la chorale de Gilberte Barbier : 17 choristes
- Dans la chorale d'Arlette Vial : 20 choristes
- Dans l'orchestre de chambre du Dimanche : 10 instrumentistes

Provence Alpes Agglomération prend en charge l'intégralité du salaire des professeurs sous forme de contrat avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.

Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen

Le conservatoire est géré par un syndicat mixte ouvert composé de 3 membres : le département des Alpes de Haute Provence, la DLVA[9] et PAA.

Il accueille chaque semaine plus de 900 élèves de l'ensemble du département. Il est implanté sur les périmètres de Durance Luberon Verdon Agglomération -antenne de Manosque -et de Provence Alpes Agglomération - antenne de Digne-les-Bains.

Nombre d'élèves inscrits au 31/12/2017 : 905 dont **390 élèves sur le territoire de Provence Alpes Agglomération** en 2017 (320 en 2016)

La principale mission du conservatoire est la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles. Agréé par le Ministère de la Culture, il offre la garantie d'une qualité d'enseignement. La formation est divisée en cycles d'études permettant aux élèves de progresser selon leur propre rythme.

L'organisation de concerts et de spectacles, occupe une place importante dans l'activité de l'établissement. Le Conservatoire participe ainsi activement à l'enrichissement personnel des élèves et à la vie artistique du département.

[9] DLVA : Communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération

La contribution de Provence Alpes Agglomération pour l'année 2017 est d'un montant de 658 053 €. Il est à noter que la cotisation a diminué par rapport à celle versée par l'ex CCABV en 2016 (669 189€), alors que le territoire de Provence Alpes Agglomération est plus étendu, et le nombre d'élèves plus important. Un audit réalisé en 2015 et dont les recommandations sont mises en œuvre au travers d'un plan d'actions depuis septembre 2016, a permis au conservatoire de revoir la contribution des financeurs à la baisse.

- **Le Théâtre Durance**

Le Théâtre Durance, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban est actuellement géré sous la forme d'une délégation de service public.

Le Théâtre Durance est, depuis sa création en 2007, conventionné avec le Ministère de la Culture et de la Communication, pour le jeune public, les résidences de création et les actions transfrontalières et labellisé par le Conseil Régional Provence Alpes Cotes d'Azur.

La signature des conventions d'objectifs (Etat, Région, Département) a, dès 2008, introduit dans le projet culturel et artistique des éléments forts axés notamment sur :

- Le soutien à la production artistique par une politique d'accueil et de résidence
- La diffusion et la promotion du spectacle vivant contemporaine, tous genres artistiques confondus
- La mise en place d'une politique à destination des enfants et de la jeunesse, en particulier dans le domaine de l'éducation artistique
- La création et le développement d'un pôle transfrontalier avec l'Italie (région Piémont – programmes Alcotra).

Ces conventions ont, en outre, affirmé la position du Théâtre Durance comme l'outil central et incontournable de l'action menée dans le cadre du développement culturel et artistique sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Moyenne Durance

L'architecture, comme la scénographie ont été conçue en adéquation avec le projet artistique de manière à pouvoir répondre aux exigences de la création contemporaine pluridisciplinaire.

Le Théâtre Durance créé les conditions d'une pérennité de l'artistique sur le territoire en faisant coexister simultanément diffusion et création.

La saison 2016-2017 en quelques chiffres :

Diffusion

- **33 spectacles dont 26** intramuros ; 2 pour les Echappées, 5 pour les escapades
- **91 représentations** dont **25 représentations scolaires**
- **490 abonnées**
- **Fréquentation globale : 13 711 places**
  88% de la jauge totale offerte
  Fréquentation Théâtre Durance : 10 256 places
  Fréquentation les Echappées : 756 places
  Fréquentation Les Escapades : 1 600 places
  Fréquentations aller-Retour* : 1099 *le public est invité à partager un spectacle « ailleurs » (Centre culturel René Char, La passerelle à Gap) et en retour les spectateurs de ces lieux sont invités au théâtre Durance

.

Soutien à la création

- 74 jours de présence en résidence
- Compagnies soutenues, dont 9 compagnies régionales, pour 16 projets de création
- 500 € Ht d'apport en numéraire
- 67 245 € HT d'apport en industrie

Provence Alpes Agglomération verse une subvention d'équilibre dans le cadre du contrat de délégation de service public, d'un montant de 657 000 €.

2.6.2. EQUIPEMENTS SPORTIFS

Au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ces équipements, gérés par les anciennes communautés de communes sont les suivants :

- Gymnase du Pays de Seyne
- Piscines de Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Seyne-les-Alpes,
- Gymnase halle couverte des Lauzières, Grabinsky, Paul Lapie et aires sportives,
- Stades des Mées, Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale, Volonne, Malijai, Mallefougasse-Augès, Peyruis.
- Squash et dojo de Château-Arnoux

GYMNASE DU PAYS SEYNE

Le gymnase existant était vétuste et ne répondait plus aux normes actuelles notamment pour le collège de Seyne. C'est pourquoi les élus de l'ex-CCPS ont décidé de réaliser un projet de construction d'un nouveau gymnase en 2013.

Après le choix de l'Architecte (Composite Architecture), la consultation a permis de notifier le marché (15 lots) début 2016. Les travaux ont démarré en Avril 2016 sous la CCPS pour se terminer sous la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération en Octobre 2017, comme prévu, avec une mise en service effective du bâtiment en début d'année 2018.

Le bâtiment a obtenu le Label ARGENT de la démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), validant l'aspect environnementale et économe de cet équipement innovant et particulièrement bien isolé. Alimenté par la chaufferie bois communale, son fonctionnement peut être suivi à distance par informatique (GTB).

Coût total de l'opération HT : 3.136.139,77 €

Soit TTC : 3.763.367,72 €

Les objectifs financiers et les délais de cette opération ont été respectés.

Financement :

- Région : 50.000 €
- Conseil Départemental : 1.200.000 €
- CNDS : 504.000 €
  Soit au total 1.754.000 € (46%)

Il a une surface totale de 2 160 m2 dont une salle de sport de 982 m2, 1 mur d'escalade et 1 salle de danse de 110 m2.

Le gymnase du Pays de Seyne a été inauguré le vendredi 27 Avril 2018**.**

Ce gymnase sera utilisé intensivement par les enfants du collège, les associations sportives, culturelles du territoire de Seyne, les pompiers et les jeunes sapeurs-pompiers ainsi que d'autres organismes qui réservent spécialement cet équipement pendant les vacances scolaires.

AUTRES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

Dans le cadre de la poursuite des études précédemment menées par l'ex CCMD, après constat de problèmes importants à **la piscine de Château-Arnoux-Saint-Auban**, Provence Alpes Agglomération a décidé d'engager des travaux de réfection de l'étanchéité du bassin avant l'ouverture (saison d'été), pour un montant de 120 000 € TTC.

Durant l'été 2017, l'ouverture des 2 piscines (Château-Arnoux-Saint-Auban et Peyruis) a nécessité une très bonne collaboration entre les équipes techniques sportives et RH de la communauté d'agglomération ainsi que des équipes municipales ponctuellement mises à disposition.

Le bilan des entrées et recettes des piscines est le suivant :

- **Piscine de Peyruis, ouverte aux mois de juin juillet et août :**
  3 mois d'ouverture
  Nombre d'entrées : 9 444 dont 1940 scolaires
  Recettes : 11 547 €

- **Piscine Château-Arnoux-Saint-Auban, ouverte en juillet et août**
  2 mois d'ouverture
  Nombre d'entrées : 13 129
  Recettes : 12 802.50 €

Gymnase halle couverte des Lauzières, Grabinsky, Paul Lapie et aires sportives : afin d'accueillir au mieux les manifestations dans la halle des Lauzières et d'éviter des opérations de dessablage contraignantes, Provence Alpes Agglomération a investi dans un sol en dalle amovibles plombées, permettant une meilleure circulation.

Dans la poursuite des opérations déjà engagées par l'ex CCMD, **les vestiaires du stade Taura des Mées** ont bénéficié d'une mise aux normes sanitaires, grâce à la réfection totale de leur circuit d'eau chaude. Le montant des travaux s'élève à 50 000 € TTC.

Enfin les équipes, tant bâtiments qu'espace naturels ont assuré l'entretien des espaces sportifs : pelouses des stades, tennis, aires de jeux.

2.6.3. ENFANCE, PETITE ENFANCE

Au 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce en lieu et place des anciennes communautés de communes Asse Bléone Verdon et Haute Bléone la compétence enfance- petite enfance, définie par les statuts ainsi qu'il suit :

Etudes, création et gestion de structures concernant :

- les crèches la tranche d'âge jusqu'à 6 ans,
- l'Accueil de Loisir Sans Hébergement, la tranche d'âge jusqu'à 12 ans.

Sont concernées les structures extrascolaires concernant les enfants âgés de 0 à 12 ans et notamment les structures multi-accueil pour les 0-4 ans dont les crèches, les haltes garderies, les jardins d'enfants, le relais des assistantes maternelles, les lieux d'accueil enfants/parents, les Accueils de Loisirs avec et sans Hébergement (pour les 3/12 ans). Sont intégrés les contrats enfance/jeunesse. L'action comprend les études, l'aménagement, la gestion, l'exploitation et le subventionnement de ces structures. L'accueil périscolaire n'est en aucun cas concerné.

Les structures transférées à Provence Alpes Agglomération, Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE), relais assistantes maternelles (RAM) et Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), ont des statuts et mode de gestion différenciés :

- les structures intercommunales : transférées par les communes ou créées par les communautés de communes, elles sont gérées soit en régie directe soit en délégation de service public

- les structures associatives : créées à l'initiative des citoyens, elles bénéficient du soutien financier et technique de PAA, une convention formalisant les relations

L'ensemble des structures est coordonné par la responsable du service petite enfance.
Durant l'année 2017, une intense réflexion a été menée quant à l'évolution de la compétence : était en question l'élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire ou le retour de celle-ci aux communes. Les travaux ont abouti à une décision du Conseil communautaire, le 8 novembre 2017, de conserver la compétence au niveau intercommunal.

2.6.3.1. LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

o Crèche Le Jardin Enchanté- Digne-les-Bains- Crèche Associative-20 places-

La convention pluriannuelle qui lie PAA à l'association a été renouvelée en 2016 et se terminera au 31 décembre 2018.
Afin d'assurer l'équilibre financier de la structure, le montant de la subvention a été revu à la hausse. Cette augmentation est en partie compensée par les financements du Contrat Enfance Jeunesse versés à la collectivité par la CAF, et permet à l'association de travailler plus sereinement.
Jusqu'à fin 2015, le montant de la subvention versé était de 2 800€ par berceau, soit 56 000€ pour une année. Afin d'équilibrer son budget, la structure reçoit une subvention de 94 213€ en 2016, 98 630€ en 2017. (Soit en moyenne 5 000€ par berceau).
L'absence d'une pièce pouvant faire office de bureau, celui de la directrice étant installé dans un couloir, ne permet pas un travail serein et une concentration nécessaire aux tâches de direction, ni de recevoir les parents en confidentialité. L'équipe technique de PAA a chiffré les travaux qui permettraient d'installer un bureau sous la crèche, dans des pièces jusqu'alors utilisées par des associations. Ces travaux sont à programmer et budgétiser.
Le taux d'occupation de la crèche est stable (73%) et les familles sont entièrement satisfaites de l'accueil réservé à leur enfant dans cette crèche.

o Crèche La Maisonnée- Digne-les-Bains -Crèche Associative-20 places-

La convention pluriannuelle a été renouvelée en 2016 et se terminera au 31 décembre 2018.
L'association a modifié son statut, passant d'associatif à parental afin d'entrer dans le Contrat enfance Jeunesse et de permettre à la collectivité gestionnaire de bénéficier de recettes supplémentaires dans le cadre du CEJ.
Afin d'assurer l'équilibre financier de la structure, le montant de la subvention a été revu à la hausse, cette augmentation étant en partie compensée par les financements du Contrat Enfance Jeunesse versés à la collectivité par la CAF.
Jusqu'à fin 2015, le montant de la subvention versé était de 1 400€ par berceau, soit 28 000€ pour une année. Afin d'équilibrer son budget, la structure reçoit une subvention de 90 371€ en 2016, 98 944€ en 2017. (Soit en moyenne 5 000€ par berceau)
Un projet de construction qui permettrait à la structure d'aménager dans des locaux neufs et aux normes requises a été mené par la commission petite enfance de la collectivité, et un relevé topographique du terrain près de l'école a été effectué. Ce projet est resté en suspens.
Le taux d'occupation répond aux exigences de la convention et dépasse les 70%, et la satisfaction des familles utilisatrices ne se dément pas.

- **Crèche « Les petits santons » à Moustiers-Ste-Marie-Crèche Intercommunale-20 places-**

Cette crèche, ouverte toute l'année, n'est pleine qu'en saison d'été. Elle fonctionne avec une dizaine d'enfants l'hiver, conservant le même taux d'encadrement. Elle ne fait pas partie du Contrat Enfance Jeunesse et ne bénéficie donc d'aucune prestation à ce titre.
La collectivité s'était engagée auprès de la CAF à procéder à l'opération de fermeture/réouverture de cette crèche, afin de l'intégrer au Contrat Enfance Jeunesse et de bénéficier de l'aide financière y afférent.
Afin de s'assurer de l'autorisation de la PMI à rouvrir la structure après cette action, une visite a été organisée avec madame le médecin chef de la PMI, qui a établi un rapport :
Cette crèche ne répond absolument plus aux normes en vigueur et ne pourra pas rouvrir en l'état. Des travaux de mise aux normes et de rénovation sont indispensables.
L'architecte mandaté pour cette mission, a visité la crèche pour étude des possibilités de rénovation. Ses conclusions redisent la nécessité absolue d'un espace supplémentaire afin d'effectuer quelque restructuration que ce soit. La surface actuelle n'est pas suffisante pour réaménager la structure. La solution consisterait à annexer la salle attenante à la crèche qui sert actuellement de cantine scolaire. En effet, la commune étudie le projet de construction d'une nouvelle cantine et accepterait de mettre cette salle à disposition de PAA pour rénover la structure.
Si des travaux de mise aux normes ne sont pas réalisés, la PMI peut imposer une diminution de l'agrément et du nombre de places d'accueil.
Par ailleurs, deux arrêts pour longue maladie et devant être remplacés alourdissent les dépenses de la structure et en augmentent le prix de revient.

- **Le P'Tit Jardin-Lieu de socialisation-Structure Intercommunale-15 places-**

Cette structure d'accueil, totalement atypique, répond à un réel besoin sur le territoire. Les enfants y sont accueillis à partir de 16 mois pour deux à trois demi-journées par semaine. Le P'Tit Jardin ferme sur le temps du repas de midi.
La structure est ouverte 4 jours dans la semaine, le vendredi étant réservé à l'accueil des assistantes maternelles, dans le cadre des activités du RAM. Trouver un autre local pour accueillir le RAM permettrait d'ouvrir le p'tit jardin une matinée supplémentaire, d'optimiser les recettes et de répondre à la demande du public.
Ce lieu est largement identifié par tous les organismes sociaux de la ville et du département, comme possible accueil des enfants rencontrant des situations problématiques. (CAMPS, PMI, CADA, etc.)
Or, à l'initiative de l'équipe, une réunion a été organisée pour affirmer l'importance de la pluralité : refus de conventionner avec les institutions pour réservation de places. Néanmoins, le public accueilli vient essentiellement des établissements sociaux et les enfants qui fréquentent la structure actuellement proviennent de huit cultures différentes, soit huit langages.
L'équipe, cohérente et soudée, a bénéficié en 2016 et 2017 de séances d'analyses des pratiques, et de formations spécifiques à l'accueil d'un tel public, subventionnées par la CAF.

A défaut de la création d'un LAEP, le p'tit jardin remplit le rôle d'accompagnement à la parentalité. Cette mission a été renforcée en 2016 et cette année encore par l'octroi de subventions par la CAF pour organiser des ateliers enfants-parents au sein de la structure et pour un renfort de personnel.
Les ateliers enfants-parents connaissant un succès grandissant, le projet a été développé en 2017, à moyens constants, en réalisant les temps d'accueil le vendredi après-midi dans les locaux du p'tit jardin. Une réunion des partenaires a été organisée en juin, afin d'ouvrir l'activité aux intervenants institutionnels intéressés et étudier les modalités de fonctionnement.

L'aménagement d'une salle spécifique, mise à disposition par le CCAS, et située sous le P'Tit Jardin est également subventionnée à 80% par la CAF. Les travaux ont été réalisée en fin d'année 2017.

- **Crèche « Les Premiers Pas » à Digne-Les-Bains- Crèche Intercommunale-49 places-**

La CAF accorde une subvention pour financer des séances d'analyses de pratiques depuis 2015.
Un médecin intervient dans la structure depuis la même période.
Le réaménagement du cabanon extérieur a été réalisé par l'équipe technique de PAA avant l'été 2017. Une aide au financement de ces travaux a été accordée par la CAF.
La structure fonctionne de manière satisfaisante, même si l'irrégularité des inscriptions et des plannings des parents ne permet pas un taux d'occupation optimal.
Comme tous les EAJE du département, la crèche de Digne-les-Bains accueille des enfants en situation de handicap et l'équipe encadrante souhaite améliorer la qualité de cet accueil. La directrice participe depuis 2015 à des réunions CAF/PMI dans le cadre du projet « accueil pour tous ». La CAF développe depuis plusieurs années la socialisation des enfants porteurs de handicap et propose des aides au financement pour un renfort de personnel permettant un accompagnement individualisé. Un dossier sera déposé lors de cet appel à projets spécifiques.
Il est à noter que de nombreux arrêts maladie sont à déplorer dans cette structure, obligeant à financer un pool de remplaçantes, onéreux pour la collectivité.

- **Micro-crèche de Beynes- Crèche Intercommunale-10 places-**

La micro-crèche de Beynes a été construite par l'ex CCABV. Ce type de structure (codifiée à l'article R2324-17 le code de la santé publique) permet l'accueil de 10 enfants de moins de 6 ans maximum simultanément et est particulièrement adapté en territoire rural.

L'ouverture a eu lieu le 1er avril 2016, avec quatre enfants inscrits et un effectif réduit.
En 2017, les 10 places sont occupées, il existe une liste d'attente et une dérogation a été demandé à la PMI pour accueillir 11 enfants certains jours de la semaine. Un 4ème agent a été recruté fin 2016.
L'équipe d'encadrement effectue un travail de proximité, judicieux en milieu rural et a su s'intégrer rapidement dans la vie locale.

- **Crèche « Les Gar'nements » .Mallemoisson-Crèche Intercommunale-30 places-**

Une réunion fin janvier a permis de rencontrer l'ensemble de l'équipe, d'expliquer le nouveau fonctionnement et les avantages de la mutualisation.
D'ores et déjà, un agent auxiliaire de puériculture faisant partie du pool de remplaçantes de Digne a effectué des remplacements à la crèche de Mallemoisson.
La directrice participe depuis le début de l'année 2017 aux réunions de coordination qui avaient été mises en place au sein de l'ex CCABV.

L'année 2017 a vu la fin des contrats aidés au sein des structures associatives essentiellement, ainsi que le désengagement total du Conseil départemental et l'arrêt du versement de la subvention, menaçant gravement l'équilibre budgétaire des structures.

- **Relais Assistantes Maternelles**

Le renouvellement d'agrément par la CAF a été signé en 2016, à l'issue d'un bilan approfondi sur le fonctionnement du service.

La fréquentation par les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent a augmenté et une matinée supplémentaire a permis de dédoubler le groupe.
Des locaux adaptés à cet accueil, permettraient un travail de meilleure qualité et permettraient également, comme évoqué ci-dessus, de libérer le P'TIT Jardin le vendredi.
Concernant les inscriptions au guichet unique, de plus en plus de familles monoparentales ou totalement isolées sont reçues. On note une baisse globale de la demande. La scolarisation à 2 ans (deux classes à Digne) impacte les EAJE et les assistantes maternelles. On peut constater également une profonde modification des profils des familles fréquentant les lieux d'accueil avec notamment une nette hausse de la précarité et une difficulté croissante à anticiper et se projeter.

- **Accueil de Loisirs La Sympathie, Accueil de Loisirs de Moustiers-Ste-Marie, Accueil de Loisirs d'Aiglun**

Ces accueil de loisirs sont gérés en délégation de service public. La fédération Léo Lagrange Méditerranée, est attributaire de la délégation depuis fin 2014 pour une durée de sept ans.
Après une prise de connaissances du territoire élargi, le travail de l'équipe porte sur de nombreux projets inter centres et l'effort de fédérer tous les accueils de loisirs de Provences Alpes Agglomération.
Des **réunions** avec la responsable régionale de Léo Lagrange et le directeur de l'ALSH de Digne-les-Bains, ont été organisées régulièrement .
Les travaux demandés à l'accueil de Loisirs de Moustiers-Ste-Marie par la DDCSPP et la PMI ont été réalisés : fermeture de l'espace extérieur par portail et surélévation des grillages, peinture extérieure, réparation de la toiture.

- **Accueil de Loisirs d'Estoublon**

La fréquentation étant insuffisante, les élus ont décidé de fermer cet accueil le mercredi durant les périodes scolaires, à partir de janvier 2017. Le centre a été ouvert pendant les vacances scolaires. Pour ce faire, il a été demandé à Léo Lagrange d'assurer la gestion de l'ALSH d'Estoublon du 13 février au 31 août 2017, sous forme d'une prestation de service. La gestion de cet accueil de loisirs par Léo Lagrange fait partie d'une dynamique globale de mutualisation et permettra d'alléger le service petite enfance d'importants soucis de gestion de cette structure.

2.6.3.2. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Le service petite enfance est un relais entre les structures et les élus de la collectivité, une force de proposition et une aide à la décision des élus réunis au sein d'un groupe de travail Petite enfance :

- Il participe à la définition des orientations de la politique de la collectivité en matière de petite enfance et fait appliquer la politique correspondante dans le cadre du projet éducatif du territoire.
- Il cooordonne les activités des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et des Accueils de Loisirs dans le cadre du projet global de l'intercommunalité, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.
- Il coordonne, pilote et évalue les Contrats Enfance Jeunesse.

Cette coordination se traduit par les missions suivantes :

Le service Petite Enfance **encadre** les directrices des structures intercommunales. Il gère quotidiennement les budgets, les bons de commandes et les factures, les demandes de travaux, les congés, maladies, absences et remplacements du personnel de tous ces lieux d'accueil. Il seconde les responsables dans leur tâche de régisseur. Il reçoit et traite les demandes de stages.
Il participe aux réunions, conseils d'administration, assemblées générales des structures et effectue des visites régulières dans chaque établissement.
Il organise des **réunions de coordination**, au moins deux fois par mois avec les directrices des structures intercommunales, au moins deux fois par an avec l'ensemble des responsables de l'intercommunalité, ALSH et crèches. Ces rencontres favorisent les échanges des professionnels d'un même territoire, permettent des projets communs et favorisent l'esprit de dialogue et de solidarité, valeurs essentielles du projet éducatif.
Il **accompagne** et soutient les équipes et les responsables des structures dans le respect de leurs singularités, spécificités, personnalités. Il encourage l'autonomie des professionnels.

Il supervise les projets d'activités et pédagogiques. Il travaille aux projets de développement du service. Il entretient une veille informative et juridique dans le domaine de l'enfance.

Il rencontre les partenaires institutionnels, qui sont principalement la CAF, la PMI et la DDCSPP, constitue les dossiers administratifs pour conventions avec ces partenaires.
Il prépare les travaux du groupe de travail petite enfance et accompagne les transferts des structures.

EVOLUTION DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution de la compétence petite enfance, et à l'issue du premier groupe de travail petite enfance qui s'est déroulé le 30 mai 2017, des visites ont été programmées dans les communes concernées : Seyne les Alpes, Malijai, Le Brusquet, Peyruis, Château-Arnoux, Les Mées, Volonne, L'Escale, Montclar.

Patricia BRUN, Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, et Viviane FAVIER, responsable technique du pôle petite enfance de la collectivité, sont ainsi allées à la rencontre des élus et techniciens, et visiter les structures d'accueil, crèches et accueils de loisirs .Chaque rencontre a permis d'expliquer l'intérêt du maintien de la compétence petite enfance au sein de l'agglomération, les avantages de la mutualisation et les aspects techniques d'un transfert de compétence, de structures, de personnel.

Les élus de la collectivité ont choisi le maintien de la compétence Petite Enfance au sein de la communauté d''agglomération. Une modification des statuts, par délibération du 8 novembre 2017, a rendu cette compétence facultative, le transfert des structures petite enfance est par conséquent laissé au choix des communes.

Ainsi, conformément au choix des communes et aux statuts adoptés en novembre 2017, les structures qui seront transférées au 1er janvier 2018 sont :

- La crèche associative de SEYNE LES ALPES
- La micro-crèche associative de MONTCLAR
- La crèche associative de VOLONNE
- Les Accueils Collectifs de Mineurs de MALIJAI, LE BRUSQUET, SEYNE LES ALPES, MONTCLAR et l'ESCALE.

Depuis début novembre 2017, des réunions de préparation de ces transferts ont eu lieu au siège de PAA. Une convention de gestion temporaire a été conclue avec les communes concernées afin que ces dernières gèrent les structures en 2018 pour le compte de Provence Alpes Aglgomération. Cette période transitoire permettra de préparer le transfert avec serenité.

2.6.4. LE SERVICE INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION

Issu de l'ex CCDB, le Service Intercommunal de Restauration (SIRES) est géré par PAA depuis le 1er janvier 2017.

Le SIRES fonctionne selon diverses périodes, en fonction du type de public concerné :

- 36 semaines scolaires de quatre jours avec livraison des cantines de Barras, Mallemoisson, Mirabeau et Thoard, livraison de la crèche les Gar'nements à Mallemoisson, livraison de l'accueil collectif de Mineurs « Tartine et compagnie, en période de vacances scolaires. Il assure également la livraison des repas au domicile des personnes âgées.

- le mercredi : la crèche et les personnes âgées,
- les petites vacances : la crèche, les personnes âgées et l'ACM de Mallemoisson situé soit à l'école de Mallemoisson, soit à celle du chaffaut, soit à l'école de Mirabeau, en alternance.
- l'été : la crèche, les personnes âgées et l'ACM.

Cette organisation permanente (à l'exception d'une semaine entre Noël et le 1er janvier) nécessite un personnel permanent dont le nombre et les horaires varient selon la quantité de repas à préparer et le nombre de lieux différents à livrer.

Le SIRES (service intercommunal de restauration) est un service créé et géré par la Communauté de Communes des Duyes et Bléone depui 1986 et jusqu'au 1er janvier 2017.

Aujourd'hui, ce service public est géré par Provence Alpes Agglomération en régie directe.
Il consiste en une cuisine centrale basée à Thoard (quartier Le Serre, 04380 THOARD) qui élabore et livre chaque jour les repas aux cantines scolaires locales, à la crèche, à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et à quelques personnes âgées à leur domicile.
Il s'agit d'un service de portage en liaison chaude.
Le personnel affecté à ce service a le statut de la fonction publique territoriale et est composé de trois agents permanents plus un remplaçant. La partie administrative et comptable est gérée par les services administratifs généraux de la Communauté d'agglomération.
La responsable du service assume les fonctions de cuisinière et d'économe. Elle dirige les deux autres personnes concernées par les fonctions de cuisinier. Parmi ces deux derniers agents, l'un est affecté à la livraison des repas et à tous les contrôles (températures, échantillons, traçabilité des produits…)
L'ensemble du personnel du service est sous la direction de la responsable du service petite enfance de PAA et de la présidente de la collectivité.

Les plats réalisés en cuisine sont conditionnés pour leur livraison dans des bacs gastro-normes en inox ou en plastique alimentaire. L'usage de film plastique alimentaire est parfois nécessaire pour un meilleur transport ou pour la conservation de matières premières en armoire froide.

Volumes de production annuelle et capacité journalière

Nombre de repas distribués par type	**Année 2008**	**Année 2016**	**Année 2017**
Ecoles	14 801	16 204	16 726
Personnes âgées	2 292	1 455	1 690
Personnel (SIRES)	450	411	423
Crèche	3 820	5 494	6 096
Accueil loisirs	2 154	1 494	1 578
Total annuel	**23 517**	**25 058**	**26 513**
Nombre de jours	**234**	**246**	**245**
Moyenne journalière	**100.5**	**101.86**	**108.22**

2.6.5. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC A SEYNE-LES-ALPES

Depuis le 1er janvier 2017, c'est Provence Alpes Agglomération qui en a la compétence. L'animation de la MSAP est assurée par un agent.

La Maison des Services Au Public permet le maintien, en milieu rural, **d'un service de proximité de qualité auprès de la population du territoire communautaire dans les domaines de l'accès au droit, de l'emploi et de l'insertion**. Elle favorise un accueil à dimension humaine, proche de l'habitant, afin d'accompagner dans les démarches administratives, et de lui transmettre les outils nécessaires au développement des compétences individuelles.

La MSAP assure également un rôle de **médiation numérique**, en proposant des postes internet en libre-service, une connexion Wifi et un accompagnement à l'utilisation des services en ligne.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'action de la MSAP s'illustre aussi par **l'animation de réseaux, l'impulsion de dynamiques sur son territoire d'intervention.** Ainsi, une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs favorise l'émergence de partenariats et de projets. La valorisation de la structure MSAP auprès des élus et des socioprofessionnels constitue un axe important de travail.
Les services rendus répondent aux attentes du public par la fréquentation stable des lieux.

La MSAP est conventionnée avec différents partenaires nationaux ou locaux et leur propose des bureaux pour leurs permanences.

Tableau des permanences à la MSAP de Seyne

Structure	Sur site	Mail/Tel/Fax/site internet
Secours Catholique	Oui RDV au 06.63.08.01.51 (Mme SAVORNIN)	OUI. Prendre contact MSAP
Mission locale	Oui RDV au 04.92.31.66.08 ou 06.86.94.94.63 (Mme GUEDE)	OUI. Prendre contact MSAP
CAF	Non	OUI. Prendre contact MSAP
CARSAT	Non	OUI. Prendre contact MSAP
Pôle Emploi	Non	OUI. Prendre contact MSAP
CPAM	Visio 2jours/mois	OUI. Prendre contact MSAP
MSA	Visio tous les jours	OUI. Prendre contact MSAP
Initiative Alpes du Sud (Aide à la création/reprise d'entreprise)	Oui RDV au 06.98.22.27.02 (Mme FAUGERON)	
Logiah (accompagnement pour travaux dans votre logement)	Dernier mardi du mois sur le marché - RDV au 04.92.71.02.34	OUI. Prendre contact MSAP
ADSEA 04	Oui RDV possible avec une assistante sociale Conseil Départemental 04 en vue d'une mesure	OUI. Prendre contact MSAP
AILE (insertion par l'activité économique)	Oui, sur demande, contact avec la MSAP	OUI. Prendre contact MSAP

La fréquentation de la MSAP en 2017

	PE	ML	CAF	CPAM	MSA	CARSAT	EDF	Services	CV/LM	Forma -tion	Divers	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Janvier	3	2	10	8	1	7	0	40	2	0	15	**88**	**100**
Février	5	0	9	4	2	5	0	37	2	1	15	**80**	**75**
Mars	7	8	10	13	0	12	0	33	2	1	13	**99**	**97**
Avril	5	1	7	4	0	3	0	39	5	1	10	**75**	**114**
Mai	6	3	12	13	2	1	0	61	5	0	14	**117**	**112**
Juin	6	0	9	8	1	6	0	44	3	0	9	**86**	**70**
Juillet	6	3	9	5	3	1	0	70	0	0	14	**111**	**119**
Août	10	0	4	5	2	2	0	51	3	0	3	**80**	**103**
Septembre	13	2	8	6	0	21	0	76	6	0	15	**147**	**120**
Octobre	7	3	9	8	7	7	0	41	6	2	17	**107**	**118**
Novembre	10	6	10	15	0	7	0	42	2	1	29	**122**	**71**
Décembre	4	2	4	14	0	3	0	33	1	0	18	**79**	**50**
TOTAL	82	30	101	103	18	75	0	567	37	6	172	**1191**	**1149**

La Maison des Services Au Public de Seyne est un **dispositif adapté au milieu rural**, qui répond aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, peu de moyen de transport en commun, pluriactivité et saisonnalité, faible densité de la population, isolement, manque de lien.

La fréquentation de la MSAP est stable, même en légère hausse, ce qui dénote une demande et un besoin bien installé sur le territoire.

L'accompagnement individuel, cœur de métier de la MSAP, se développe bien et permet **un réel soutien** à des personnes qui ont du mal à accomplir seules leurs démarches administratives. La MSAP est également un lieu de référence essentiel pour le **développement social et le bien-vivre des habitants** de la vallée. Il est source de **lien, d'échanges et de dynamisme**.

2.6.6. POLITIQUE DE LA VILLE

Cette compétence, obligatoire pour la communauté d'agglomération, n'était exercée par aucune des communautés ayant fusionné. Elle a été transférée de la ville de Digne-les-Bains vers Provence Alpes Agglomération.

PRESENTATION DE LA COMPETENCE

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine a réaffirmé la finalité de la politique de la ville :

- **Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers**
- **Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires**.

Ces objectifs de la politique de la ville sont développés dans les contrats de ville selon trois axes d'intervention :

- ⇨ **la cohésion sociale**, qui se traduit par des actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, en portant une attention particulière aux familles monoparentales,
- ⇨ **le cadre de vie et le renouvellement urbain**, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire,
- ⇨ **le développement de l'activité économique et de l'emploi**, dans l'objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les habitants du quartier et ceux de la ville, en particulier au bénéfice des jeunes.

Dans le même temps, les contrats de villes prennent en compte les axes transversaux obligatoires : **la jeunesse, l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations**.

CONTEXTE LOCAL

En juillet 2015, la ville de Digne les Bains, les services de l'Etat, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon et d'autres partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires ; ont signé un **contrat de ville 2015-2020 qui constitue le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain** en faveur des habitants des territoires définis comme prioritaires.

Au 1er janvier 2017, avec la création de la communauté d'agglomération Provence Alpes, la compétence politique de la ville est transférée de façon intégrée aux compétences de ce nouvel échelon territorial (art 5216-5 du CGCT). Ainsi le pilotage de la politique de la ville de Digne les Bains est à compter de ce jour, et de plein droit, assuré par le niveau intercommunal représenté par Provence Alpes Agglomération, en partenariat avec les services de l'Etat. La ville de Digne les Bains reste cependant signataire de ce contrat de ville au même titre que les autres partenaires.

Le nouveau cadre national a défini **une géographie prioritaire** « resserrée » qui concentre les moyens publics mobilisés sur les territoires les plus en difficultés. Pour Provence Alpes Agglomération, cette redéfinition de la géographie prioritaire a conduit à retenir pour le contrat de ville 2015 – 2020, un territoire prioritaire de 2 130 habitants composé de deux quartiers de Digne les Bains.

- **le centre ancien**,
- **le Pigeonnier**.

Au niveau de notre territoire, l'appel à projet de ce contrat de ville est basé sur un diagnostic local qui a été réalisé au cours du 1er semestre 2015. Ce diagnostic a permis aux signataires de préciser les enjeux de ce contrat 2015-2020. Pour chaque axe les orientations stratégiques ont été fixées pour répondre à ces enjeux. Des objectifs opérationnels et des pistes d'actions ont également émergés de ce diagnostic.

Les deux premières années du contrat de ville mettent en évidence la nécessité d'équilibrer les différents axes d'interventions du contrat. En effet, si de nombreuses actions sont proposées sur le pilier cohésion sociale, les projets relatifs au développement économique/emploi et cadre de vie sont moins nombreux. La programmation 2017 visait donc à un meilleur équilibre entre les actions et les budgets spécifiques alloués aux 3 axes d'intervention.

PROGRAMMATION 2017

Planification de la programmation

TACHES	GESTIONNAIRE	DATES
Rédaction AAP – amendements	Chefs de projets	Décembre 2016
Validation	Cotech	5 au 11 janvier 2017
Lancement AAP	Chefs de projets Site ville	11 janvier 2017
Date de réponse AAP	opérateurs	17 février 2017
Envoi synthèse des dossiers au cotech	Chef de projet agglo	2 Mars 2017
Programmation	cotech	21 mars 2017
Validation de la programmation	Comité de pilotage	7 avril 2017
Vote aux assemblées délibérantes		PAA = 31 mai Région= Sept/oct

Réponse à l'appel à projet 2017

pilier	Nombres d'actions proposées	Nombres d'actions retenues	Opérateurs différents
Développement éco/emploi	8	7 dont 2 à retravailler	6
Cohésion sociale	13	10	10
Cadre de vie	3	3	3
ingénierie	1	1	1
TOTAL	25	21	18

Crédits spécifiques engagés

	2015	2016	2017
ETAT	102 125 €	108 000 €	108 000 €
VILLE	53 303 €	53 000 €	Passage EPCI AU 1ER JANVIER 2017
REGION	18 000 €	12 000 €	
DEPARTEMENT	19 120 €	21 750 €	
EPCI			53 000 €

Répartition des crédits spécifiques par pilier

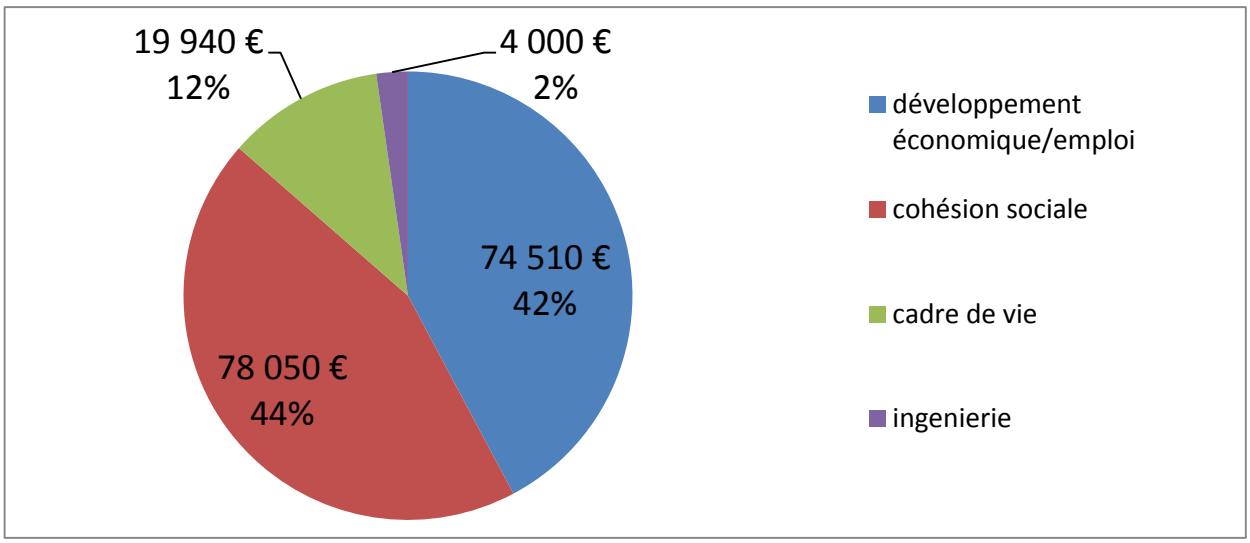

Répartition des crédits spécifiques des différents financeurs

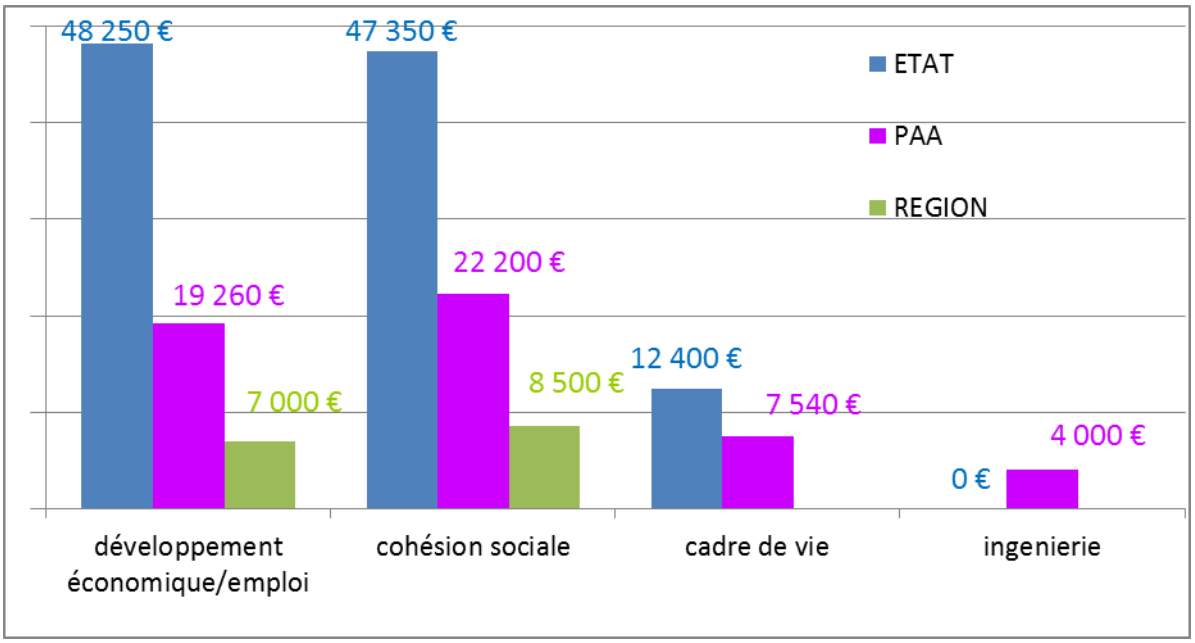

MOYENS ET MISSIONS

Pour assurer l'animation du contrat de ville, Provence Alpes Agglomération dispose :

- D'une cheffe de projet mise à disposition par la ville à hauteur de 0,1 ETP (2 jours/ mois)
- D'un secrétariat administratif mis à disposition par la ville à hauteur de 0,05 ETP

Cette équipe de 0,15 ETP assure :

- La diffusion et promotion de l'appel à projet auprès des opérateurs locaux
- La réception et l'instruction administrative des dossiers
- L'instruction technique/qualitative des dossiers
- L'organisation de la programmation :
    - Envoi des dossiers aux partenaires instructeurs
    - Organisation et animation des comités de programmation et de pilotage en lien avec le copilote Etat (déléguée du préfet)
    - Suivi et accompagnement administratif des opérateurs et des dossiers
- L'animation locale auprès des opérateurs locaux (mise en lien des opérateurs, RDV de travail avec opérateurs, promotion du contrat…)
- Contribution active au développement et au fonctionnement du conseil citoyen politique de la ville (participation aux rencontres, soutien logistique…)

Les crédits spécifiques politique de la ville sont inscrits au budget de Provence Alpes Agglomération.

2.6.7. GENS DU VOYAGE

Cette compétence, obligatoire pour la communauté d'agglomération, était exercée par l'ex CCMD et la ville de Digne-les-Bains. Elle est mise en œuvre par Provence Alpes Agglomération depuis le 1er janvier 2017.

PRESENTATION DE LA COMPETENCE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage (Loi besson II) prévoit qu'un schéma départemental détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires d'accueil des gens du voyage. Le schéma départemental est élaboré et approuvé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, après avis des communes et EPCI concernés et de la commission consultative des GDV.

La loi distingue deux types d'aires :

- **Les aires permanentes d'accueil** (alinéa 1er du II de l'article 1er) qui rassemblent entre 15 à 50 places maximums et sont destinées aux gens du voyage itinérant dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller jusqu'à plusieurs mois. Ces dernières doivent être accessibles toute l'année et permettre des séjours de longue durée, trois mois, renouvelables trois fois afin de permettre la scolarisation des enfants.

- **Les aires de grand passage** (article 4 renvoyant à l'alinéa 2 du II de l'article 1er) qui sont « destinées à répondre aux besoins des gens du voyage à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces grands rassemblements » (article 4 de la loi Besson II). Elles doivent permettre d'accueillir un plus grand nombre d'itinérants, jusqu'à 200 caravanes.

Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental et sont tenues de participer à sa mise en œuvre. Elles doivent mettre à disposition des gens du voyage une ou plusieurs aires d'accueil aménagées et entretenues. Ces dépenses d'aménagement constituent des dépenses obligatoires.

Les communes de moins de 5000 habitants qui n'ont pas d'aires permanentes ou qui n'en financent pas ont néanmoins l'obligation de permettre la halte des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent pendant une période d'au moins 48 heures (CE 2 décembre 1983, req n°13205).
La compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » dont le **transfert est rendu obligatoire aux intercommunalités** par la loi NOTRe intègre la réalisation des aires permanentes d'accueil d'une part et des aires de grand passage d'autre part (rapport d'information du Sénat du 9 juillet 2015, N°617).
La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 (article 148) a étendu la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » en **y ajoutant des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Les intercommunalités à fiscalités propre sont alors pleinement compétentes pour la réalisation et la gestion :
- Des aires permanentes d'accueil,
- Des aires de grands passages,
- Des terrains familiaux locatifs.

LES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

Seules les communes de Digne les Bains et Château-Arnoux sont soumises aux obligations de la loi Besson II à savoir de disposer d'une aire d'accueil permanente des gens du voyage.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Digne les Bains

Selon les attendus de la loi Besson II, la ville de Digne les Bains s'est mise en conformité dès l'année 2000 avec la création, sur un terrain communal situé au quartier dit des ISNARDS d'une aire d'accueil des gens du voyage composée de 22 emplacements. L'aménagement de cette aire d'accueil temporaire a été réalisé dans le cadre d'un plan de résorption de l'habitat insalubre intégrant la sédentarisation dans des logements décents de familles déjà sédentarisées sur le site. 15 logements ont ainsi été créés.

Dans le cadre de la création de la communauté d'agglomération et des transferts de compétences afférents, la ville de Digne les Bains met à disposition de Provence Alpes Agglomération son aire d'accueil temporaire selon les dispositions notifiées au PV de mise à disposition.

Actuellement, l'aire d'accueil est fermée et son état est très dégradé. Cette aire nécessite des travaux conséquents pour une mise en conformité.

Les différentes options d'aménagement proposées seront étudiées en 2018.

L'aire d'accueil de la communauté de communes Moyenne Durance

Depuis juin 2016, la CCMD compétente en matière d'accueil des gens du voyage, a répondu à son obligation de disposer d'une aire d'accueil des gens du voyage (au titre du seuil démographique atteint de plus de 5000 habitants de la commune de Château-Arnoux). La CCMD répond à cette obligation dans le cadre d'une mutualisation de moyens convenue avec la ville de Sisteron qui dispose d'une aire d'accueil de 15 places.
Cette mutualisation a été transférée à Provence Alpes Agglomération dans le cadre du transfert des compétences.

- Ainsi Provence Alpes Agglomération répond à son obligation d'accueil des gens du voyage pour les territoires de l'ex-CCMD, dans le cadre d'une mutualisation de l'aire d'accueil de Solheilet située à Sisteron et dont la gestion est nouvellement assurée par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB).

Cette gestion mutualisée fait l'objet d'une convention de mutualisation, sous la forme juridique d'une entente intercommunale, entre Provence Alpes Agglomération et CCSB, délibérée en conseil communautaire du 8 novembre 2017 (délibération n°21). La convention prévoit outre la mise en place d'un comité de gestion et comité de suivi associant les deux EPCI mutualisés, une participation annuelle de PAA à hauteur de 50% des frais de fonctionnement de l'aire d'accueil de Solheilet représentant une dépense évaluée pour 2017 à 35 000 €.

Bilan et perspectives

La réponse apportée sur le territoire de l'agglomération par l'aire d'accueil du Solheilet n'est pas satisfaisante tant en termes de places offertes, que de couverture territoriale pour l'accueil des gens du voyage ou encore au regard de la gestion actuelle de cette aire qui doit être revue en lien avec la CCSB.
Aussi, en 2018, des priorités de travail pour ce champ de compétence seront à définir.

LES AIRES DE GRANDS PASSAGES

Projet d'entente départementale

Depuis 2016, Sandrine COSSERAT maire de Volonne, mandatée par l'AMF, anime en lien avec les 8 intercommunalités du territoire et les services de l'Etat un groupe de travail afin de dégager les réponses satisfaisantes en matière d'accueil des grands passages. Le projet de ce groupe de travail prévoit :

- **La recherche de terrain(s) pour accueillir une aire de grand passage**

Une étude pré-opérationnelle portée par PAA pour le compte des 8 EPCI du département est actuellement en cours de réalisation afin de rechercher tous les terrains qui répondent aux différents critères attendus pour la réalisation d'une aire d'accueil de grand passage.

- **Une entente dans le cadre d'une solidarité départementale (PAA, DLVA, et 6 communautés de communes).**

La réalité de l'entente a été éprouvée dans le cadre d'une demande de subvention auprès des EPCI pour le financement de l'étude pré-opérationnelle portée en PAA. Cette demande de subvention a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2017 (délibération n°30). 6 des 8 EPCI ont participé financièrement à l'étude dans le cadre de la solidarité départementale.
Provence Alpes Agglomération et Durance Lubéron Verdon Agglomération très impactées par les grands passages ont particulièrement accompagné ce dossier.

Propositions d'alternatives pour répondre au mieux à la gestion de l'accueil de grands passages sur son territoire.

Des propositions de gestion collective (financières et techniques) des accueils ont été faites au bureau. Les propositions relèvent des champs suivants :

- Partage des charges entre PAA et les communes
- Type et modalités d'accueil (conventions, cautions, régies ...)
- Coordination des réponses écrites face à l'arrivée des groupes

Bilan des grands passages 2017 sur le territoire de l'agglomération

Chaque année, le territoire de Provence Alpes Agglomération est impacté par le stationnement de grands passages de gens du voyage. En 2017, 6 passages ont eu lieu sur notre territoire (4 à Digne les Bains, 1 au Chaffaut et 1 à Château-Arnoux) avec des gestions différenciées en fonction du lieu d'accueil, du type de groupe.
Les charges liées à l'accueil ont été prises en compte par les communes impactées (sauf ordures ménagères compétence PAA).

Bilan et perspectives

A ce jour, l'agglomération ne dispose pas d'aire de grand passage, ni d'aucune organisation collective pour l'accueil des grands passages. Il est nécessaire en 2018 de définir à minima une stratégie d'accueil collective pour les grands passages.

MOYENS ET MISSIONS

Pour assurer la compétence Gens du Voyage, Provence Alpes Agglomération dispose de :

- Une chargée de mission GDV mise à disposition par la ville de Digne-les-Bains à hauteur de 0,05 ETP (1 jour/mois)
- Un adjoint à la chargée de mission GDV mis à disposition par la ville de Digne-les-Bains à hauteur de 0,05 ETP (1 jour/mois)

Cette équipe de 0,1 ETP assure :

- La gestion des accueils de grands passages (plutôt sur le territoire de Digne les Bains) – accueil physique/gestion des procédures administratives/gestion des protocoles.
- Le suivi du dossier projet d'entente départementale pour les aires de grands passages.
- L'accompagnement technique des élus pour la construction de solutions et pour l'aide à la décision tant sur les aires de grands passages que sur les aires d'accueil.
- La participation au comité de suivi et organisation du comité de gestion dans le cadre de la mutualisation de l'aire d'accueil du Solheilet.

2.7. LES PARTENAIRES ET LES AIDES AUX ORGANISMES

Afin de mettre en oeuvre ses compétences et ses missions de service publics, Provence Alpes Agglomération a plusieurs partenaires, auxquels elles apportent une participation financière.

Les participations pour l'année 2017, correspondant à celles des anciennes communautés de communes, sont exposées ci-après.

Les syndicats

- **Syndicat Mixte du Massif des Monges (S3M)**

Provence Alpes Agglomération adhère au Syndicat des Monges en lieu et place dans anciennes communautés. Le montant de la participation 2017 est de 47 288 € pour le géoparc et 4 800 € pour la cotisation fofaitaire annuelle au syndicat.

- **Syndicat Mixte de fourrière de Vallongues**

Provence alpes Agglomération adhère au Syndicat Mixte de fourrière de Vallongues en lieu et place de la CCABV au titre de la compétence « chenils ». La cotisation pour 2017 s'est élevée à 3 353.32 €.

- **Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental "Olivier Messiaen"**

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 658 053 € en 2017.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)**

Provence alpes Agglomération adhère SMAVD en lieu et place de la communauté de communes Moyenne Durance. Le montant de la participation 2017 est de 16 531,71 €.

Les associations

Les subventions attribuées aux associations au sein des anciennes communautés de communes, suivant les tableaux détaillés ci-après résultant des attributions de l'année 2016 ont été reporté à l'identique sur l'exercice 2017.

DUYES BLEONE	Associations	ANNEE 2016	ANNEE 2017
	GROUPEMENT AGRICOLE DUYES BLEONE	1.000,00	1.000,00
	CHEVAUX DE ST ESTEVE	500,00	500,00
	OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DUYES BLEONE	5.000,00	5.000,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Thoard		3.000,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Mirabeau		1.000,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Barras		1.500,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers des Hautes Duyes		200,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers du Castellard Mélan		300,00
TOTAL CCDB		**6.500,00**	**12.500,00**

ASSE BLEONE VERDON	Associations	ANNEE 2016	ANNEE 2017
	OFFICE TOURISME DIGNE	496.373,23	713 123 00
	ASCPCI Amicale du personnel	10.100,00	10.100,00
	ASS COMMUNALE MUSIQUE MARCOUX	3.000,00	3.000,00
	ASS CULTURELLE MEZEL	1.000,00	1.000,00
	ASS MARQUES PAGES	500,00	500,00
	ASS COMMUNES FORESTIERES AHP	5.355,00	5.355,00
	ASS CŒUR DE VILLE	8.000,00	8.000,00
	ASSO CALE MUSIQUE AIGLUN	3.700,00	3.700,00
	SA COBIAC	1.000,00	1.000,00
	ASSO CDRP RANDONNEE 04	2.500,00	2.500,00
	MOTO CLUB DIGNOIS	1.350,00	1.350,00
	VTT RANDO 04	1.350,00	1.350,00
	ASSO MAISON SECURITE ROUTIERE	2.000,00	2.000,00
	FDSEA 04	3.000,00	3.000,00
	ASSO FOIRE DE LA LAVANDE	55.000,00	55.000,00
	AGENCE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	3.940,00	3.940,00
	CHENIL INTERCOMMUNAL	52.934,00	52.934,00
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	109,00	109,00
TOTAL ABV		**651.211,23**	**867.961,00**

HAUTE BLEONE	Associations	ANNEE 2016	ANNEE 2017
	JAZZ SOUS LES ARBRES	500,00	500,00
	FOIRE AUX TARDONS LA JAVIE	200,00	200,00
	CHEVAL BLANC PRADS	500,00	500,00
	AMICALE DU PERSONNEL CAL INTERCL	400,00	400,00
TOTAL CCHB		**1.600,00**	**1.600,00**

MOYENNE DURANCE	Associations	ANNEE 2016	ANNEE 2017
	AMICALE DU PERSONNEL (CCMD + SMIRTOM)	9.700,00	9.700,00
	LA CISTUDE	800,00	800,00
	OBJECTIFS NATURES EN HAUTE PCE	1.700,00	1.700,00
	AVENTURE SPORTS NATURE	2.000,00	2.000,00
	DECLIC	2.000,00	2.000,00
	ENTENTE SPORTIVE MOYENNE DURANCE	29.600,00	29.600,00
	AGC CINEMATOGRAPHE	40.000,00	40.000,00
	JMF CMR	4.800,00	4.800,00
	FREQUENCE MISTRAL	900,00	900,00
	ELAN C	4.000,00	3.000,00
	TELENN	2.000,00	2.000,00

	ATELIER MUSIQUE IMPROVISEE	21.000,00	21.000,00
	ODYSSEE (528000 + 129000 DRAC à reverser)	657.000,00	657.000,00
	PASO A COMPAS	1.000,00	1.000,00
	Cie HAVIN FUN	2.500,00	2.500,00
	Cie CHIENDENT THEATRE	2.500,00	2.500,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Peyruis		4.500.00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Château Arnoux		4.590,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Malijai		2.790,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de St Etienne les Orgues (Mallefougasse)		540,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers de Peyruis (Ganagobie)		630,00
	Amicale des Sapeurs-pompiers des Mées		4.290,00
	SQUASH Moyenne Durance		3.000,00
	Kickboxing		800,00
TOTAL CCMD		**781.500,00**	**801.640,00**

PAYS de SEYNE	Associations	**ANNEE 2016**	**ANNEE 2017**
Financement intérêt commun. Evènementiel	RAID POULE	500,00	500,00
	UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE	650,00	650,00
	UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE PETANQUE	500,00	500,00
	UNION SPORTIVE BLANCHE DORMILLOUSE	450,00	450,00
	UNION SPORTIVE BLANCHE TRIAL LIGUE	800,00	800,00
	MUSIQUE DANS LA VALLEE	2.000,00	2.000,00
	UNION SPORTIVE BLANCHE SERRE PONCON	1.200,00	1.200,00
	COMITE FOIRE SEYNE	1.050,00	1.050,00
	UNION SPORTIVE BLANCHE GRAND PRIX	500,00	500,00
	UNION SPORTIVE BLANCHE DESCENTE VTT	300,00	300,00
	FEMME EN MOUVEMENT	300,00	300,00
	USB COURSE ORIENTATION	500,00	500,00
	ASSO VALLEE DU BES	500,00	400,00
	UNION SPORTIVE BLANCHE MOTO	1.000,00	800,00
	BUTTERFLY COUNTRY	300,00	300,00
	NATURE CULTURE BLANCHE	300,00	300,00
	COOP VALLEE DE LA BLANCHE	500,00	500,00
	BALADINS DE LA BLANCHE 1 année /2 (payée en 2015 : 1500,00 €)	0,00	1.500,00
	RIVAGES ET MEDITERRANEE attribuée en 2011-2013	0,00	500,00
	USB Endurance le 05/11/2016 (payée en 2017)	0,00	1.000,00
	COMITE DES FETES DE MONTCLAR		1.500,00

	FESTIVAL DE COUNTRY		
	UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE (animation du site du Fanget hiver 2016/2017)		10.500,00
Total Évènementiel		**11.350,00**	**26.050,00**

ACTIONS AGRICOLES		**ANNEE 2016**	**ANNEE 2017**
Convention de partenariat 2016-2018	SYNDICAT HIPPIQUE	15.000,00	15.000,00
ACTIONS SOCIALES		**ANNEE 2016**	**ANNEE 2017**
Convention 2014-2018	ADMR	9.800,00	9.800,00
Convention 2016-2021	SECOURS CATHOLIQUE	2.000,00	2.000,00
	GIP (Portage des repas à domicile)	3.500,00	3.500,00
	RESTO DU CŒUR DU PAYS DE SEYNE	1.000,00	1.000,00
	LA RUCHE/ MAIRIE	2.300,00	2.300,00
	L'AGE D'OR DE LA BLANCHE	900,00	900,00
	GROUPEMENT RURAL	700,00	700,00
	FOYER SOCIO ÉDUCATIF	800,00	800,00
	LES BOUCHONS D'AMOUR	100,00	100,00
ACTIONS SPORTIVES		**ANNEE 2016**	**ANNEE 2017**
Convention de partenariat 2017-2018	USB UNION SPORTIVE DE LA BLANCHE	25.000,00	25.000,00
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	800,00	800,00
ACTIONS CULTURELLES		**ANNEE 2016**	**ANNEE 2017**
Convention de partenariat 2017-2018	MUSIQUE DANS LA VALLÉE	10.000,00	10.000,00
Convention de partenariat 2017-2018	FORT ET PATRIMOINE	13.000,00	13.000,00
	NASA	350,00	350,00
	LES BALADINS DE LA BLANCHE	500,00	500,00
	FEMME EN MOUVEMENT	450,00	450,00
	GROUPE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE SEYNE	300,00	300,00
	BUTTERFLY COUNTRY	300,00	300,00
ACTIONS DIVERSES		**ANNEE 2016**	**ANNEE 2017**
	ÉCOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	2.200,00	2.200,00
	SCRABBLE PROVENCE ALTITUDE	130,00	130,00
Sous total		**89.130,00**	**89.130,00**

PROJET EDUCATIF LOCAL		ANNEE 2016	ANNEE 2017
	US BICYCLETTES stage VTT	1.200,00	1.000,00
	USB MARSOUINS baptême plongée	0,00	325,00
	USB MARSOUINS rafting parc aventure	400,00	400,00
	Musique dans vallée : voyage scolaire à VERDUN	2.310,00	2.310,00
	Occitan langue régionale spectacle	650,00	650,00
	USB Ski fond : carnaval cantonal	998,69	835,00
	Crèche les petits loups : spectacle	400,00	335,00
	Crèche la Ruche : spectacle	285,00	240,00
	USEP Selloun : petit bal	239,03	200,00
	Entr'pot : week end citoyen	652,08	670,00
	Entr'pot : lire ou ne pas lire	100,00	100,00
	Entr'pot : St MICHEL SALAGON	1.800,00	1.500,00
	USB Course orientation	200,00	170,00
TOTAL PEL		**9.234,80**	**8.735,00**
TOTAL PAYS SEYNE		**109.714,80**	**111.915,00**

ASSE BLEONE VERDON DUYES BLEONE HAUTE BLEONE	Associations	ANNEE 2016	ANNEE 2017
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE OUVERTE - UPRO			7.030,00
TOTAL			**7.030,00**

Une réflexion sur les subventions a été menée durant l'année 2017. Si lors de la première année de fonctionnement, l'ensemble des subventions attribuées par les anciennes communautés ont été reprises à l'identique, il a été décidé que PAA se concentrerait pour l'avenir sur des actions de portée intercommunautaire. En effet, les associations locales qui rayonnaient sur les territoires des anciens EPCI et avaient en ce sens le soutien des structures intercommunales, ne participent pas obligatoirement à la logique de la nouvelle échelle du territoire.

Les « retours » de ces subventions a ainsi été acté par la CLET du 7 février 2018.

Provence Alpes Agglomération

4 rue Klein

04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 32 05 05

www.provencealpesagglo.fr